Le travail pour la paix et les droits humains

Editeurs : Christiane Kayser et Flaubert Djateng

Construire la Paix

Service Civil Pour la Paix (SCP) / BfdW – Mano River Region, RD Congo et Cameroun

zfd

Brot für die Welt

Construire la Paix

Brot für die Welt (BfdW)
(Pain pour le Monde)
Financé par le BMZ (Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit – Ministère Allemand pour la Coopération Economique)

Le travail pour la paix et les droits humains

Brot für die Welt (BfdW) (Pain pour le Monde)
Financé par le BMZ (Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung – Ministère Allemand pour la Coopération Economique)

Tous droits réservés pour tous pays

1ère édition, janvier 2020
Copyright © 2020 by SCP/BfdW,
Bafoussam, Berlin

Editeurs : Christiane Kayser et Flaubert Djateng
Traduction vers le français : Françoise Guerlain
Photo couverture devant : Jonas Knauerhase
Production et conception : Eberhard Delius, Berlin
Mise en page : Reihs Satzstudio, Lohmar

contact :
Flaubert Djateng : fdjateng9@gmail.com
www.peaceworkafrica.net

Sommaire

Introduction 7
par Christiane Kayser et Flaubert Djateng

Travail de paix et droits humains : une alliance essentielle mais tumultueuse 10
par Christiane Kayser

Droits de l'Homme et pérennisation de la paix 14
IPI – International Peace Institute

Réflexions sur le processus de paix et le rôle du counseling psychosocial 31
par Antoine Denkhaus

Qui protège les organisations de la société civile engagées pour les droits de la personne ? 37
par Flaubert Djateng

Moïse l'Africain : un modèle de défense des droits de la personne pour une paix positive en Afrique et au Cameroun 40
par Alain Cyrille Abena et Rév. Ebaï Gustav Tabi

Défis et risques du travail des défenseurs locaux des droits de la personne dans le contexte de leurs activités de promotion et défense des droits de la personne et de la paix . . 52
par Rostin Manketa Nkwahata

La promotion des droits des peuples autochtones Pygmées pour la cohabitation pacifique entre les communautés à l'Est de la République Démocratique du Congo 59
par Me Christian K. Sondirya, Me Jacques N. Birikunzira, Me Donald K. Kasyenene

Les réseaux sociaux comme vecteurs d'un nouvel élan démocratique : Les limites d'un nouvel espace de contestation en Afrique 71
par Wassy Kambale

Des mots choisis avec soin 81
Médias communautaires
par Geraldine Fobang, Rosaline Akah Obah, Alexander Vojvoda

Un pays en spirale descendante 86
La formation journalistique au Cameroun – au début d'une guerre civile
par Aya Bach

« Il faut miser sur l'être humain » 95
Le système d'accompagnement de Pain pour le Monde pour le programme du SCP (Service Civil pour la Paix) en Afrique
par Christiane Kayser et Flaubert Djateng

L'accaparement des terres pour l'exploitation minière dans la région du Katanga 101
par Audace Manirahinyuza

Prévention des conflits liés aux questions foncières : réaliser l'essentiel de l'Objectif de Développement Durable no 16 des Nations Unies 112
par Santigie Sesay

Une opportunité de changement 125
par Claudia Christine Wolf

Introduction

Depuis quelques années les partenaires et professionnels d'appui de Pain pour le Monde en Afrique quand nous leur demandions des thématiques à traiter dans cette série de brochures proposaient entre autres « travail de paix et droits humains ». Nous avons donc regardé de plus près et les questionnements suivants nous ont semblé pertinents :

- Construire la paix : quelles spécificités par rapport au travail des droits de la personne ? Quelles complémentarités ? Comment les deux approches peuvent-elles se renforcer mutuellement ?
- Visons-nous une « **paix négative** » (l'absence de violence directe et des conflits armés) ou une « **paix positive** » (une transformation structurelle vers un système socio-politique et économique capable d'engendrer la justice et d'assurer une paix durable) ?
- Créer un lien entre la promotion des droits de l'homme et la pérennisation de la paix offre un point d'entrée stratégique unique pour faciliter le passage d'une culture de gestion de crises à une culture de prévention.
- Les droits de la personne, la lutte pour la justice, les conflits sociétaux et le travail de paix : comment prioriser l'essentiel ?
- Défis et risques des défenseurs locaux des droits de la personne.
- La place des partenaires du Nord dans le travail des droits de la personne, quels objectifs communs avec les acteurs du sud, quelles différences d'intérêt ?
- Facteurs décisifs et principes qui permettent un travail des droits de la personne effectif.

Sur cette base nous avons reçu un certain nombre d'articles des acteurs du SCP et d'autres personnes engagées dans le domaine.

Nous avons également pu constater qu'il y a lieu de définir plus précisément les notions de « droits humains » et – encore une fois – de « paix ».

Vous trouvez donc dans cette publication après introduction des concepts et des questionnements des expériences diverses sur le sujet.

Christiane Kayser esquisse brièvement les définitions des notions, les dernières tendances et les défis qui se posent. L'IPI (Institut international pour la Paix) résume les enjeux autour des droits de l'Homme et de la pérennisation de la paix.

Ensuite Antoine Denkhaus qui travaille comme professionnel d'appui à l'Ouest de la RD Congo partage ses expériences avec le potentiel du counselling psycho-social en redéfinissant la notion de paix dans ce contexte.

Flaubert Djateng discute des risques et des possibles protections pour les défenseurs des droits humains dans le contexte du Cameroun et d'autres pays africains. Il touche aussi aux responsabilités des partenaires du nord.

Alain Cyrille Abena et le Rév. Ebaï Gustav Tabi évoquent Moïse l'Africain qu'ils voient comme un modèle de défense des droits de la personne pour une paix positive en Afrique et au Cameroun.

Rostin Manketa Nkwahata de la Voix des Sans Voix à Kinshasa nous parle des risques et défis que rencontre une organisation de défenseurs des droits humains dans le contexte de la RDC.

Maîtres Sondirya, Birikunzira et Kasyenene de Goma et Katwa partagent leurs expériences avec la défense des droits des pygmées en RDC.

Wassy Kambale nous explique ce que l'utilisation des réseaux sociaux comme vecteurs de nouveaux mouvements démocratiques peut apporter mais aussi quelles sont les limites dans le contexte africain et plus spécifiquement congolais.

La deuxième partie de la publication reprend des articles récemment publiés dans d'autres contextes mais jamais traduits en français qui nous paraissent intéressants et importants.

Geraldine Fobang, Rosaline Akah Obah et Alexander Vojvoda décrivent le travail délicat et essentiel des radios communautaires au Cameroun dans une situation de crise et de conflits ouverts. Ce texte

a été publié en anglais dans la revue *Development and Cooperation* (site web : https://www.dandc.eu/en) qui peut être téléchargée gratuitement en anglais et en allemand.

Aya Bach partage ses expériences comme enseignante d'un cours de journalisme au Cameroun et les défis que rencontrent ses étudiants.

Nous partageons également un bref échange sur les leçons tirées des expériences de Christiane Kayser et Flaubert Djateng comme accompagnateurs du travail du Service Civil pour la Paix dans plusieurs pays d'Afrique.

Ces deux textes ont été publiés en allemand dans un dossier de la revue *Weltsichten* ensemble avec SCP/Pain pour le Monde et téléchargeable gratuitement sous : https://www.ziviler-friedensdienst.org/sites/ziviler-friedensdienst.org/files/anhang/publikation/zfd-dossier-suche-frieden-und-jage-ihm-nach-91862.pdf.

Audace Manirahinyuza décrit les efforts pour bâtir des ponts dans les conflits autour de l'accaparement des terres pour l'exploitation minière dans la région du Katanga en RDC.

Sanitigie Sesay partage l'expérience de son organisation autour des conflits liés aux questions foncières en Sierra Leone.

Claudia Christine Wolf voit une opportunité de changement à travers la catastrophe du glissement de terrain au Mont Sugarloaf dans la Péninsule Occidentale de Sierra Leone.

Ces trois textes sont extraits d'un dossier FriEnt paru en anglais en juillet 2019 sous le titre « Land and Conflict Prevention », téléchargeable gratuitement sous : https://www.frient.de/publikationen/dokument/land-and-conflict-prevention.

Nous espérons que ces textes seront utiles pour votre travail et vous encouragerons d'aller de l'avant. Comme toujours les critiques, réactions et échanges seront les bienvenus.

Christiane Kayser
Flaubert Djateng
Janvier 2020

Travail de paix et droits humains : une alliance essentielle mais tumultueuse

*Par Christiane Kayser**

« La pérennisation de la paix » est comprise comme « un objectif et un processus tendant à la définition d'une vision commune d'une société, compte tenu des besoins de tous les groupes de la population »[1].

Le travail de construction de la paix de Pain pour le Monde (Brot für die Welt, BfdW) repose sur la nécessité du lien entre paix et justice. La justice est ici comprise comme catégorie d'une pratique sociale de solidarité qui soutient les faibles et les défavorisés. La paix est vue comme le fruit d'un processus sociétal de transformation de conflits ; une « paix des cimetières » basée sur l'oppression des uns par les autres n'est jamais durable. Il faut un minimum de droits humains garantis par une instance légitime par exemple un Etat de droit pour aboutir à la paix. Les droits humains n'englobent pas seulement les droits civiques et politiques, mais aussi des droits sociaux, économiques et culturels (c'est-à-dire ceux qui concernent entre autres le milieu de travail, la sécurité sociale, la vie de famille, la participation à la vie culturelle et l'accès à l'eau, à l'alimentation, au logement, aux soins de santé et à l'éducation). Aujourd'hui il faut aussi se demander si les questions écologiques et de changement de climat n'ont pas un lien étroit avec les droits humains.

1 Résolution 2282 du Conseil de sécurité (27 avril 2016), S/RES/2282 ; Résolution 70/262 de l'Assemblée générale (27 avril 2016), A/RES/70/262.

* Christiane Kayser co-édite avec Flaubert Djateng la série de publications « Construire la Paix ». Elle est consultante indépendante et depuis 1984, elle participe activement à divers projets de développement en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le travail de paix est donc un travail éminemment politique.[2] Nous ne parlons pas nécessairement ici d'une action politique liée à des partis ou visant de prendre le pouvoir. Il s'agit tout simplement d'analyser les causes des injustices existantes et de travailler à les dépasser. Ce travail est lié à des valeurs de solidarité et une défense non-violente des intérêts vitaux et des droits des uns et des autres.

Mais hélas, il s'agit plus que jamais d'un travail acharné et de longue haleine dans un monde de plus en plus déchiré par la violence et les logiques de pouvoir et de gain matériel.

Une deuxième condition pour une paix durable est le partenariat avec les premiers concernés, les acteurs locaux, car la paix doit « croître de l'intérieur » et ne s'établit point sur base d'interventions militaires ou de dialogues diplomatiques dominés par l'extérieur. Les acteurs de paix doivent jouer un rôle essentiel à l'intérieur d'une société.

Or dans beaucoup de situations à travers le monde et de façon croissante les acteurs non-violents courent de grands risques s'ils s'engagent pour la paix et la justice. C'est vrai pour de nombreux pays africains mais cela concerne hélas à des degrés divers tous les pays du monde. Pour ne citer qu'un exemple : en Allemagne, un Etat de droit au milieu de l'Europe, ces dernières années un mouvement populiste d'extrême droite s'est développé – il siège même au parlement – et parallèlement il existe une intimidation croissante par des éléments d'extrême droite de maires et d'élus de petites communes qui défendent les droits humains notamment des réfugiés y vivant. Cela va jusqu'aux menaces de mort et aux agressions physiques et a entrainé une vague de démissions d'élus locaux. Cette situation choquante et dangereuse met en danger les ins-

2 Voir par exemple la publication édité par Dr Martina Fischer sur les liens entre la justice et la paix : https://info.brot-fuer-die-welt.de/blog/ekd-synode-lesebuch-gerechtigkeit-frieden, ainsi que la publication « Ensemble pour la justice » sous https://info.brot-fuer-die-welt.de/sites/default/files/blog-downloads/profil_24_gerechtigkeit.pdf. Notamment l'article : « Paix et justice » par Andreas Dieterich et Caroline Kruckow.

titutions démocratiques et ne peut être dépassée sans l'appui décisif d'une partie significative des communautés locales. Que dire alors de pays où le tissu social est encore davantage déchiré et où l'Etat ne garantit aucunement les droits des citoyens ?

Dans sa publication « Droits de l'Homme et pérennisation de la paix » de décembre 2017, l'Institut international pour la paix (IPI) constate :

« Comme les violations généralisées des droits de l'homme peuvent être le signe avant-coureur d'une instabilité prochaine ou signaler un risque imminent de conflit violent, le respect des droits de l'homme peut servir d'outil de prévention en vue de pérenniser la paix. »[3]

Cette idée me paraît très intéressante, mais elle s'affronte encore à de nombreux défis. Souvent les analystes et chercheurs opposent la paix à la justice en indiquant qu'il faut choisir entre le pragmatisme et les principes ; le processus politique et les normes ou valeurs.[4] Cela met en opposition les défenseurs « maximalistes » des droits humains et les gestionnaires de conflits pragmatiques cherchant des compromis. Or il me semble que ces analyses mettent au centre du dispositif d'un côté comme de l'autre encore et toujours les intervenants étrangers et ne considèrent pas les processus nécessaires à l'intérieur d'une société. Les compromis sont et seront toujours nécessaires mais la question centrale est qui sort renforcé d'un accord ou d'une action. Si les acteurs locaux sont davantage capables de connaître et défendre leurs droits de façon non-violente, un pas vers l'avant a été fait. Mais si comme dans de nombreux cas, la société toute entière sort affaiblie et dépendante, la paix et la justice restent un rêve lointain.

Plus d'une fois les violations (réelles ou prétendues) des droits humains ont servi de prétexte pour envahir ou occuper un pays comme

3 Voir le texte complet page 14 de cette publication

4 Une publication intéressante à ce sujet : Human Rights and Conflict Transformation
The Challenges of Just Peace, par Véronique Dudouet and Beatrix Schmelzle (eds.), Berghof Handbook Dialogue series no. 9, © 2010 Berghof Conflict Research/ Berghof Forschungszentrum für konstruktive Konfliktbearbeitung

par exemple dans les cas de l'Iraq et de la Libye. Or les résultats de ces interventions ne permettent aucun doute : les deux pays et les populations qui y vivent sont dans une situation pire qu'avant. On peut comprendre que dans des situations d'agressions terroristes comme dans les pays du Sahel actuellement, on recourt au soutien militaire venu de l'extérieur. Mais nous voyons également de plus en plus clairement que, sans renforcement du tissu social et des capacités de paix locales, la fragmentation des sociétés empêche toute solution durable et empire la situation.

De l'autre côté les droits humains valent bien peu dans la balance s'il s'agit d'intérêts économiques dans le commerce avec des pays comme la Chine par exemple. Enfin on a de plus en plus l'impression que les droits humains ne sont pas les mêmes pour les uns que pour les autres : la réaction inhumaine et violente d'un nombre de gouvernements et d'une partie des populations européennes à l'arrivée de réfugiés de pays en guerre ou en situation économique difficile n'est pas à l'honneur du vieux continent et de ses valeurs humanistes.

Raison de plus pour renforcer les mouvements et initiatives qui s'engagent à tous les niveaux et sur tous les continents pour la paix, la justice et les droits humains. Au vu de la situation du monde ce travail peut sembler inadéquat et minuscule. Mais sans l'implication et « l'empowerment », le renforcement de capacités et de pouvoir des acteurs locaux, il n'y aura pas de changements durables. Le Service Civil pour la Paix permet de valoriser les actions si petites et hésitantes soient-elles que des acteurs locaux entreprennent dans ce sens. Il crée aussi une plate-forme pour lier ces différentes actions et acteurs ce qui leur permet d'apprendre les uns des autres et de voir plus facilement les impacts de leurs luttes.

Droits de l'Homme et pérennisation de la paix

*IPI – International Peace Institute**

Introduction

Dans les résolutions que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies ont adoptées conjointement en avril 2016, la « pérennisation de la paix » est comprise comme « un objectif et un processus tendant à la définition d'une vision commune d'une société, compte tenu des besoins de tous les groupes de la population »[1]. La pérennisation de la paix peut être vue comme « un objectif politique explicite et volontaire pour tous les États, qu'ils soient ou non en proie à un conflit violent »[2]. De fait, toutes les sociétés possèdent des attributs contribuant à pérenniser la paix, que ce soit à travers leurs institutions, leur culture, leurs politiques ou d'autres normes d'interaction entre les personnes

1 Résolution 2282 du Conseil de sécurité (27 avril 2016), S/RES/2282 ; Résolution 70/262 de l'Assemblée générale (27 avril 2016), A/RES/70/262.

2 Youssef Mahmoud et Anupah Makoond, « Pérenniser la paix : Que cela signifie-t-il en pratique ? », International Peace Institute, 8 avril 2017, p. 2, disponible à www.ipinst.org/wp-content/uploads/2017/04/1703_Sustaining-PeaceFrench.pdf.

* L'INTERNATIONAL PEACE INSTITUTE (IPI) est un groupe de réflexion international et indépendant à but non lucratif qui se consacre à la gestion des risques et au renforcement des capacités d'endurance et de rebond des collectivités humaines en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable. Pour remplir sa vocation, l'IPI conjugue recherche sur les politiques, analyse stratégique, publication de travaux et organisation de réunions. Réunissant une équipe pluridisciplinaire venue de plus de 20 pays, l'IPI a des bureaux en face du siège des Nations Unies à New York ainsi qu'à Vienne (Autriche) et à Manama (Bahreïn).

et entre les individus et l'État. La pérennisation de la paix nécessite donc de répertorier les atouts et attributs qui ont « fait durer la cohésion sociale, les politiques de développement inclusives, l'état de droit et la sécurité humaine »[3].

Le concept de pérennisation de la paix promeut en outre une approche globale intégrant chacun des trois piliers de l'ONU – droits de l'homme, paix et sécurité, développement – de manière non seulement à juguler les conséquences immédiates des conflits, mais aussi à prévenir les éruptions de violence en agissant sur leurs causes profondes[4]. Les violations des droits de l'homme et l'absence de mise en responsabilité et de poursuites à l'encontre de leurs auteurs sont souvent des facteurs de conflit[5]. Par conséquent, la surveillance du respect des droits de l'homme pourrait servir à donner une alerte rapide et aider à prévenir la déstabilisation des sociétés. Le Secrétaire général António Guterres y a fait allusion dans certains de ses exposés au Conseil de sécurité courant 2017, lorsqu'il a souligné que « Le respect des droits de l'homme est un élément crucial de la prévention » et que les droits de l'homme sont intrinsèquement liés à la pérennisation de la paix[6].

Cette note thématique a pour but de mettre en évidence le rôle des droits de l'homme comme outil de prévention en vue de pérenniser la paix. Elle se penche sur trois pays qui, en partie grâce à leur engagement à respecter et à garantir l'état de droit et les droits de l'homme, sont parvenus à demeurer relativement paisibles en dépit des vulnérabilités internes et des pressions extérieures : Maurice, le Sénégal et

3 Ibid.

4 Ibid.

5 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), « Lutter contre l'impunité et renforcer la responsabilisation et l'état de droit », disponible à www.ohchr.org/FR/AboutUs/Pages/Combatingimpunityandstrengtheningaccountability.aspx.

6 Secrétaire général des Nations Unies, « Devant les quinze, le Secrétaire général souligne que l'unité du Conseil de sécurité est cruciale pour s'attaquer aux violations les plus flagrantes des droits de l'homme », 18 avril 2017, disponible à www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2017-04-18/secretary-generals-remarks-security-council-meeting-maintenance.

la Tunisie. À la différence des précédentes notes thématiques de cette série, qui portaient principalement sur des pays en proie à des conflits, la présente s'intéresse surtout à ce que les sociétés relativement paisibles peuvent nous enseigner en matière de pérennisation de la paix[7].

Les droits de l'homme comme outil de prévention en vue de pérenniser la paix

En février 2017, dans son discours devant le Conseil des droits de l'homme, le Secrétaire général Guterres a déclaré : « Le meilleur outil de prévention dont nous disposons est peut-être la Déclaration universelle des droits de l'homme – et les traités qui en découlent. La Déclaration couvre la plupart des causes profondes des conflits et la réalisation des droits qu'elle énonce apporterait une solution bien réelle grâce au changement concret opéré sur le terrain. »[8] En effet, la surveillance et l'analyse du respect des droits de l'homme peuvent apporter une détection précoce des griefs qui risqueraient de conduire à la violence s'ils étaient laissés sans réponse. Comme les violations généralisées des droits de l'homme peuvent être le signe avant-coureur d'une instabilité prochaine ou signaler un risque imminent de conflit violent, le respect des droits de l'homme peut servir d'outil de prévention en vue de pérenniser la paix.

Lorsqu'on envisage le respect des droits de l'homme comme un outil de prévention, il est nécessaire de tenir compte de tout l'éventail des droits – non seulement des droits civiques et politiques, mais aussi des droits sociaux, économiques et culturels (c'est-à-dire ceux qui concernent entre autres le milieu de travail, la sécurité sociale, la vie de famille, la participation à la vie culturelle et l'accès à l'eau, à l'alimen-

7 Douglas P. Fry, « Conclusion : Learning from Peaceful Societies », dans Keeping the Peace : Conflict Resolution and Peaceful Societies around the World, Graham Kemp et Douglas P. Fry (éditeurs), New York, Routledge, 2004.

8 Secrétaire général des Nations Unies, « António Guterres appelle le Conseil des droits de l'homme à défendre de façon impartiale les droits de toutes les personnes », 27 février 2017, disponible à www.un.org/press/fr/2017/sgsm18456.doc.htm.

tation, au logement, aux soins de santé et à l'éducation)[9]. La discrimination et les inégalités – en particulier les inégalités horizontales entre groupes ethniques, religieux ou autres, qu'elles concernent l'accès aux biens et services publics, la liberté d'expression ou la participation à la vie économique – peuvent entraîner d'importantes violations des droits de l'homme et faire ainsi peser une menace directe sur la paix[10].

Droits de l'homme et paix positive

Les droits de l'homme renforcent la cohésion entre individus et favorisent la coexistence pacifique, rendant ainsi les sociétés plus résilientes. Une recherche menée par l'Institute for Economics and Peace (IEP) a montré qu'il existait une forte corrélation entre le respect des droits de l'homme et le caractère paisible d'une société, ou « paix positive »[11]. Pour l'IEP, la paix positive se définit par les attitudes, institutions et structures qui établissent et pérennisent les sociétés paisibles.[12] Ce concept remonte au modèle de « paix positive » de Johan Galtung, selon lequel la paix n'est pas seulement l'absence de violence, mais aussi la présence des facteurs associés aux sociétés pacifiques[13]. La paix positive représente donc la capacité d'une société à répondre aux besoins de ses citoyens, à réduire le nombre de sujets de mécontentement et à résoudre les différends qui subsistent sans qu'il y ait recours à la vio-

9 HCDH, Questions fréquemment posées concernant les droits économiques, sociaux et culturels, 2008, p. 2, disponible à http://www.ohchr.org/Documents/Issues/ESCR/FS%20FAQ%200n%20ESCR-fra.pdf.

10 Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « Alerte rapide et droits économiques, sociaux et culturels », du 13 mai 2016, E/2016/58, disponible à https://digitallibrary.un.org/record/833331/files/E_2016_58-FR.pdf.

11 Institute for Economics and Peace, «Human Rights and Sustaining Peace», note documentaire, octobre 2017.

12 Institute for Economics and Peace, Global Peace Index 2017, p. 78, disponible à http://visionofhumanity.org/app/uploads/2017/06/GPI17-Report.pdf.

13 Johan Galtung, « Violence, Peace, and Peace Research », Journal of Peace Research, vol. 6, nº 3 (1969).

lence[14]. Un État qui respecte et garantit les droits de l'homme et l'état de droit de manière à prévenir et à résoudre les griefs a, par là même, plus de chances de connaître la paix et la stabilité.

L'un des « piliers » employés par l'IEP pour mesurer la paix positive, appelé pilier de la « reconnaissance des droits d'autrui » (ou « pilier des droits »), se compose d'indicateurs de respect des droits de l'homme[15]. Selon l'IEP, « Les lois formelles garantissant les droits de l'homme et les libertés fondamentales et les normes sociales et culturelles informelles déterminant les comportements des citoyens servent d'indicateurs pour évaluer le niveau de tolérance entre les différents groupes ethniques, linguistiques, religieux et socio-économiques présents dans un pays »[16]. L'IEP a constaté que « le niveau de reconnaissance des droits d'autrui a une forte incidence sur la manière de réagir des individus et des groupes lorsqu'un conflit se présente » et qu'il existait un lien entre la reconnaissance des droits d'autrui et la paix[17]. Dans une démocratie qui fonctionne, les personnes exprimant leurs griefs sont moins susceptibles de recourir à la violence, car elles savent que leurs droits sont garantis par des institutions robustes, permanentes, indépendantes et ouvertes à tous. Les griefs en question y seront très probablement traités par des moyens relativement pacifiques et constitutionnels[18].

Souvent salué comme un modèle de démocratie stable en Afrique de l'Ouest[19], le Sénégal est un exemple de pays demeuré paisible en partie grâce à son engagement envers le pluralisme et la reconnaissance des droits d'autrui (voir encadré 1).

14 Mahmoud et Makoond, « Pérenniser la paix : Que cela signifie-t-il en pratique ? »

15 Institute for Economics and Peace, Pillars of Peace: Understanding the key attitudes and institutions that underpin peaceful societies, septembre 2013, disponible à www.gpplatform.ch/sites/default/files/Pillars%20of%20Peace%20Report%20%20IEP.pdf.

16 Institute for Economics and Peace, Positive Peace Report 2016, disponible à http://visionofhumanity.org/app/uploads/2017/02/Positive-Peace-Report-2016.pdf.

17 Ibid., p. 64.

18 Institute for Economics and Peace, « Human Rights and Sustaining Peace ».

19 Voir, par exemple, l'article de Dan Robinson, « Obama Praises Senegal, Calls Mandela ‹ Hero for World › », Voice of America, 27 juin 2013, disponible à www.voanews.com/a/obama-pays-tribute-to-mandela/1690242.html.

Encadré 1. **Le Sénégal**

Dans une région où violence politique et instabilité sont des phénomènes récurrents, le Sénégal a su rester relativement stable et paisible, et ce en dépit de la persistance dans une de ses régions, la Casamance, d'un des plus anciens mouvements d'insurrection en Afrique subsaharienne. L'Indice mondial de la paix 2017 de l'IEP classe le Sénégal au 60e rang sur 163 pays. Ce résultat remarquable est dû à plusieurs facteurs. Le Sénégal dispose d'institutions solides et indépendantes régulant les façons d'acquérir et d'exercer le pouvoir dans le respect de la constitution, ainsi qu'une société civile forte capable de demander des comptes au gouvernement. Cela s'est vérifié en pratique lorsque, à l'approche des élections présidentielles de 2012, Abdoulaye Wade a tenté de se présenter pour un troisième mandat (en dépit de la limite constitutionnelle de deux mandats); le mouvement de contestation citoyenne « Y'en a marre » est parvenu à mobiliser la population contre cette manœuvre et Wade a fini par y renoncer[20].

Un autre élément clé de la stabilité du Sénégal est son attachement à l'inclusion, à la diversité et au pluralisme[21]. Les dirigeants politiques sénégalais ont cultivé l'idée que le pluralisme fait partie intégrante de l'identité nationale du pays, et ils soulignent souvent que le Sénégal est une « nation plurielle mais unifiée »[22]. En dépit d'une population comptant 95 % de musulmans, le Sénégal est un état laïque dont la constitution garantit la liberté de religion. Le fait qu'un chrétien, Léopold Sédar Senghor, ait été le premier président

20 Tanguy Berthemet, « Au Sénégal, la voix montante des "Y'en a marre" », Le Figaro, 23 février 2012, disponible à www.lefigaro.fr/international/2012/02/23/01003-20120223ARTFIG00638-au-senegal-la-voix-montante-des-y-en-a-marre.php.

21 Scott Straus, Making and Unmaking Nations: War, Leadership and Genocide in Modern Africa, Ithaca (État de New York), Cornell University Press, 2015, p. 226.

22 Ibid., p. 207.

de ce pays très majoritairement musulman témoigne de son attachement à ces valeurs. Par ailleurs, sa constitution reconnaît six langues officielles en plus du français, et ses lois interdisent la formation de partis politiques fondés sur la religion ou l'appartenance ethnique[23].

Bien que la société sénégalaise embrasse la diversité et le pluralisme, le pays a vu son intégrité territoriale remise en question par un mouvement indépendantiste dans l'une de ses régions, la Casamance. Toutefois, plutôt que de chercher à marginaliser le mouvement séparatiste (par la force militaire ou d'autres formes de coercition), l'État a choisi d'inclure des membres modérés de ce mouvement dans la sphère politique nationale[24]. Le diola, langue de l'ethnie dominante de la région, a également été inclus parmi les langues officielles du pays consacrées par la constitution.

23 Ibid., p. 229.

24 Ibid.

Droits de l'homme et programme de développement durable à horizon 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme de pérennisation de la paix possèdent des principes communs relatif à « la prise en main nationale, l'universalité, l'ouverture, les démarches centrées sur la population, les perspectives à long terme et l'appel à une mise en œuvre cohérente des trois piliers de l'action de l'ONU »[25]. L'intérêt des objectifs de développement durable (ODD) réside dans le fait que, comme les droits de l'homme et la pérennisa-

25 Delphine Mechoulan, Youssef Mahmoud, Andrea Ó Súilleabháin et Jimena Leiva Roesch. « The SDGs and Prevention for Sustaining Peace: Exploring the Transformative Potential of the Goal on Gender Equality », International Peace Institute, 10 novembre 2016, p. 1, disponible à www.ipinst.org/2016/11/sdgs-goal-gender-equality.

tion de la paix, ils sont universels et applicables à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement (à la différence des objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'appliquaient seulement aux « pays en développement »)[26]. Le lien entre développement et respect des droits de l'homme pourrait ainsi servir de point de départ au dialogue et à la coopération avec les États.

Les programmes de développement durable et de pérennisation de la paix encouragent tous deux à se concentrer sur la prévention pour recenser et traiter les facteurs qui font peser un risque de crise ou de violence sur les différents pays[27]. La logique des objectifs du Programme à l'horizon 2030 est que leur réalisation servira à « favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence »[28]. Cela établit un lien entre paix et droits de l'homme, car le Programme à l'horizon 2030 vise à « réaliser et protéger les droits fondamentaux de tous », 156 de ses 169 cibles « intégrées et indissociables » présentant un lien direct ou indirect avec les droits de l'homme[29]. En effet, les 17 ODD portent sur différentes normes relatives aux droits de l'homme, notamment en matière d'accès à l'eau, à l'alimentation, à l'assainissement, au logement, aux soins de santé et à un enseignement de qualité[30]. Le Programme à l'horizon 2030 vise aussi à « ne laisser personne de côté » et s'engage envers l'égalité et la non-discrimination, deux principes fondamentaux des droits de l'homme[31].

La République de Maurice, qui s'est distinguée en Afrique par sa réussite socio-économique et démocratique, est un cas intéressant pour analyser la corrélation et l'interdépendance entre les droits économiques et sociaux et la pérennisation de la paix (voir encadré 2).

26 HCDH, « Human Rights and the 2030 Agenda for Sustainable Development », disponible à www.ohchr.org/EN/Issues/MDG/Pages/The2030Agenda.aspx.

27 Ibid.

28 Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies (25 septembre 2015), Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, A/RES/70/1.

29 Institute for Economics and Peace, « Human Rights and Sustaining Peace ».

30 Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

31 HCDH, « Human Rights and the 2030 Agenda for Sustainable Development ».

Encadré 2. **Maurice**

Depuis que Maurice a accédé à l'indépendance en 1968, ses gouvernements successifs se sont engagés à investir dans le capital humain et dans la création d'un environnement favorable aux entreprises, deux piliers essentiels d'une paix positive selon l'IEP[32].

La notion de « capital humain » fait référence au « fonds de compétences, de connaissances et de comportements d'un pays » et englobe l'instruction, l'accès aux soins de santé et les services essentiels tels que la distribution d'eau[33]. L'IEP constate qu'un plus haut niveau de capital humain tend à accroître « la cohésion sociale, le développement économique et la paix »[34]. Par exemple, la gratuité de l'enseignement jusqu'à l'université a contribué à doter Maurice de ressources humaines fiables et productives et à lui donner le taux d'alphabétisation le plus élevé d'Afrique (90,6 % en 2016)[35]. Qui plus est, l'État mauricien garantit l'accès gratuit et universel aux soins de santé et s'est donné pour priorité d'assurer l'accès à l'eau potable (99 % de la population en bénéficie déjà)[36]. En 2016, Maurice s'est classée au second rang de l'Afrique (après les Seychelles) et au 64e rang mondial pour l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),

32 Jeffrey Frankel, « Mauritius: African Success Story », Harvard Kennedy School Faculty Research Working Paper Series, septembre 2010, p. 25, disponible à https://dash.harvard.edu/bitstream/handle/1/4450110/Frankel_MauritiusAfrican.pdf?sequence=1.

33 Institute for Economics and Peace, Pillars of Peace : Understanding the Key Attitudes and Institutions That Underpin Peaceful Societies, p. 40.

34 Ibid.

35 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), « Mauritius: Human Development Indicators », disponible à http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MUS.

36 Ibid. ; Joseph Stiglitz, « The Mauritius miracle, or how to make a big success of a small economy », The Guardian, 7 mars 2011, disponible à www.theguardian.com/commentisfree/2011/mar/07/mauritius-healthcare-education ; Jeffrey Frankel, « The Little Economy That Could », Foreign Policy, 2 février 2012, disponible à http://foreignpolicy.com/2012/02/02/the-little-economy-that-could/.

et l'espérance de vie à la naissance y est de 74,6 ans, contre une moyenne africaine de 60 ans[37].

Un autre pilier de la paix positive selon l'IEP est la présence d'un « environnement sain pour les entreprises », qui renvoie à la possibilité pour celles-ci de mener leurs activités dans un marché ouvert et équitable[38]. À Maurice, cela se concrétise par des politiques visant à encourager et à faciliter l'investissement étranger et national, notamment au moyen d'une baisse du taux d'imposition des sociétés, des possibilités de formation, une simplification des procédures administratives et un accès au financement[39].

L'IEP souligne la nature interdépendante de ses piliers de la paix : le renforcement de l'un renforce les autres[40]. La réussite de Maurice peut ainsi être attribuée en partie à l'investissement dans le capital humain et dans un environnement favorable aux entreprises, conjugué à la force de l'état de droit et à la bonne gouvernance[41].

Maurice a dû faire face à des vulnérabilités internes et à des pressions externes, telles que tensions ethniques, chocs commerciaux et impact des changements climatiques sur le secteur agricole (notamment la filière de la canne à sucre) et sur les moyens d'existence des agriculteurs[42]. Mais en dépit de ces pressions, le pays se classe au 22e rang des pays les plus paisibles selon l'Indice mondial de la paix[43].

37 PNUD, « Mauritius: Human Development Indicators ».

38 Institute for Economics and Peace, Pillars of Peace : Understanding the key attitudes and institutions that underpin peaceful societies, p. 17.

39 Frankel, « The Little Economy That Could ».

40 Institute for Economics and Peace, Pillars of Peace : Understanding the key attitudes and institutions that underpin peaceful societies, p. 2.

41 Frankel, « The Little Economy That Could ».

42 Jean-Michel Jauze, « Maurice, petit pays, grandes ambitions », European Journal of Geography (2012).

43 Institute for Economics and Peace, Global Peace Index 2017.

Des institutions efficaces et indépendantes pour garantir les droits de l'homme

Les États ont l'obligation de respecter, protéger et réaliser les droits fondamentaux consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. À ce titre, ils doivent assurer l'accès à des mécanismes et institutions efficaces pour résoudre les griefs et briser le cycle de la discrimination et de la marginalisation. Qu'ils soient judiciaires ou non, ces mécanismes et institutions doivent chercher à apporter des recours aux victimes et à garantir que les auteurs de violations répondent de leurs actes. Comme l'a fait observer le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDC),

« L'administration de la justice implique que l'État assure la résolution pacifique des différends, l'ouverture de poursuites et des sanctions en cas d'infraction et la garantie de recours utiles en cas de violation »[44]. La présence d'institutions robustes et indépendantes capables de résoudre les griefs dans le respect des droits de l'homme réduit le risque de recours à la violence chez les groupes ou individus concernés par un différend. L'État doit aussi garantir que ces institutions sont également accessibles à tous (femmes, jeunes, groupes minoritaires, etc.).

Les institutions nationales des droits de l'homme peuvent jouer un rôle important dans la promotion et la surveillance de l'application au niveau national des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Elles peuvent prendre différentes formes, notamment celles de médiateurs, de commissions des droits de l'homme, d'organes consultatifs ou d'institutions hybrides investies de multiples mandats[45].

44 Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « Alerte rapide et droits économiques, sociaux et culturels », du 13 mai 2016, E/2016/58, par. 52.

45 Résolution 48/134 de l'Assemblée générale des Nations Unies, annexe intitulée « Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme » (dits « Principes de Paris »), adoptée le 20 décembre 1993, A/RES/48/134, disponible à https://digitallibrary.un.org/record/180217/files/A_RES_48_134-FR.pdf.

Les organisations de la société civile peuvent aussi contribuer à la création d'un espace de dialogue et de débat. Elles jouent un rôle moteur capital dans les processus de réforme locaux et dans la promotion de la tolérance, de la justice et des droits de l'homme, qui sont tous essentiels à la pérennisation de la paix. Comme le souligne le HCDC, « une société civile active et dynamique est indispensable pour garantir que le gouvernement réponde de ses actes ainsi que de ses lois et de ses politiques »[46]. En effet, comme l'a déclaré l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon : « Si les dirigeants n'écoutent pas leurs peuples, ils auront de leurs nouvelles – dans la rue, sur les places, ou, comme on le voit bien trop souvent, sur le champ de bataille. Il y a un meilleur moyen : plus de participation ; plus de démocratie; plus de dialogue et d'ouverture. Ce qui veut dire un maximum d'espace pour la société civile. »[47]

La Tunisie, épicentre du « printemps arabe » de 2011, bénéficie depuis longtemps d'une société civile robuste et vigilante. Pour de nombreux observateurs, cette société civile forte a favorisé le progrès vers la démocratisation du pays et a « facilité le dialogue et le compromis en dépit des clivages politiques » en périodes de tension nationale ou lorsque les institutions politiques officielles se sont retrouvées dans une impasse (voir encadré 3)[48].

46 Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « Alerte rapide et droits économiques, sociaux et culturels », du 13 mai 2016, E/2016/58, par. 52.

47 Nations Unies, « At High-Level Event in Support of Civil Society, Secretary-General Says ‹ They Protect Our Rights: They Deserve Their Rights › », 23 septembre 2013, disponible à www.un.org/press/en/2013/sgsm15314.doc.htm.

48 Eva Bellin, « Drivers of Democracy: Lessons from Tunisia », Crown Center for Middle East Studies, août 2013, p. 4.

Encadré 3. **La Tunisie**

Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, la Tunisie poursuit sa transition de démocratie naissante en dépit des problèmes d'économie, de sécurité et de gouvernance, et malgré les pressions régionales et mondiales. Le pays a maintenu son engagement de respecter les droits de l'homme et de créer un environnement dans lequel les citoyens peuvent exprimer leurs besoins et aspirations librement et pacifiquement. Cela s'illustre par la place donnée aux organisations de la société civile et par la pratique des pouvoirs publics consistant à les consulter dans la prise de décision, comme ce fut le cas lors de la rédaction de la Constitution de 2014[49]. La participation de la société civile au processus de transition, en particulier le rôle du Quartet du dialogue national tunisien dans la dissipation des crises politiques, est créditée d'avoir aidé à maintenir le processus sur la bonne voie[50].

La révolution de 2011, dont les griefs socio-économiques furent une cause profonde, a donné aux groupes de la société civile la possibilité d'élargir leur action militante aux droits économiques, sociaux et culturels, jusqu'alors souvent négligés au profit des droits civiques et politiques[51]. Les organisations de la société civile ont préconisé avec succès que la Constitution de 2014 consacre le droit au travail et à un salaire décent et qu'elle conforte les droits de la femme[52]. En

49 Asma Nouira, « Origins, Evolution and Challenges to the Human Rights Movement in Tunisia », Arab Reform Initiative, septembre 2017, p. 14–16.

50 Margaret Williams et Youssef Mahmoud, « The New Tunisian Constitution : Triumphs and Potential Pitfalls », IPI Global Observatory, 27 février 2014, disponible à https://theglobalobservatory.org/2014/02/the-new-tunisian-constitution-triumphs-and-potential-pitfalls/; Conseil de l'Europe, La transition politique en Tunisie, 26 avril 2017, p. 9, disponible à http://website-pace.net/documents/18848/3421624/20170426-La-transition-politique-Tunisie-FR.pdf/384874b9-b421-4399-9db7-72a3da857040 .

51 Asma Nouira, « Origins, Evolution and Challenges to the Human Rights Movement in Tunisia ».

52 Constitution de la République tunisienne, 2014, article 40, disponible à www.legislation.tn/fr/constitution/la-constitution-de-la-r%C3%A9publique-tunisienne.

effet, la Constitution tunisienne voue tout un chapitre aux droits et libertés universels, y compris aux droits de la femme inscrits dans le Code du statut personnel de 1956. Elle va également au-delà de la liberté de conscience inscrite dans la Constitution de 1959 en reconnaissant la liberté du culte et en insistant sur le concept de citoyenneté[53]. La nouvelle constitution prévoit aussi la création d'une Cour constitutionnelle chargée de garantir ces droits et investie du pouvoir d'abroger les lois jugées incompatibles avec les normes relatives aux droits de l'homme qu'elle proclame.

Pour conforter davantage les droits de la femme, le Parlement tunisien a adopté en juillet 2017 une loi historique criminalisant toute forme de violence contre les femmes[54]. Le mois suivant, le Président a établi un comité chargé de se pencher sur les questions de libertés individuelles et d'égalité des sexes non résolues par la nouvelle loi, comme la possibilité de réformer le droit patrimonial, selon lequel, dans un héritage familial, les héritières avaient droit à moitié moins de biens que les héritiers[55].

Sur les fronts économique et sécuritaire, cependant, la Tunisie continue de rencontrer des difficultés. Avec un taux de chômage de 15 % (de 32 % chez les jeunes) et la présence de groupes extrémistes violents dans la région, la situation reste préoccupante[56].

53 José Vericat, « Women's Struggle for Citizenship: Civil Society and Constitution Making after the Arab Uprisings », octobre 2017, disponible à www.ipinst.org/2017/10/womens-struggle-for-citizenship-after-the-arab-uprisings.

54 Youssef Mahmoud, « Tunisia's New Protections for Women: A Legislative Revolution and Missed Opportunity», IPI Global Observatory, 9 août 2017, disponible à https://theglobalobservatory.org/2017/08/tunisia-violence-against-women-law/.

55 Antonia Blumberg, « Tunisia Just Took a Big Step forward on Muslim Women's Rights », Huffington Post, 15 septembre 2017, disponible à www.huffingtonpost.com/entry/tunisia-muslim-women-marriage_us_59bc42ffe4b02da0e142181f ; Youssef Mahmoud, « In Tunisia's March Toward Women's Rights, Finish Line Is in Sight », IPI Global Observatory, 17 août 2017, disponible à https://theglobalobservatory.org/2017/08/tunisia-women-rights-islam/.

56 Conseil de l'Europe, La transition politique en Europe.

L'examen des préoccupations et des défis

Certains États ont fait part de leurs préoccupations à l'idée d'associer les droits de l'homme à la pérennisation de la paix. L'une de ces préoccupations vient du fait que les discussions relatives aux droits de l'homme, en particulier au sein des Nations Unies, sont souvent perçues comme un exercice de stigmatisation sélective visant principalement les pays en développement.

Une seconde préoccupation importante tient au fait que, dans certains cas, des violations des droits de l'homme (perçues ou réelles) ont servi à justifier des interventions étrangères et des changements de régime motivés par des considérations politiques[57]. Par exemple, si l'intervention de 2011 en Libye fut d'abord présentée comme une « intervention humanitaire » visant à protéger des civils contre des violations des droits de l'homme, il s'est ensuite révélé qu'elle n'allait pas sans arrière-pensées politiques, dont celle d'un changement de régime[58]. L'association des droits de l'homme à la pérennisation de la paix pourrait poser des difficultés si certains États ont l'impression d'être spécialement visés ou y voient des arrière-pensées politiques.

Une troisième préoccupation à l'égard des droits de l'homme en général concerne la difficulté à les faire respecter et le fait que certains États se servent du principe de souveraineté pour justifier leur manque de coopération en la matière. En effet, les outils et mécanismes de protection des droits de l'homme sont fondés sur les traités ; ils découlent d'engagements juridiques pris volontairement par les États Membres selon ce principe de souveraineté. Cependant, certains droits de l'homme, comme le droit à la vie, la liberté de conscience et de religion et l'interdiction de la torture, sont indérogeables en tout temps et en toutes circonstances, ce qui veut dire qu'ils s'appliquent même

57 Eric A. Heinze, « Waging War for Human Rights : Toward a Moral-Legal Theory of Humanitarian Intervention », Human Rights & Human Welfare, vol. 3 (2003).

58 Michah Zenko, « The Big Lie about the Libyan War », Foreign Policy, 22 mars 2016, disponible à http://foreignpolicy.com/2016/03/22/libya-and-the-myth-of-humanitarian-intervention/.

aux États qui n'ont pas ratifié les conventions y afférentes[59]. Pourtant, aucun des principaux traités relatifs aux droits de l'homme ne prévoit de mécanismes bien établis garantissant l'obligation de rendre des comptes en cas de non-application ou de violation.

Qui plus est, les mécanismes de surveillance existant au sein de l'ONU ont eu peu d'impact. Par exemple, l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, par lequel tous les États Membres font régulièrement l'objet d'un bilan en matière de droits de l'homme, est essentiellement une auto-évaluation par les États eux-mêmes et laisse peu d'espace à d'autres parties prenantes telles que les organisations de la société civile[60].

Malgré ces défis, il demeure dans l'intérêt d'un État de faire respecter l'état de droit et les droits de l'homme. En effet, selon l'Indice mondial de la paix 2017 de l'IEP, les pays les plus pacifiques sont aussi ceux qui présentent le meilleur bilan en matière de droits de l'homme. Bien qu'il ne s'agisse pas ici de suggérer l'existence d'une relation simple ou linéaire entre la paix et le respect des droits de l'homme, les données indiquent que la violation ou le non-respect de ces derniers ne contribuent pas à pérenniser la paix ou à rendre les sociétés pacifiques.

Conclusion

Le fait de lier la promotion des droits de l'homme et la pérennisation de la paix offre un point d'entrée stratégique unique pour faciliter le passage d'une culture de gestion de crises à une culture de prévention, en particulier dans un contexte mondial où les droits de l'homme tendent à être restreints ou mis à mal au nom de la sécurité[61]. L'initiative «Les

59 HCDC, « Core Human Rights in the Two Covenants», septembre 2013, disponible à https://nhri.ohchr.org/EN/IHRS/TreatyBodies/Page%20Documents/Core%20Human%20Rights.pdf.

60 HCDC, «Examen périodique universel», disponible à www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx.

61 HCDC, Droits de l'homme, terrorisme et lutte antiterroriste, disponible à www.ohchr.org/Documents/Publications/Factsheet32FR.pdf.

droits de l'homme avant tout» (Human Rights Up Front), selon laquelle « le système onusien doit être attentif à la détérioration de la situation des droits de l'homme », constitue un pas dans la bonne direction et doit être renforcée pour tous les piliers de l'ONU[62]. De surcroît, les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et étroitement liés, ce qui signifie qu'ils constituent des règles que toute personne peut invoquer à tout moment (quelle que soit sa nationalité). La légitimité des droits de l'homme, qui résulte de leur universalité, en fait une base solide pour établir et faire durer une paix auto-entretenue. Cela est encore démontré par la forte corrélation positive que l'IEP a constatée entre la « reconnaissance des droits d'autrui » et le degré de paix des États[63].

Les cas de Maurice, du Sénégal et de la Tunisie démontrent que certains pays parviennent à pérenniser la paix en dépit des vulnérabilités internes et des pressions externes, en partie grâce à un fort engagement envers le respect des droits de l'homme. Leur résistance aux chocs politiques, économiques et sociaux est un facteur important pour rendre compte de leur paix relative. Alors que les droits de l'homme suscitent souvent la suspicion et la méfiance, ces exemples positifs peuvent démontrer comment ils peuvent servir d'outil de prévention et faciliter ainsi la coopération et le dialogue avec les États sceptiques. L'idée de mettre l'accent sur ce qui marche plutôt que sur ce qui ne marche pas est au cœur du concept de pérennisation de la paix, et ces pays offrent tous trois de précieux enseignements au moment où la communauté internationale s'efforce de saisir ce que ce concept signifie en pratique.

Décembre 2017

62 Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « Alerte rapide et droits économiques, sociaux et culturels ».

63 Institute for Economics and Peace, « Human Rights and Sustaining Peace ».

Réflexions sur le processus de paix et le rôle du counseling psychosocial

*Par Antoine Denkhaus**

Visons-nous une « paix négative » (l'absence de violence directe et des conflits armés) ou une « paix positive » (une transformation structurelle vers un système socio-politique et économique capable d'engendrer la justice et d'assurer une paix durable) ?

La paix est un mot abrégé qui n'a pas de sens sans être rempli de vie et de vision. À mon avis, il ne s'agit pas de créer une paix positive ou négative, mais de développer une vision commune au contexte qui permette aux gens de mener ensemble une vie heureuse et autodéterminée. Il en est de même pour les droits de l'Homme, qui représentent une vision, un rêve, un désir de vivre ensemble dans une société mondiale. Ils devraient libérer l'individu sans limiter la dignité de son prochain.

Le mouvement physique et mental vers la vision de la paix et des droits de l'Homme est un processus durable dans lequel il n'y a pas de fin. Ce mouvement vers une vision soutenue par de nombreuses personnes offre un espace de rencontres et d'échanges et nous permet d'élaborer des stratégies de résolution de conflits adaptées au contexte. Les deux visions (Paix et Droits de l'Homme) constituent la ligne de conduite pour faire face à nos défis et conflits sociaux.

* Antoine Denkhaus travaille comme professionnel d'appui SCP auprès de la Dynamique Femme et Famille en RD Congo

Ces défis et conflits se déroulent sur différentes dimensions de notre vie humaine. Pour moi, ils peuvent être divisés en trois parties.

- La paix personnelle d'une personne avec soi-même, son passé et son avenir potentiel (vision).
- La paix sociale, qui permet à l'individu ou à un groupe de se déployer sans restreindre l'autre dans sa dignité.
- La paix mondiale, qui permet aux nations individuelles de se développer sans exploiter les autres.

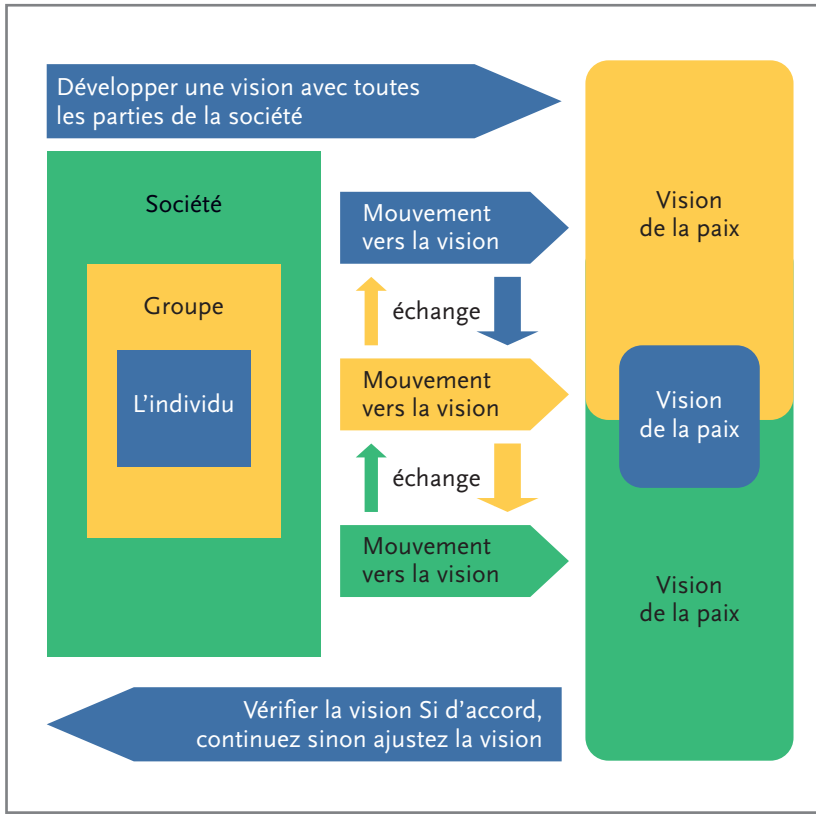

© Graphique créé par Antoine Denkhaus

Comme je le vois sur ce graphique, je trouve plus honnête de parler de vision de la paix que de la paix elle-même, sans quoi nous risquons de définir la paix comme quelque chose de dogmatique et immobile, qui est pratiquement impossible à réaliser. La paix, si nous prenons ce terme au sérieux, a également une dimension spirituelle différente dans les différentes religions du monde. Parler d'une vision a l'avantage qu'un dialogue sur la paix et son apparence peut être possible.

Plus la vision de la paix émerge de l'individu et de la société, plus elle sera durable. Bien que le gouvernement ou les représentants du gouvernement ou des parties externes puissent donner l'impulsion, les chances d'un ancrage à long terme de cette vision sont faibles. On peut plutôt supposer qu'il existe des contre-flux de la société qui ne la portent pas.

Comme pour les droits de l'Homme, le processus de paix nécessite une institutionnalisation dans la société. Il ne suffit pas de former des groupes informels et formels attachés à la cause de la paix. Dans un État opérationnel, des institutions et des lois sont nécessaires pour la paix et les droits de l'Homme. Cependant, en particulier dans ce cas, il faut prêter attention à la mise en œuvre, car une loi n'apporte quelque chose que si elle est également appliquée.

Quelle contribution le soutien psychosocial et le counseling peuvent-ils apporter au processus de paix ?

Dans mon travail quotidien, je suis principalement aux deux premiers niveaux où nous essayons, avec différents projets, de renforcer l'individu à un sens plus élevé de l'entraide. Il s'agit également de préparer les jeunes à une vie autodéterminée.

Dans notre travail avec les jeunes au centre de formation de la Dynamique Femme et Famille j'ai remarqué quelque chose au début, qui au premier abord, a peu d'importance. Quand j'ai interrogé les adolescents sur leur avenir, j'ai appris que l'avenir de la plupart d'entre eux se limitait au lendemain. A partir de cette première impression, j'ai déve-

Exposition : images et visions des jeunes.

loppé l'idée de faire un projet avec les jeunes dans lequel ils pourraient créer leur propre vision de la vie.

C'est ainsi que nous avons lancé le projet avec les jeunes. Dessinez votre avenir dans le but de renforcer leur estime de soi et de visualiser leurs pensées. Un défi était que la plupart des adolescents n'ont jamais peint avec un pinceau et de la peinture sur une toile. Mais, la tâche bien plus importante consistait à développer une vision de leur avenir pouvant être transférée à l'écran sous forme de symboles. Par conséquent, nous avons accordé beaucoup d'importance à l'apport théorique, ce qui nous a permis de nous occuper de notre propre avenir.

Je trouve cette rupture des processus de pensée très importante, sinon tous les problèmes qui entourent les jeunes tous les jours risquent de ne plus être résolus. En créant un objectif abstrait du futur, des processus de pensée nouveaux ou superposés ont été mis en marche, ce qui devrait faciliter une activité de conseil ultérieure. Le projet a été bien accueilli par les jeunes et a donné beaucoup d'amusement à la plupart

d'entre eux. Afin de valoriser la peinture de leur avenir et de valoriser leur travail, nous avons réalisé une grande exposition dans laquelle chacun était autorisé à expliquer son image et sa vision aux visiteurs.

En counseling, je suis une approche axée sur les ressources qui met l'accent sur les événements de la vie d'un adolescent qui l'a aidé à surmonter ses problèmes. L'approche narrative, c'est-à-dire l'exploration basée sur le CV (curriculum vitae) parlé, aide à découvrir ces ressources et à permettre aux adolescents de mieux comprendre la conversation. De plus, j'utilise une méthode basée sur le système de visualisation et de contextualisation des situations. Dans la plupart des cas, il s'agit de visualiser des situations difficiles à l'aide d'un ensemble de figurines en bois posées sur une table développé par moi. En appelant à une intervention active dans la situation, il convient d'ancrer ses propres stratégies de résolution de problèmes.

Sur cette image, nous voyons le client debout devant un mur de problèmes. Avec la question: « Imagine que tu es cette petite figurine en

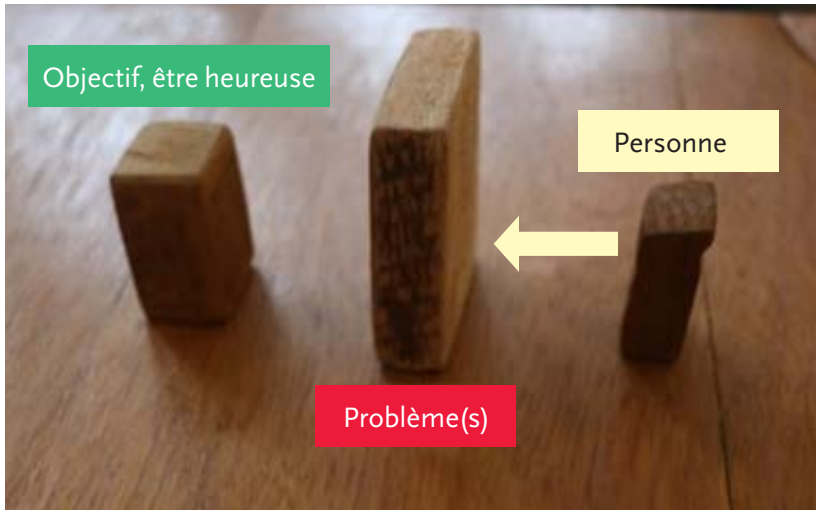

Graphique créé par Antoine Denkhaus.

bois et que ce sont tes problèmes, que vois-tu ? » nous nous retrouvons avec des clients participant activement à l'événement.

Normalement, le client ne pourra que voir les problèmes. L'objectif (être heureux, par exemple) n'est pas visible en raison des problèmes rencontrés. Avec cette méthode, il est possible de montrer que derrière les problèmes, différents scénarios de solutions sont cachés. Souvent, il suffit de déplacer la figure en bois (personne) dans une direction pour regarder de nouveau l'objectif (être heureux).

À ce stade, différentes stratégies pour surmonter les problèmes peuvent être développées ensemble et symbolisées à l'aide d'autres figurines en bois.

Abstraire des problèmes aide la personne à mieux comprendre sa situation et réagir d'une façon moins émotionnelle et plus claire. Cet exercice encourage la créativité dans le traitement des problèmes et aide à les aborder avec une perspective extérieure. Bien entendu, cette mise en place de pièces peut être complétée par de nombreux autres facteurs en fonction des besoins.

La théorie ou l'idée sous-jacente est que je suppose que plus une personne est en paix avec elle-même, plus elle est capable d'accepter les autres et de respecter leurs aspirations respectives. De plus, je suppose qu'une personne capable de réfléchir à ses actions et de les intégrer dans le contexte de la valeur sociale apporte une contribution précieuse à son développement ultérieur.

Le counseling psychosocial est à mon avis très bien adapté pour une utilisation dans différentes situations. Il peut être adapté au contexte avec des méthodes d'intervention de la psychologie et du travail social. De mon point de vue, le conseil peut être utilisé comme une méthode de prévention pour être un exutoire individuel et social en temps post-conflit et modéré. Surtout dans l'accompagnement sur une plus longue période, ce travail sera payant, car il promeut une image humaine qui a une conscience de soi saine et des actes reflétés.

Qui protège les organisations de la société civile engagées pour les droits de la personne ?

*Par Flaubert Djateng**

Le travail pour la construction de la paix a très souvent une forte composante de travail pour les droits humains et en cela rencontre des risques et défis spécifiques.

Travailler pour le respect des droits de la personne n'est pas un boulot que l'on choisit pour gagner son pain. C'est par engagement que l'on entre dans cette profession et de là on développe les compétences jusqu'au professionnalisme. Les défenseurs des droits de l'Homme risquent leur vie et celle de leur famille, sacrifient parfois leur bien-être pour une cause. C'est grâce à leur travail que « l'humain » et le bien-être commun passent avant les intérêts égoïstes, politiciens et commerciaux.

Les défenseurs des droits humains ont des programmes de travail surchargés, des heures de stress dues à la situation, mais en plus la plupart du temps, le travail se fait avec la peur au ventre. C'est souvent leur vie qui est en jeu. Une connaissance approfondie du contexte, des logiques de pouvoir en présence et des intérêts en jeu permet aux défenseurs des droits de la personne de développer leur stratégie sécuritaire. Les notions de risque, de vulnérabilité et de menace prennent une autre résonance chez ces derniers. Il est donc essentiel qu'ils se préparent en conséquence et ne prennent pas à la légère les défis spécifiques qu'ils affrontent.

En général, en Afrique, les défenseurs des droits humains sont obligés de recourir à des partenariats financiers avec d'autres organisations pour trouver les ressources nécessaires. Cela passe par des propositions

* Coordinateur de Zenü Network, consultant/accompagnateur du SCP Pain pour le Monde.

de projets et/ou des réponses à des appels à propositions où des organisations sont mises en concurrence. Cette concurrence s'apparente à un concours où les meilleurs sont choisis et sont « primés ». Il faut signaler que le fait de mettre en concurrence des organisations qui travaillent sur des thèmes aussi sensibles et qui prennent de gros risques peut devenir malsain. En fait, on devrait les inciter à travailler en synergie et en collaboration, car la thématique du respect des droits de la personne demande une stratégie multiple, une seule organisation ne pouvant pas à elle seule, faire bouger les lignes.

Dans la plupart des cas, les programmes de coopération, avec au centre la défense des droits humains, recommandent de présenter les activités à exécuter suivant une logique de projet de développement. L'instruction des projets en relation avec les droits de la personne ne devrait pas suivre cette logique. Les organisations qui ne font pas de différence entre un projet de développement et celui relatif à la défense des droits humains sont irresponsables. La défense des droits humains a une caractéristique particulière, celle de travailler sur la sécurité des personnes. Une infrastructure de développement ratée peut être reconstruite, un programme de production de denrées alimentaires peut être revu si des manquements sont observés. Par contre, des vies humaines brisées ou perdues le sont pour toujours. On doit donc mettre un accent particulier sur les indicateurs de performances relatifs à la protection des vies humaines lorsqu'on analyse un projet des défenseurs des droits humains.

Travailler avec des organisations en charge de la défense des droits humains est une responsabilité que l'on prend et qui demande un autre type de fonctionnement et une autre façon de s'organiser. Des procédures spécifiques doivent être définies pour l'instruction des projets, le personnel en charge de la coopération doit être formé sur les processus de gestion de « la sécurité ». Ensuite, il faut disposer en interne de stratégies prédéfinies que l'on peut actionner en cas de danger menaçant un défenseur.

Il est arrivé que les organisations en relation avec des défenseurs des droits humains soient complètement démunies quand la vie d'un per-

sonnel travaillant en collaboration avec elles, était en danger. Elles ne savaient pas quoi faire exactement, ni qui contacter, quelles mesures de sécurité mettre en œuvre et avec qui. Comment peut-on collaborer avec des partenaires sans s'approprier leurs défis et sans se préparer à être à leurs côtés en cas de danger ?

La Déclaration sur les défenseurs des droits humains de l'ONU établit que les gouvernements sont responsables de la protection des défenseurs des droits humains. Ce qui suppose pour les organisations en charge de ces dossiers d'avoir des connexions avec leur gouvernement et celui de leurs partenaires. Ces connexions permettent de connaître les différents leviers qu'il faut actionner en cas de besoin. Car il faut savoir que dans certains pays, la loi autorise de travailler pour le respect des droits humains, mais en même temps, oublie de sanctionner ceux qui agressent les défenseurs des droits de la personne. Celui qui collabore avec des organisations qui œuvrent pour le respect des droits humains doit prévoir des ressources pour faciliter la conception de plans de sécurité et de mécanismes de protection individuelle et collective pour le personnel des organisations partenaires.

Les questionnements ci-après sont utiles pour élaborer un plan de sécurité :

- comment évaluer les risques ?
- comment prévenir les agressions et agir le cas échéant ?
- comment élaborer un plan de sécurité au travail et à domicile, pour soi même et pour sa famille ?
- quelle stratégie de communication et avec quel outil ?
- qui contacter et pourquoi ?
- quels préalables pour ne pas être surpris ?

La sécurité et la protection des défenseurs des droits humains peuvent être complexes, mais le temps et les ressources que l'on utilise pour cela ne sont jamais perdus.

Yaoundé, décembre 2019

Moïse l'Africain : un modèle de défense des droits de la personne pour une paix positive en Afrique et au Cameroun

Par Alain Cyrille Abena et Rév. Ebaï Gustav Tabi***

Introduction

Le livre d'Exode offre un exemple étincelant et fort édifiant en matière d'outrage au droit de la personne. Il s'agit du récit de l'oppression des Hébreux en terre africaine par les Egyptiens dans la période pharaonique. Durant quatre cents années ou presque, les Hébreux ont vu leurs droits bafoués par les Egyptiens qui leur ont imposé une humiliation exemplaire au travers de l'esclavage historique qu'ils ont subie sans défense. Par le truchement du personnage de Moise en rapport avec cette histoire des Hébreux, le livre d'Exode propose en même temps une solution qui puisse garantir le droit de la personne et assurer une paix durable dans des communautés contemporaines et surtout en Afrique et au Cameroun.

Le présent article se propose de revisiter l'itinéraire de la personne de Moïse pour en dégager la symbolique dans le sens du droit de la per-

* Alain Cyrille Abena est fondateur du laboratoire international culturo-chrétien des sciences de l'éducation et exerce actuellement comme aumônier et formateur des aumôniers des lycées et collèges pour le compte du conseil des églises protestantes du Cameroun-Yaoundé.
** Rev. Ebai Gustav Tabi est pasteur, journaliste et activiste pour la paix. Il est le Secrétaire Exécutif pour la Communication au Conseil des Eglises Protestanten du Cameroun (CEPCA) et un des deux coordinateurs nationaux du Service Civil pour la Paix (SCP) de Pain pour le Monde . Il est aussi le représentant protestant dans la Commission de Paix Interreligieuse au Cameroun.

sonne, de la paix et de la justice sociale. Il est donc question de répondre à la question de savoir comment le parcours symbolique du personnage de Moïse dans le livre d'exode peut contribuer à une théorisation d'un modèle de respect du droit de la personne et de la paix en Afrique. Nous présenterons sous ce rapport le contexte dans lequel Moïse vit le jour en Égypte, son profil d'homme, son rôle dans l'histoire des Hébreux et les implications de ce rôle pour l'Afrique actuelle en termes de droit de la personne pour la paix positive.

La naissance d'un défenseur de droits de l'Homme

Arrivés en Egypte par vagues successives au nombre de 70, les enfants d'Israël furent accueillis sur ce territoire par Pharaon lui-même, comme des hôtes de marques et furent installées dans le pays de Gosen, « la meilleure partie du pays, dans la contrée de Ramsès » (Gen. 47 : 11). Cet accueil héroïque leur fut accordé pour la seule raison qu'un des leurs, Joseph, vendu par jalousie par ses frères aux marchands ismaélites, arriva en Egypte comme esclave hébreux mais, par sa grande sagesse et l'inspiration divine, devint deuxième personnalité égyptienne après Pharaon dans un contexte assez particulier. Lors de son intronisation, Pharaon lui dit : « Je t'établis sur ma maison, et tout mon peuple obéira à tes ordres. Le trône seul m'élèvera au-dessus de toi […] Et sans toi, personne n'élèvera la main ni le pied dans tout le pays d'Egypte ». (Gen. 41 : 40, 44). Donc, appartenir à la famille de Joseph signifiait appartenir à la deuxième famille la plus puissante d'Egypte. C'est dans ce contexte que Joseph fit entrer sa famille en Egypte. Les premières années des Hébreux en Egypte furent ainsi des années d'opulence et de privilège malgré la famine qui sévissait dans la région. Ils s'y multiplièrent et devinrent un peuple nombreux parmi les Égyptiens.

Fort malheureusement, des décennies plus tard, un Pharaon qui n'a pas connu Joseph, arriva au trône. Il soumit le peuple hébreu à une dure servitude car, les Égyptiens « réduisirent les enfants d'Israël à une dure servitude. Ils leur rendirent la vie amère par de rudes travaux en

argile et en briques, et par tous les ouvrages des champs ; et c'était avec cruauté qu'ils leur imposaient toutes ces charges ». (Ex. 1 : 1–14). Le pharaon de cette époque décida même de tuer tous les nouveaux nés de sexe masculin et ordonna que soient jetés dans le fleuve tous ces enfants. Les Hébreux étaient en plein dans une maltraitance génocidaire. C'est dans ce contexte de violation du droit de la personne que Moïse, fils d'un lévite, naquit.

Esclave hébreu mais prince égyptien

Le parcours de Moïse dans l'histoire du peuple hébreu est atypique. Destiné à une mort par noyade dès sa naissance sur instruction du pharaon contre le peuple hébreu, il fut sauvé des eaux[1] par la main providentielle de la fille du pharaon pour qui il devint fils adoptif (Ex. 2 : 10). Elevé dans la maison du pharaon, il eut la grâce d'être « instruit dans toute la science des Égyptiens, et il fut puissant en parole et en œuvres ». (Act. 7 : 22). Des exégètes posent que Moïse fut formé au même niveau d'instruction que le fils de du Pharaon qui succéda à son père. Côté intellect donc, Moïse eut une grande instruction et son niveau, s'il faut le comparer à celui des intellectuels contemporains, était au moins celui d'un docteur puisque s'il avait connaissance de « toute la science des Égyptiens » comme le précise le texte cité en sus, c'est qu'il était un savant. Au-delà cette force intellectuelle, Moïse jouissait d'un confort spirituel assez particulier. Son intimité avec Dieu était avérée puisqu'il parlait à Dieu, l'écoutait et transmettait les messages divins au peuple d'Israël. Et mieux encore, il eut des caractères divins car, Dieu fit de lui un Dieu tel qu'on peut le lire dans cet extrait : « tu mettras les paroles dans sa [Aaron] bouche […] Il parlera pour toi au peuple ; il te servira de bouche, et tu tiendras pour lui la place de Dieu. » (Ex. 4 : 15–16]. Ici, il est tentant de dire que Moïse était un Dieu fait chair vu ces qualités qui le différentiaient des autres Hébreux.

1 C'est d'ailleurs ce que signifie son nom : tiré des eaux.

Sur le plan moral Moïse se distinguait par au moins deux qualités. Il était d'une grande humilité et reconnaissait ses limites. À titre d'illustration, lorsque Dieu lui donnait des instructions pour parler au pharaon qui opprimait le peuple hébreu, il reconnut par exemple devant Dieu qu'il n'avait pas la langue facile et bien plus, il reconnut qu'il n'avait pas l'aura suffisante pour convaincre le peuple d'Israël que c'est Dieu qui l'envoyait. Une autre qualité morale chez Moïse, c'est son sens de la défense des opprimés. Alors qu'il rendit visite un jour aux Hébreux croupissant dans l'esclavage, il fut témoin d'une scène où un Égyptien frappait un Hébreu. Dans un instinct de défense des opprimés, il tua l'Égyptien qui frappait l'Hébreu. Même si on peut lui reprocher d'avoir fait preuve de vengeance, on devrait reconnaitre qu'il commit une erreur de bonne intention : rendre justice à un opprimé. C'est certainement de cette qualité qu'il fit montre lorsqu'il demanda à Dieu d'effacer son nom du livre de vie plutôt que de faire périr le peuple d'Israël dans le désert. Aussi, doit-on faire remarquer que Moïse était, du point de vue social, un homme riche car, fils de la fille de pharaon, il avait accès à la fortune de sa mère. La famille pharaonique à cette époque était l'une des familles les plus puissantes et plus riches de la planète. Et même, pendant son séjour au désert il acquit de nombreux biens chez son beau-père Jethro. Il était physiquement un homme beau (Ex. 2 : 2) et fort (Ex. 2 : 11–12).

Ces traits caractéristiques de Moïse font de lui un héros hamonien[2] car, il remplit les critères de « qualification différentielle ; de distribution différentielle ; de désignation différentielle ; d'autonomie différentielle et de fonctionnalité différentielle[3] ». En effet, les qualités que l'on vient de lui reconnaitre et les fonctions qu'il joue dans le récit d'Exode et que l'on présentera plus bas, font de lui un Hébreu bien différent des autres.

2 P. Hamon, « Pour un statut sémiologique du personnage ». In Littérature, n°6, 1972. Littérature. Mai 1972. pp. 86–110.

3 Ibid. pp. 90–94.

C'est donc dire qu'avant de lui conférer son statut de défenseur des droits de la personne et lui transmettre son ordre de mission à savoir délivrer les opprimés hébreux de leur oppresseur égyptiens, Dieu avait formé Moïse au préalable. Il était certes né esclave hébreux, mais il fut élevé comme prince égyptien.

L'oppressé oppresseur

La distribution et la fonctionnalité différentielles de Moïse se bâtit dans le récit d'Exode sur trois piliers principaux : l'appel, le renoncement, l'action. Ces trois moments dans la vie de Moïse sont typiques des héros bibliques.

Le vocable appel apparait dans *Le Nouveau dictionnaire biblique*[4] pour désigner une invitation ou une vocation à un service. C'est au sens théologique du terme la raison d'être d'un homme sur terre, ce qui définit son ministère sacerdotal. Dans le récit d'Exode, l'appel de Moïse est assuré par deux entités : les cris de détresse des Hébreux et la voix de Dieu.

Les cris de détresse des Hébreux sont la situation de souffrance des Hébreux. Comme il a été signalé plus haut, les Égyptiens ont soumis les Hébreux à un traitement inhumain qui a abouti au sacrifice suprême : la mort. Les mots utilisés pour décrire ces souffrances sont entre autres : *travaux pénibles, corvées, vie amère, rudes travaux, charges, etc.*[5] Cette souffrance constitue le premier catalyseur de la vocation de Moïse à défendre les droits des opprimés et à rendre justice aux minorités car, bien que vivant dans le palais puisque fils adoptif de la fille de pharaon, Moïse avait été témoin des souffrances de son peuple et cela le poussa à tuer un Égyptien qui frappait un Hébreux en vue de rétablir un certain équilibre social. Même si l'on devrait condamner ce crime à tous égards, il faut reconnaitre qu'il trahit chez Moïse le sens de la révolte et

4 Nouveau dictionnaire biblique, Emmaüs, 1992.

5 Cf Exode 1 : 9–14.

le souci de rendre justice aux opprimés. C'est ce « crime » qui l'amena à fuir dans le désert, au pays de Madian.

Son premier acte à Madian était celui d'un défenseur des droits de la femme. Le livre d'Exode explique que Moïse

> se retira dans le pays de Madian, où il s'arrêta près d'un puits. Le sacrificateur de Madian avait sept filles. Elles vinrent puiser de l'eau, et elles remplirent leurs auges pour abreuver le troupeau de leur père. Les bergers arrivèrent, et les chassèrent. Alors Moïse se leva prit leur défense, et fit boire leur troupeau. (Ex. 2 : 15–17)

C'est à la suite de cet acte qu'il fut intégré chez Jethro à Madian. Et, après s'être établi au pays de Madian sous le prêtre Jethro qui deviendra son principal conseillé et beau-père, il fonda une famille et acquit de nombreux biens. Dieu l'appela d'un buisson ardent pour de manière claire, lui indiquer son ordre de mission sur terre ; délivrer le peuple d'Israël de la servitude ou de l'oppression égyptienne. C'était là son deuxième appel. Mais il faut très vite dire que pour répondre à cet appel, Moïse devrait payer un lourd tribut à savoir renoncer à sa fortune.

Le renoncement à la fortune était donc le deuxième moment dans la mission de Moïse. Il était petit-fils de pharaon. Ce qui implique qu'il vivait dans l'opulence et la gloire que la majorité des Égyptiens n'avaient jamais connutes. Son destin n'était par conséquent pas lié à celui de ses frères hébreux car ces derniers étaient voués à la souffrance par laquelle lui Moïse n'était pas concerné. En sorte que, s'il voulait aider ses frères à sortir de leur esclavage, s'il voulait rétablir la justice, il devrait renoncer à tous les privilèges que lui conférait le statut de fils de la fille de Pharaon pour la simple raison que vouloir sortir le peuple d'Israël de la souffrance signifiait s'opposer à pharaon. Mais Moïse choisit de tourner le dos à la fortune (bien matériel, honneur, argent, etc.) pour souffrir avec les siens et les délivrer de la main de Pharaon. Peut-être faut-il dire qu'il fallait de la foi pour renoncer à toutes ces fortunes comme on peut le lire dans le texte d'Hébreux : « c'est par la foi que Moïse, devenu grand, refusa d'être appelé fils de la fille de Pharaon, aimant mieux être

maltraité avec le peuple de Dieu que d'avoir pour un temps la jouissance du péché ». (Hébreux 11 : 24–25). Et lorsque qu'il se sentit en insécurité après avoir tué un Égyptien, il alla trouver refuge à Madian où il se bâtit une nouvelle fortune. Lorsqu'une fois de plus Dieu l'appela du buisson ardent, il devait, s'il voulait répondre à l'appel de Dieu, sortir de sa zone de confort et de sécurité pour rentrer en Égypte affronter Pharaon. Ce qu'il fit. Mais, accepter de renoncer à sa fortune est une chose ; passer à l'action en est une autre.

L'action c'est l'accomplissement de la mission. Ici c'est la phase opératoire. Après avoir renoncé à la fortune Moïse est effectivement passé à l'acte suivant l'ordre de mission qui lui avait été dicté par Dieu au désert et précisément dans le buisson. Il alla affronter pharaon, sortit le peuple d'Égypte, transcenda les épreuves de la mer de roseau, du veau d'or et autres, et, conduisit le peuple jusqu'à la terre promise. Et, il fut, lors de sa mort, enterré par Dieu Lui-même.

Disons par ailleurs que passer à l'action pour Moïse consistait à oppresser Pharaon et tout le peuple d'Israël. Comme le texte d'Exode le précise, la sortie du peuple d'Israël d'Egypte est passée par des plaies infligées à Pharaon et aux Egyptiens. C'est une sorte d'oppression que Moïse a infligé aux Egyptiens pour libérer les Hébreux. Mais cette oppression a fait plus mal à Moïse qu'à tout autre personne car, la mère adoptive de Moïse vivait dans le palais et Pharaon était son frère adoptif. Infliger donc des plaies et des souffrances à la famille du Pharaon signifiait pour Moïse oppresser sa propre famille. Moïse en souffrait mais c'était le prix à payer pour jouer efficacement son rôle de défenseur des droits de la personne.

Cet itinéraire de Moïse qui va de l'appel à l'action en passant par le renoncement, peut s'appeler à bon droit *processus de démythification de la fortune* ou encore *déconstruction du mythe de la fortune*. Car en effet, si pour Moïse la fortune était un mythe, quelque chose auquel il fallait rester attaché, quelque chose dont on ne peut se débarrasser, il ne serait pas parti du palais de Pharaon, là où il vivait la gloire, pour descendre vers le peuple hébreu pour le délivrer de l'esclavage. Et c'est à ce niveau

que le récit d'Exode devient intéressant pour l'Afrique contemporaine en terme de droits humains car, on ne peut délivrer l'autre que si on est délivré soi-même.

Le modèle de Moïse pour l'Afrique et le Cameroun actuel

En effet, la violation du droit humain est d'abord un fait du cœur humain. Et, c'est dans le cœur qu'il faut attaquer le problème. De manière générale, c'est parce que des personnes, celles qui sont supposées défendre ou veiller sur les droits humains en Afrique, sont attachées à la fortune que les uns bafouent les droits des autres et en arrivent à une situation de manque de paix. En Afrique et au Cameroun par exemple, les droits de la personne sont supposés être préservés par les magistrats et autres acteurs de la société civile et autres corps de métiers. Mais l'atmosphère de corruption qui y prévaut et l'attachement pathologique au bien matériel par exemple amène parfois des magistrats à donner des verdicts allant à l'encontre des droits de la personne. On dirait donc les défenseurs des droits de la personne se sont convertis en oppresseurs.

C'est la raison pour laquelle l'itinéraire de Moïse dans le récit d'Exode est riche d'enseignements et peut inspirer une démarche permettant de réduire la violation des droits humains en Afrique et principalement au Cameroun.

On peut dire qu'au Cameroun, c'est la paix négative qui a toujours été car, depuis l'époque de la colonisation et celle de son indépendance, il y a toujours eu des mouvements de revendication et, la répression contre ces revendications s'est généralement faite en violation des droits de la personne. Ce sont ces revendications permanentes qui ont conduit aujourd'hui à une instabilité dans quatre régions du pays au moins ; au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, à l'Est et à l'extrême nord. Et, dans ces régions instables l'on observe une violation des droits de l'Homme qui interpelle la communauté internationale s'il faut en croire les rapports de certaines ONG et la presse. Le doigt accusateur est pointé sur les

acteurs gouvernementaux, le pouvoir militaire, les acteurs privés, les sécessionnistes etc. Le modèle de Moïse devient de ce fait important.

L'appel dont il a été question dans le cas de Moïse se traduit dans la société contemporaine par la *connaissance de soi et de sa mission*. Plusieurs des personnes supposées préserver les droits de la personne n'ont pas l'appel pour la chose. Ils s'y retrouvent pour des besoins de fortune (argent, honneur, privilèges sociaux, etc.). De nombreuses associations et organisations non gouvernementales de défense des droits de la personne sont créées au Cameroun juste pour recevoir des financements et s'en mettre plein les poches sans jamais tâcher de défendre les opprimés. Beaucoup de personnes vont dans des écoles de magistrature pour ces raisons de fortune et non pour véritablement rendre justice. Et même une fois dans ces écoles de magistrature et autres, la connaissance de leur mission ne les préoccupe pas toujours. Certains élèves dans les écoles de magistratures ne cherchent pas toujours à comprendre leur mission et à s'évaluer pour connaitre leurs capacités et leurs limites. Or, c'est la souffrance des Hébreux qui a constitué le premier appel de Moïse. Et plus tard, quand Dieu l'appelle à rentrer en Égypte délivrer ce peuple, Moïse a une longue conversation avec Dieu pour non seulement connaitre sa mission, mais aussi pour connaitre ses forces et ses faiblesses.

Le *renoncement à la fortune* est de toute évidence *la libération de soi*. On ne peut libérer les autres que si on est libéré soi-même. En effet, de même que Moïse s'est libéré de la fortune (privilèges, argent, honneur etc.) dont il bénéficiait au palais royal et chez Jethro, de même il faut que ceux qui doivent défendre les droits de la personne pour la paix se libèrent de la fortune et considèrent les biens matériels, les honneurs et les privilèges sociaux « comme de la boue[6] ». Car, l'attachement à la fortune est un piège pour le respect des droits de la personne.

L'action c'est la libération des autres, l'application des principes ou de la feuille de mission. De même que Moïse a appliqué les consignes que

6 Philippiens 3 : 8.

lui a dictes Dieu, de même, chaque acteur de la défense ou de l'application des droits humains devrait appliquer les principes liés au respect du droit de la personne. En Afrique et au Cameroun, les textes liés aux droits de la personne sont souvent bien élaborés et bien connus, mais leur application reste un caillou dans la chaussure de ces sociétés.

Disons par ailleurs que lors du processus de libération des Hébreux, Moïse fut confronté à un challenge, celui de l'antipathie de certains de ses frères. En effet, des Hébreux, face à certains obstacles dans le désert, reprochaient à Moïse de les avoir fait sortir de L'Égypte car, disaient-ils, ils étaient mieux là-bas plutôt que dans le désert. Et même qu'à certains moments dans ce processus de libération, on entendait des murmures contre Moïse, de la part de ceux pour qui il se battait. C'est dire combien est difficile la mission d'un défenseur des droits de la personne car, l'opprimé qu'on défend ne comprend pas toujours le rôle du défenseur, et, très souvent, la personne défendue s'érige en adversaire contre son propre défenseur comme ce fut le cas avec Moïse. Heureusement, la patience exemplaire de Moïse lui permit de remporter ce challenge et d'amener les Hébreux à bon port. D'où la nécessité pour les défenseurs ou futurs défenseurs des droits de la personne d'entrer à l'école de Moïse.

L'école de Moïse : en guise de synthèse

L'école de Moïse peut se résumer en cinq points. D'abord, les défenseurs ou les futurs défenseurs des droits de la personne devraient apprendre que la défense des droits de la personne est une vocation ou un appel à veiller sur le bien-être et l'épanouissement de l'autre sans rien attendre en retour car, c'est un métier de l'altruisme. En deuxième point, le défenseur du droit de la personne devrait apprendre à l'école de Moïse que défendre l'opprimé implique qu'on puisse être prêt à renoncer à ses propres privilèges, à sa famille, à son honneur, à ses biens ; cest qu'il est convenu d'appeler ici, le renoncement à sa fortune. Il doit donc accepter de souffrir pour le bien-être de l'opprimé. En troisième point, le défen-

seur des droits de la personne devrait être prêt à affronter l'oppresseur qui qu'il soit car Moïse n'a pas craint d'affronter le géant pharaon et même sa mère adoptive. Il devrait aussi être prêt à faire face à l'adversité même des personnes qu'il défend. Quatrièmement, le défenseur des droits de la personne, à l'école de Moïse, devrait apprendre à travailler en réseau comme Moïse, à travailler parfois sous les conseils du prêtre Jethro. Enfin le défenseur des droits de la personne devrait, à l'école de Moïse, apprendre à se reproduire et à passer le relais. Moïse pendant le processus de libération des Hébreux déléguait des responsabilités à certains de ses frères et, à la fin de ses jours, a passé le témoin à l'un d'eux, à savoir Josué. C'est ce que doit apprendre et assimiler un défenseur du droit de la personne à l'école de Moïse.

Conclusion

Au bout du compte, pour que le droit de la personne soit respecté au Cameroun, il est certainement utile que l'on enseigne aux principaux acteurs à se détacher de la fortune. Pour cela une pédagogie de la déconstruction du mythe de la fortune se fait urgente aussi bien dans les écoles de magistrature, les universités que dans les écoles primaires et secondaires. Une telle pédagogie devrait intégrer le sacré dans les systèmes éducatifs. Dans l'Afrique traditionnelle, l'éducation était axée sur le sacré et les conflits étaient moins accentués. Aujourd'hui, il est important que l'on remette le sacré au cœur des systèmes éducatifs. Aussi faut-il qu'en attendant que ce système soit implémenté, qu'il y ait une synergie entre différents acteurs qui défendent les droits de l'Homme. Que les magistrats rendent des verdicts équitables ; que les avocats défendent les opprimés non pas pour des questions financières mais pour les besoins de la cause et que les autres acteurs se mettent à l'œuvre pour une défense authentique et non pour se faire de l'argent. Mais à la fin, tous ces acteurs devraient aller à l'école de Moïse.

Bibliographie sélective

Alliance biblique universelle, La Bible. Ancien et nouveau testament, traduite de l'hébreux et du grec en français courant, nouvelle édition révisée 1997.

Alliance biblique universelle, La Bible. Parole de Vie. 2003.

Alliance biblique universelle, La Sainte Bible. Nouvelle version Segond révisée, avec notes, références, glossaire et index biblique.

Kuen, Alfred, Le Nouveau dictionnaire biblique, révisé et augmenté, édition Emmaüs, Genève, 1992.

Abena, Alain Cyrille, « Effet de vie » et démythification de la fortune dans La Croix du Sud de Joseph Ngoué et La Sainte Bible. Pour une relecture de l'esthétique münchéenne.

Gilbert, Pierre, Bible, mythe et récits des commencements, Paris, Seuil, 1986.

Ohouo, Nathanaël (Dir.), Dieu et l'homme. Éléments d'anthropologie pour chrétien et Église d'Afrique, Yaoundé, CLE, 2007.

Ouamba, Fabien, Le Chrétien et la mort en Afrique, Yaoundé, éditions CLE, 2007.

Césaire, Aimé, Discours sur le colonialisme, présence africaine, [1955], 2004.

Cheikh Anta Diop, Nations Nègres et culture. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui, tome I, Paris, Présence Africaine, 1979.

Éla, Jean-Marc, La plume et la pioche, Yaoundé, éditions CLE, [1971], 2011.

Grimal, Pierre, La Mythologie grecque, Collection « Que sais-je ? » Paris, PUF, 1986, première édition 1953.

Kangue Éwane, François, Semence et moisson coloniale. Un regard africain sur l'histoire de la colonisation, Yaoundé, éditions CLE, 1985.

Maingueneau, Dominique, Pragmatique pour le discours littéraire, Paris, Bordas, 1990.

Mbock, Charly Gabriel, Décoloniser la France, Montréal, Kiyikaat, 2010.

Messina, Jean-Paul, Christianisme et quête d'identité en Afrique, Yaoundé, Éditions CLE, 1999.

Tsafack, Gilbert, Éthique et déontologie de l'éducation, Yaoundé, Presse universitaire d'Afrique, 1998.

Défis et risques du travail des défenseurs locaux des droits de la personne dans le contexte de leurs activités de promotion et défense des droits de la personne et de la paix

*Par Rostin Manketa Nkwahata**

La Voix des Sans Voix pour les droits de l'Homme (VSV) travaille depuis sa création en 1983 pour la promotion et la défense des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo. Elle est partenaire de Pain pour le Monde depuis 2002 et elle a intégré le Réseau Service Civil pour la paix depuis 2016. Grâce aux activités menées et aux rencontres auxquelles elle a pris part dans le cadre dudit Réseau, la VSV s'est rendue davantage compte de cette valeur combien chère qu'est la paix vers laquelle aspirent tous les peuples du monde.

En effet, il existe une imbrication parfaite entre la promotion des droits de la personne et celle de la paix qui, elle-même fait partie des droits fondamentaux de la personne. Il est clair que travailler pour la promotion des droits humains, c'est également travailler pour la paix. En effet, il existe une relation étroite entre le travail de promotion des droits de la personne humaine et celui de la paix. Dans un Etat de droit où règne la justice sous toutes ses formes et où la dignité de toute personne est respectée y compris ses droits et libertés individuelles et collectives, il règne généralement la paix.

La cause de la paix et celle du respect des droits de la personne sont les deux auxquelles les Nations Unies attachent le plus d'importance. En effet, « à l'exception de la recherche de la paix, il n'existe pas de cause

* Directeur exécutif la Voix des Sans Voix pour les droits de l'Homme (VSV)

à laquelle l'Organisation des Nations Unies s'identifie davantage que celle des droits de l'Homme ».[1]

Mais le travail pour la promotion des droits de la personne a besoin d'ouvriers et d'artisans engagés, déterminés à se mettre à l'œuvre parfois au risque et péril de leur vie pour défendre ces valeurs souvent foulées au pied dans leurs communautés respectives par les détenteurs de pouvoir politique et économique.

Ces ouvriers et artisans, ce sont ces hommes et femmes, ces jeunes filles et garçons défenseurs des droits et de la dignité de la personne humaine. Ces défenseurs des droits humains agissant seuls ou en association avec d'autres travaillent pour la promotion et la défense des droits et libertés fondamentales universellement reconnus. Par la promotion, ils organisent des formations aux droits de l'Homme, éveillent la conscience des populations pour mieux connaître et prendre conscience de leurs droits afin de bien les défendre et les revendiquer auprès des autorités au sein desquelles se recrutent en majorité les violateurs des droits humains.

Avec la défense, les défenseurs locaux mènent entre autres des actions pour dénoncer les violations des droits humains. Ils élèvent la voix en faveur des victimes parfois au prix de leur vie pour faire respecter la dignité humaine lorsque celle-ci est bafouée.

Mais quels sont les défis et les risques du travail des défenseurs locaux des droits de la personne humaine dans l'exercice de leur travail ?

Défis

Entre autres défis auxquels les défenseurs locaux des droits de la personne humaine font face, il y a celui de la mauvaise perception et de la difficile acceptation de leur travail par certaines autorités. Pour le cas de la République Démocratique où la Voix des Sans Voix travaille depuis plus de trois décennies, il n'est pas rare d'entendre des autori-

1 Nations Unies, « Droits de l'homme. Questions et réponses », New York 1987. P. 4

tés accuser les défenseurs des droits de la personne de tous les maux. Ces accusations sont parfois faites sur les ondes de certains médias de la manière la plus officielle sans que cela n'offusque les animateurs des institutions publiques.

Les défenseurs des droits de la personne sont souvent à tort accusés par certaines autorités d'être à la solde de puissances étrangères ou d'être des opposants déguisés, des ennemis de la République ou des personnes sans patriotisme, sans amour pour leur pays parce qu'ils portent la voix des victimes, de personnes opprimées, des gens injustement privés de justice et de liberté par leurs gouvernants.

Au sein de leurs communautés respectives, il y a aussi des défis liés à la sécurité en l'absence d'un cadre juridique interne qui protège les défenseurs locaux des droits de la personne. Les efforts fournis par les défenseurs des droits de l'homme en RD Congo et appuyés par la Commission Nationale des droits de l'Homme (CNDH) pour l'adoption d'une loi portant protection aux défenseurs des droits de l'Homme demeurent sans succès jusque-là. Certains parlementaires très proches du pouvoir pensent qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une loi spécifique portant protection aux défenseurs des droits de l'Homme qu'ils considèrent être déjà protégés par les lois de la RD Congo en tant que citoyens congolais comme les autres .

Certes, les instruments relatifs aux droits de l'Homme disposent que tous les hommes jouissent de la même protection des lois. Par conséquent, aucune discrimination en matière de protection des individus par les lois internes des Etats et les instruments relatifs aux droits de l'Homme ne peut être ni tolérée ni acceptée. Cependant, il convient de souligner que la définition de défenseurs des droits de l'Homme trouve son fondement à l'article premier du dispositif de la « Déclaration des Nations Unies sur les droits et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus » qui dispose que « chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de

l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international ». Partant donc de cette définition, il est clair que toute personne peut être défenseur des droits humains et que cette qualité n'est pas seulement réservée à ceux qui travaillent dans les organisations de la société civile. Le défenseur des droits de l'Homme est reconnu par l'acte qu'il pose en faveur de la promotion et protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales universellement reconnues. Mais les actes posés par les défenseurs des droits de l'Homme peuvent être source de menaces, d'attaques à leur encontre voir d'assassinats ciblés, arrestations ou emprisonnements ou autres risques immédiats ou graves visant à les faire disparaître ou à les réduire au silence et les empêcher de ce fait de continuer à faire leur travail. Pour ces raisons et compte tenu de la spécificité de la nature de leur travail, un cadre légal spécifique de protection des défenseurs des droits de l'Homme s'avère indispensable. Dans certains pays comme la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso, les lois portant protection aux défenseurs des droits humains ont été adoptées par leurs parlements respectifs et sont opérationnelles.

Un autre défi, c'est la mauvaise compréhension du travail des défenseurs locaux par la population dans certains milieux. Une bonne partie de la population ne comprend pas bien le travail des défenseurs locaux des droits de la personne. En effet, face à certains crimes, la population en l'absence d'une justice indépendante et juste en RD Congo qui libère parfois des criminels moyennant paiement des sommes d'argent au lieu de leur faire subir la répression conformément à la loi et de procéder à la réparation des préjudices subis par les victimes, la population a parfois tendance à se rendre justice en tuant le criminel parfois de manière atroce en le brûlant vif. Ces cas de justice populaire ont souvent été enregistrés à Kinshasa et dans plusieurs provinces de la RD Congo. C'est à juste titre que la Déclaration et programme d'action de Vienne de juin 1993 à l'issue de la Conférence Mondiale sur les droits de l'Homme a déclaré que « les Etats devraient s'efforcer d'éliminer l'analphabétisme et orienter l'éducation vers le plein épanouissement

de la personne et le renforcement du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales »[2].

Face à ces comportements, les défenseurs locaux des droits de la personne humaine qui prennent le courage de rappeler à la population que le droit à la vie est garanti à toute personne par les instruments relatifs aux droits de l'Homme et que nul ne peut infliger un traitement cruel, inhumain ou dégradant à une autre personne quel que soit le motif lui reproché, sont parfois mal perçus par la population qui les accuse de prendre parti ou de protéger les criminels.

A Kinshasa, capitale de la RD Congo, la police nationale congolaise a mené en 2013 l'opération dite « Likofi = coup de poing » consistant à exécuter sommairement et publiquement les criminels qui terrorisaient et se livraient à des exactions contre la population. De nombreux défenseurs des droits de la personne qui ont dénoncé ces exécutions sommaires portant gravement atteinte à la dignité humaine et surtout au droit à la vie ont été stigmatisés par la population soutenant la police dans son opération.

Les malentendus et les différences de perception entre les défenseurs des droits de la personne et les populations sont si profonds qu'ils donnent l'impression qu'il y a d'une part ceux-là qui maitrisent tout et sont des savants et de l'autre ceux qui sont des ignorants incapables de réfléchir sur les droits de la personne humaine. Mais le problème le plus important réside peut-être dans le fait que les membres d'une communauté qui voient les leurs subir les violations et atteintes aux droits humains sont frustrés, choqués et souhaiteraient que le dommage subi soit égal au dommage causé (oeil pour oeil, dent pour dent).

Les défenseurs des droits de la personne Humaine de leur côté, tout en condamnant les violations et atteintes aux droits de la personne Humaine, font savoir aux populations que la dignité humaine doit être respectée en tout temps et en tous lieux et qu'on ne peut pas résoudre une question des violations des droits de la personne en commettant

2 Conférence Mondiale sur les droits de l'Homme, Déclaration et Programme d'action de Vienne, Juin 1993, P.71

d'autres violations des droits de la personne. Il existe d'autres voies pour sanctionner les auteurs des violations des droits de l'Homme pour lutter contre l'impunité. Les malentendus et différences de perception entre les deux parties peuvent trouver des solutions en s'attaquant à la problématique de l'éducation des populations aux droits de l'Homme à la démocratie, à la non-violence et à la paix.

Risques

La nature même du travail d'un défenseur des de droits la personne l'expose à d'énormes risques. En réalité un défenseur des droits de la personne humaine est une personne qui marche ou se promène avec la mort, dort et se réveille avec la mort et mange avec la mort dès lors que tout peut lui arriver surtout lorsqu'il fait bien son travail consistant à défendre les droits des victimes des violations des droits de l'Homme, des victimes des régimes oppressifs, de la dictature, des injustices criantes, de discrimination de toutes sortes et surtout à dénoncer les mauvaises politiques gouvernementales visant à banaliser la dignité humaine et les libertés fondamentales reconnues à toute personne, etc.

Aussi, le travail du défenseur des droits de l'Homme nécessite-t-il un engagement ferme et une croyance en un idéal pour une société juste dans laquelle toute personne, quelle qu'elle soit peut mener une vie digne.

Les nombreux risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'Homme sont entre autres la persécution, les arrestations et détentions arbitraires, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, les assassinats….

La Voix des Sans Voix pour les droits de l'Homme (VSV) a connu et vécu ses risques qui ont atteint leur paroxysme avec l'assassinat dans des conditions très atroces en 2010 de deux de ses membres, en l'occurrence Floribert Chebeya Bahizire et Fidèle Bazana Edadi, respectivement ancien Directeur Exécutif et ancien Chauffeur chargé de dispatching.

Feu Floribert avait été torturé et son coup tordu par ses bourreaux qui n'étaient autres que des policiers congolais. Cette scène macabre a eu lieu dans les installations même de l'Inspection Générale de la police nationale congolaise. Avant et après l'assassinat de deux illustres précités, il y a eu d'autres défenseurs des droits de l'Homme dont des journalistes qui ont été assassinés en RD Congo. C'est le cas de Pascal Kabungulu en 2005, Serge Maheshe, Franck Ngyke et son épouse, Didace Namujimbo (liste non exhaustive).

Cependant, malgré ces risques, il convient de souligner que le travail de promotion et défense des droits de l'Homme est un travail très noble dès lors qu'il met au centre de tout le respect de la dignité humaine, des droits et des libertés fondamentales.

En définitive, il convient de souligner que les défis comme les risques encourus ne doivent pas constituer des obstacles à l'engagement des femmes et des hommes à promouvoir et à défendre les droits et les libertés fondamentales reconnus et garantis à toute personne pour une vie dans la dignité pour toutes et tous. Il est important de faire face aux nombreux défis ci-haut évoqués même si la liste n'est pas exhaustive en y apportant des solutions nécessaires. Parmi ces solutions, il y a la sensibilisation, la formation aux droits de la personne, la vulgarisation des instruments relatifs aux droits de l'Homme, surtout auprès des populations pour leur permettre de s'approprier les questions de promotion et défense des droits de la personne.

Les risques ne doivent pas constituer un motif de découragement ou un prétexte pour céder face aux comportements répréhensibles menaçant le respect des droits de la personne ou menaçant la paix. Défendre les droits de la personne est un métier noble mais qui peut exiger le sacrifice suprême pour celui qui s'y engage.

La promotion des droits des peuples autochtones Pygmées pour la cohabitation pacifique entre les communautés à l'Est de la République Démocratique du Congo

Par Me Christian K. Sondirya, Me Jacques N. Birikunzira**, Me Donald K. Kasyenene****

I. Presentation de l'article

Hormis la conclusion, cet article comporte trois points essentiels à savoir les pygmées et leurs conditions de vie (I), l'implication de la JPSC dans la protection des pygmées (II) et l'incidence de l'accompagnement de la JPSC sur la paix (III). Y sont en annexe : un tableau des dossiers de conflits en cours et ceux résolus par les pygmées avec l'accompagnement de la JPSC, ainsi que les photos des activités et la Bibliographie.

* Coordinateur la Commission Justice, Paix et Sauvegarde de la Création depuis 2012, et depuis 2017, il a été élu Secrétaire Communautaire de la CBCA, il joue un rôle actif dans le plaidoyer pour la promotion des droits des vulnérables comme les femmes violées, les pygmées, les enfants, les prisonniers et les défenseurs des Droits Humains. Il est aussi actif dans la protection de l'environnement.
** Programme officer à la Commission Justice, Paix et Sauvegarde de la Création de la CBCA à Goma depuis 2014. Il est impliqué dans les programmes de lutte contre les violences faites à la femme, de la réconciliation communautaire, de la capacitation des défenseurs des droits humains.
*** Basé à Katwa ; superviseur du projet pour l'intégration socio juridique du peuple pygmée. Il facilite plusieurs conférences pour la promotion des droits des pygmées ainsi que la vulgarisation des droits fondamentaux auprès des villageois.

II. Qui sont les Pygmées, leurs défis majeurs et leurs conditions de vie ?

II.1. Des Pygmées

Les pygmées constituent l'un des peuples minoritaires en RDC. Ils sont considérés comme les premiers habitants de la République Démocratique du Congo. Jadis, ce peuple nomade ne vivait que de la chasse, de la pèche et de la cueillette. Actuellement, les mutations sociales couplées de leurs corollaires socio-économiques ont eu des répercussions sur le quotidien de ce peuple l'obligeant à mener, malgré lui, une vie sédentaire, à faire de l'agriculture, et partant à cohabiter avec les autres peuples habitant dans leurs milieux de vie. Cette cohabitation ne se fait pas sans heurts.

Depuis l'an 2012, la Commission Justice Paix et Sauvegarde de la Création de la CBCA (JPSC), grâce à l'appui financier de l'United Evangelical Mission (UEM), s'est plus focalisée sur les peuples pygmées des camps de TANDANDALE, KATANGA et FUNGULAMACHO, en chefferie des BASWAGHA, territoire de Lubero, à environs 120km à l'ouest de la ville de Butembo, en province du Nord-Kivu, à l'Est de la République Démocratique du Congo. Au total 34 ménages constitués de 204 personnes dont 17 ménages à TANDANDALE, 4 ménages à KATANGA, 7 ménages à SUPA et 4 ménages à FUNGULAMACHO.

II.2. Défis majeurs auxquels sont confrontés les peuples autochtones pygmées ciblés par la JPSC

Pays immense au cœur de l'Afrique centrale, la République Démocratique du Congo (RD Congo) regorge d'un potentiel remarquable pour son développement tant par sa superficie, sa population que par ses ressources naturelles. Malheureusement, les peuples autochtones plus particulièrement ceux ciblés par la JPSC, sont les premières victimes du développement du pays et de l'insécurité dans les milieux ruraux.

En effet, **l'urbanisation** dans les territoires occupés par les pygmées constitue une menace non des moindres. Jour après jour, les terrains jadis réservés à ces peuples indigènes font l'objet de lotissements au mépris de la législation congolaise sur les terres occupées par les peuples indigènes. Cette urbanisation conduit tout naturellement à la destruction progressive de l'espace de vie des pygmées. Nous ne pouvons ne pas mentionner **la déforestation** dans le territoire de Beni qui a rendu rare les gibiers et les fruits qui constituent l'aliment principal pour les pygmées. Cette déforestation a causé aussi d'autres problèmes environnementaux tels que : le changement climatique, la pollution de l'air en milieu urbain, les érosions et l'éboulement de terre. **La culture du cacao et l'exploitation minière** ont fait que certaines entreprises ou personnes spolient les terres des pygmées. Signalons également que **l'insécurité** causée par les milices, dont sont victimes les peuples autochtones, ne favorise pas leur épanouissement moins encore leur intégration dans la communauté car, ils sont obligés de fuir plus loin dans la forêt et par conséquent sont abandonnés à leur triste sort.

Aussi, force est de constater que l'Etat Congolais n'a mis en place **aucune politique d'encadrement des pygmées** encore moins les structures de base à leur profit. Cette situation entraîne des conséquences néfastes touchant même à l'existence de ce peuple notamment le taux de mortalité infantile et maternelle très élevé, la pauvreté galopante et le taux très élevé d'analphabétisme.

Par ailleurs, les femmes pygmées sont généralement victimes **de violences sexuelles**. En effet, une enquête que nous avons menée dans le camp Senga auprès des filles pygmées, nous a permis de constater que plus de 78 % des filles dont l'âge varie entre 13 et 16 ans ont déjà au moins un enfant, et plus de 60 % de ces enfants ne connaissent pas leurs pères. Certains hommes bantous utilisent la ruse pour engrosser ces filles pygmées en mettant en avant des fausses promesses de mariage.

II.3. Conditions socio-économiques des pygmées

Les objectifs du millénaire consacrent le développement intégral de tout homme et tout peuple en mettant davantage l'accent sur l'accès à des conditions de vie décentes. Cette vie décente concerne l'accès au logement, l'éducation, l'alimentation, la santé, etc. Cependant, cet idéal demeure encore mythique pour plusieurs populations à travers la planète. Les pygmées figurent sur la liste rouge. Ces peuples pygmées mènent encore des conditions de vie infrahumaines. Ils vivent dans des huttes, pas trop différentes des logis des primates. Ils sont exposés à des intempéries diverses : froids, maladies, analphabétisme, sous-alimentation, … toutes ces conditions misérables font leur quotidien et rendent la vie difficile à ce peuple, pourtant détenteur des droits, à l'instar de tous les êtres humains. Bref pour ce peuple, l'accès aux biens de valeur n'est qu'un rêve chimérique.

Par ailleurs, ce qui attire l'attention quand on s'intéresse à la vie de cette communauté est que ce peuple se retrouve sans terre, bien que l'histoire le décrive comme premier habitant du Congo, comme nous l'avons signalé tantôt. Si aujourd'hui ils ont la chance de trouver un petit espace pour l'érection de leurs cabanes, on ignore encore ce que deviendra demain leur vie. Les forêts qui constituent leur environnement naturel, attisent la gourmandise des nantis qui convoitent les terres arables au profit de leurs cultures industrielles (quinquina, cacao, etc.), démunissant ainsi les peuples autochtones de leurs espaces. Cette situation est susceptible d'ouvrir la brèche à des conflits fonciers, ouverts ou latents, opposant pygmées entre eux, mais aussi pygmées aux autres communautés ethniques.

III. Implication de la JPSC dans la protection des Pygmées

Ce programme est exécuté depuis 2014 en faveur des peuples autochtones pygmées. En effet, ce programme d'intégration socio juridique des pygmées vise à vulgariser la loi foncière auprès de ce peuple afin de l'amener à revendiquer de façon pacifique et non-violente ses droits violés. Pour y arriver la JPSC a procédé par la formation des pygmées sur les droits fondamentaux, l'assistance juridique et judiciaire, le renforcement des capacités en matière de plaidoyer et de résolution pacifique des conflits.

III.1. Formations diverses

Une série de formations a été mise en place à l'intention des pygmées pour leur permettre de maitriser leurs droits afin qu'ils soient véritablement capables de les défendre. Ces formations étaient réalisées par une équipe composée de 3 juristes dont une femme.

S'agissant de ce premier axe, notons que plusieurs séances de formation ont été organisées en faveur de ce peuple autochtone. Il s'agit notamment de :

- La problématique foncière qui a consisté à vulgariser la loi foncière tout en mettant un accent particulier sur l'acquisition, la conservation et la perte de la terre en vertu de la loi et la coutume locale. Ce qui s'est révélé comme un besoin urgent pour ce peuple qui survit actuellement grâce à la culture des champs en abandonnant petit à petit la chasse et la cueillette.

- Ont été en outre développées les notions sur les droits fondamentaux des pygmées notamment celles ayant trait au droit à la vie, à la scolarisation, à la propriété, à la santé, au droit à l'accès à la fonction publique, à l'alimentation, …

Aperçu du Village SENGA avec ses habitants

Cérémonie d'accueil faite par les femmes pygmées du village SENGA à Tandandale

Photo de famille aprés une séance de formation sur les droits fondamentaux des pygmées à Tandandale

Mme T. en train de cuisiner ses deux enfants l'entourent

Photo prise lors d'une séance de concilliation

- Les droits des femmes et jeunes filles pygmées ont été mis en lumière en se focalisant sur la loi congolaise contre les violences sexuelles.

III.2. L'accompagnement juridique et judiciaire des pygmées

Il faut souligner que, outre ces formations, la JPSC s'est lancée dans un accompagnement juridique des pygmées. L'an 2017 en effet, la JPSC a accompagné trois pygmées devant le chef de localité VUYINGA en chefferie des Baswagha, en territoire de Lubero dans un dossier portant sur le non-respect des contrats de location de terre qui opposait ces trois pygmées aux chefs terriens, membres des autres communautés locales. Un autre litige judiciaire opposait un certain P. (pygmée) à R. (de la communauté Nande) autour d'un conflit de terre coutumière dans le village NSENGA situé à Tandandale. Grâce à l'assistance judiciaire d'un avocat que la JPSC a mis à la disposition du pygmée P., celui-ci a gagné le procès et a été rétabli dans ses droits. Aussi, le Camp de SENGA a Tandandale (25Ha de superficie) avait failli être spolié par un commerçant qui voulait l'exploiter pour la culture du cacao, grâce à l'intervention de la JPSC un procès a été initié et gagné en faveur des pygmées.

III.3. Le renforcement des capacités en matière de résolution pacifique des conflits

D'abord, les leaders des pygmées ont été formés sur les techniques de plaidoyer et la résolution pacifique des conflits. L'accent a été mis sur l'élaboration d'un cahier des charges et les autorités compétentes pour tel ou tel autre dossier d'une part et d'autre part sur les méthodes pacifiques de résolution des conflits telles que : la conciliation, la médiation, le recours judiciaire. Il était ici question de conscientiser les participants sur la nécessité de mener une lutte commune, à travers leurs leaders, en vue de revendiquer de manière non-violente leurs droits socio-économiques et culturels.

IV. Incidence de l'accompagnement de la JPSC sur la paix a Tandandale

Il va de soi que la paix demeure un processus de longue haleine, l'expérience de l'accompagnement des pygmées par la JPSC a permis à cette dernière de bien connaitre ce peuple merveilleux et son aspiration à vivre en paix avec les autres peuples. Depuis que les pygmées ont été formés en matière de paix, ils font de plus en plus de revendications pacifiques et cherchent à résoudre leurs problèmes d'une manière non-violente. Ainsi, une cabane a été érigée dans leur camp où les pygmées traitent leurs problèmes et les résolvent par l'entremise de leurs leaders, « les sages du village ». Les cas des vengeances privées ont largement diminué depuis lors. Le fait pour les pygmées d'avoir gagné le procès a amélioré leur estime de soi d'une part et d'autre part a réduit les tensions avec toutes les personnes qu'ils considéraient comme des étrangers qui pouvaient s'approcher de leur milieu de vie. Le renforcement des capacités en matière de plaidoyer a généré la création d'un comité de plaidoyer qui travaille sur les défis que connaissent les pygmées et mène efficacement des contacts avec les autorités locales pour revendiquer les droits de ce peuple. La JPSC a déjà capitalisé certaines données des rapports produits par le comité de plaidoyer des pygmées en les transmettant auprès des autorités provinciales et nationales afin d'attirer leur attention sur le sort de ce peuple.

V. Conclusion

La RDC, à l'instar d'autres Etats d'Afrique centrale, s'étant lancée sur la voie de la stabilisation, tous les efforts devraient désormais converger vers la pacification. Ainsi, toutes les actions posées par les uns et les autres doivent s'inscrire dans la logique visant le renforcement de la concorde, la solidarité et le vivre ensemble. Le sort des peuples autochtones doit encore mobiliser l'attention de toute la communauté tant

nationale qu'internationale au regard des besoins ressentis ainsi que pour une paix durable.

Si la vie nomade n'a pas trop gêné les ancêtres pygmées d'hier, aujourd'hui la donne change. Ce peuple a commencé à s'ouvrir vers des horizons nouveaux, au regard des réalités de la vie sociale en perpétuelle évolution marquée par des changements d'ordre socio-économique. C'est ce que regrette un jeune pygmée rencontré par la JPSC au camp de Senga, s'exprimant en kiswahili local, propos traduit en français en ces termes : « L'histoire ne s'est jamais contredite que, nous pygmées, sommes les premiers occupants ; aujourd'hui nous sommes devenus un peuple sans terre. Si tel est le cas, nous aiguisons nos lances et nos flèches pour tuer les envahisseurs ». L'appel est donc lancé à tous les activistes de paix de se pencher sur cette situation pour une revendication pacifique des droits reconnus à ce peuple pygmée afin que règne une paix durable entre communautés vivant dans cette partie de la RDC. Ce propos n'est pas qu'un simple regret, mais traduit en même temps un sentiment de révolte au sein de ce peuple qui, non seulement se sent marginalisé, mais aussi démuni de ses terres. Les activités de la JPSC ont ainsi permis à la communauté pygmée de comprendre ses droits en tant que peuple autochtone, et ainsi atténuer une violence destructrice qui pourrait se dégager de cette ignorance.

Les bénéficiaires de ces actions ont eu des mots justes pour exprimer leurs opinions. C'est le cas de l'épouse du pasteur Melissa M. (tous les deux étant pygmées) qui a déclaré : « A travers ces séances de formations je viens d'apprendre que nous devons éviter la haine et cohabiter avec les autres communautés avec qui nous vivons ici à Senga ». Et son mari, qui est l'un des pasteurs de la CBCA dans cette contrée, de renchérir : « Les conflits de terre nous ont causé beaucoup de torts. Grace à ces séances de formation nous venons d'apprendre le processus de gestion pacifique de nos terres selon le droit congolais ».

Enfin, prenant conscience de l'existence de ses droits et de la nécessité de vivre pacifiquement avec les membres d'autres communautés, Romain S., un autre pygmée déclare : « Nous étions beaucoup mena-

Ci-dessous un tableau récapitulatif de conflits en cours et ceux résolus par les pygmées avec l'accompagnement de la JPSC

N° 1.	
OBJET DU LITIGE	Conflit parcellaire à Tandandale/Senga
PARTIES CONCERNEES	Monsieur R. (pygmée) contre M.K
AUTORITES AYANT CONNU LES LITIGES	Chef de localité VUYINGA
SUITE RESERVEE	Parcelle a été restituée au pygmée R.
Dossier déjà clos	
N° 2.	
OBJET DU LITIGE	Non payement de la totalité de l'argent dans une vente de la parcelle à Tandandale/Senga
PARTIES CONCERNEES	M.M (pygmée) contre un habitant Térroire
AUTORITES AYANT CONNU LES LITIGES	Capita du village
SUITE RESERVEE	L'acompte final sur achat parcelle a été payé en faveur du pygmée M.M
Dossier déjà clos	
N° 3.	
OBJET DU LITIGE	Empiètement de la parcelle appartenant au pygmée Sh. à Mu.
PARTIES CONCERNEES	Pygmée Sh. contre le Nande Mu.
AUTORITES AYANT CONNU LES LITIGES	Chef de chefferie des Baswagha, Nz.et le capita du village Mukondo, Monsieur M.K.
SUITE RESERVEE	Le chef de chefferie a exigé que les limites soient respectées par Monsieur M. en faveur de la parcelle qu'occupe le pygmée S.
Dossier à moitié clos car monsieur M. a déjà enlevé les signes de délimitation sans aucune autorisation. Dossier en cours	
N° 4.	
OBJET DU LITIGE	Conflit de propriété foncière sur un champ situé à Tandandale
PARTIES CONCERNEES	R. P. (Nande) contre les pygmées R.S.et M.S.
AUTORITES AYANT CONNU LES LITIGES	Chef de localité M. T.
SUITE RESERVEE	Les deux pygmées ont été autorisés à poursuivre les activités agricoles dans le champ conflictuel et d'y entretenir l'exploitation des planches
Dossier déjà clos	

cés par les autres communautés et étions au point de prendre nos lances pour nous venger. Mais grâce à cette formation et aux actions de plaidoyer menées en notre faveur, nous comprenons qu'il existe des mécanismes pour revendiquer de manière non-violente nos droits en tant que pygmées et comme citoyens. »

Au-delà de l'expérience de la JPSC, il est clair qu'il faut prendre au sérieux les défis de consolidation et de pérennisation des relations pacifiques entre les pygmées et les autres communautés. Ceci renvoie à la responsabilité de chacun de s'impliquer à fond en faveur de ce peuple menacé de tout bord car, de la paix de tous dépend leur propre paix.

Bibliographie

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones du 13 Septembre 2017

Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuple, Juin 1981

Constitution de la RDC du 18 Février 2016

Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980

https://www.forestpeoples.org/sites/default/files/publication/2013/05/toolkit-sida-rdc.pdf

https://www.rainforestfoundationuk.org/media.ashx/ocdhcongodroitsautochtonessummaryrepublicofcongojuin2006.pdf

Rapport Projet Assistance juridique aux pygmées de Tandandale et de Fungulamacho 2012-2013, JPSC 2013

Rapport Projet Assistance judidique aux pygmées de Tandandale et de Fungulamacho 2014-2015, JPSC 2015

Rapport Projet Assistance judidique aux pygmées de Tandandale et de Fungulamacho 2016, JPSC 2016

Rapport du Projet promotion des droits fondamendaux des Pygmées des Tandandale 2017, JPSC 2017

Rapport annuel JPSC 2018.

Les réseaux sociaux comme vecteurs d'un nouvel élan démocratique : Les limites d'un nouvel espace de contestation en Afrique

*Par Wassy Kambale**

Introduction

« Le peuple gagne toujours ». En février 2018, ce slogan émerge sur les réseaux sociaux en République Démocratique du Congo (RDC). En effet, un activiste pro-démocratie vient d'être tué lors des manifestations organisées par l'Église catholique qui soupçonne le président Joseph Kabila de vouloir se maintenir au pouvoir (Jeune Afrique, 2018). Des mouvements de jeunes qui militent pour la démocratie mettent en avant ce slogan attribué au jeune activiste tué pour lui rendre hommage et dénoncer les répressions brutales des manifestations. (TV5MONDE, Mai 2018). Un blogueur dénonce les coupures récurrentes des réseaux sociaux ainsi qu'une stratégie du déni des autorités congolaises en ces termes : « Ce régime que l'on accuse de surdité, face aux doutes que suscite un processus démocratique poussif et incertain… » (Habari RDC, 2018). Un article publié sur le site du journal Courrier International sur l'autoritarisme en Afrique, dénonce la tendance de plusieurs chefs d'Etats africains à se maintenir au pouvoir. L'article précise que « Depuis 2000, pas moins de 30 chefs d'État africains ont tenté de prolonger leur mandat, et 18 ont réussi. » (Courrier international, février 2019).

* Wassy Kambale vit à l'est de la RD Congo. Il est conseiller en communication pour le festival Amani à Goma qui vise à rassembler les populations de l'Est de la RD Congo à travers la culture. Ce jeune entrepreneur social porte un intérêt particulier au rôle de la communication pour un développement des sociétés en Afrique.

Depuis 2011, des grands mouvements de contestation sont observés en Afrique. Car, qu'on parle du printemps arabe dans les pays du Maghreb, ou de l'émergence des mouvements citoyens en Afrique subsaharienne, l'utilisation des réseaux sociaux par les populations civiles fait désormais partie intégrante du débat politique. Les populations, y compris dans les milieux ruraux rejoignent massivement les réseaux sociaux. Cet engouement est favorisé par une nette croissance du taux de pénétration de l'internet sur le continent. Selon Dahmani, « [e]ntre 2005 et 2015, le nombre de ménages accédant à Internet a été multiplié par plus de six, alors que le total monde l'a été par plus de deux. » (Dahmani, 2018, p. 4)

Par ailleurs, les régimes au pouvoir dans plusieurs pays africains qui peinent à se démocratiser sont de plus en plus méfiants. Entre les exigences exprimées par les mouvements contestataires, notamment pour l'organisation des élections et l'envie de s'accrocher à tout prix au pouvoir, ces régimes doivent désormais trouver des raisons pour censurer l'internet, et dans certains cas l'utiliser pour surveiller leurs populations.

Dans quelle mesure les réseaux sociaux, devenus des outils de mobilisation politique en soulevant des espoirs démocratiques, peuvent-ils transformer les régimes autoritaires africains ?

Dans le cadre de cette étude, les réseaux sociaux sont considérés comme des plates-formes qui offrent aux utilisateurs la possibilité d'interagir entre eux dans un système connecté à internet (Dagnogo, 2018). Dans ce cas précis, les réseaux sociaux font référence aux plates-formes What's App, Facebook et Twitter.

Pour analyser cette problématique, la première partie de cet article étudiera l'efficacité des réseaux sociaux comme outils de mobilisation politique, et de contestation démocratique alors que la deuxième partie étudiera les limites de ce type de mouvement par rapport au changement des régimes autoritaires en Afrique.

1. Les réseaux sociaux sont devenus un outil de mobilisation politique et de contestation démocratique.

A. Les citoyens retrouvent un espace d'expression à travers les réseaux sociaux

Depuis plusieurs années, les citoyens dans plusieurs pays d'Afrique peinent à retrouver un espace d'expression au sein des médias traditionnels, qu'ils soient publics ou privés. Dans une analyse sur les restrictions de l'information dans les pays d'Afrique francophone, Frère note que l'ouverture de l'espace médiatique qui a eu lieu au même moment que le vent de la démocratisation du continent dans les années 90 n'a pas suffi à mettre fin au contrôle des médias par les régimes en place et à assurer la liberté d'expression aux citoyens. En effet, des Etats qui ont pourtant adopté la démocratie comme mode de gestion du pouvoir s'obstinent à imposer le silence des citoyens dans les médias autour des sujets qu'ils estiment à même d'affaiblir le pouvoir des autorités. (Frère, 2016). Un récent rapport de l'ONG Reporter Sans Frontière (2019) indique que les régimes autoritaires continuent de consolider leur contrôle sur les médias en Afrique. Ainsi en RDC par exemple, l'organisation Journalistes en Danger (JED) a identifié 121 cas d'atteinte à la liberté de la presse en 2018 (Radio Okapi, 2018). Ces atteintes sont entre autres l'arrestation de journalistes, la fermeture de médias proches de l'opposition, les accusations de diffamation contre des journalistes ou des invités des médias.

Dans cet environnement, l'usage des réseaux sociaux offre effectivement aux citoyens la possibilité de pouvoir s'exprimer sur plusieurs sujets d'intérêt général dans un espace plus accessible. Selon une étude réalisée par Clarke, les réseaux sociaux encouragent la diversité des opinions politiques, et mettent en lumière le fait que les médias traditionnels ne sont plus les seuls garants de l'actualité (2010, p. 4). En effet, dans plusieurs pays d'Afrique, des discussions politiques surgissent à partir des réseaux sociaux. Désormais, les personnes qui participent aux

conversations politiques ne sont plus seulement celles qui y sont invitées. Les débats s'invitent plutôt auprès des citoyens, y compris auprès de ceux qui n'étaient pas impliqués avant et ceux qui n'y ont pas accès. C'est ce que les auteurs Valeriani et Vaccari (2016, cités dans Mansour, 2017, p. 9) et Strandberg (2013, cité dans Mansour, 2017, p. 9) appellent « une exposition accidentelle à des messages politiques sur les médias sociaux. ». Les réseaux sociaux offrent la possibilité aux utilisateurs de partager leurs points de vue et de se mobiliser plus rapidement autour des problématiques qui les intéressent, en créant ainsi ce que l'Agence Publique Française d'Aide au Développement des Médias du Sud (CFI), a appelé une citoyenneté numérique (CFI, 2016). Cette dernière a favorisé l'émergence d'une nouvelle génération de la société civile, sous forme de mouvements des contestations en Afrique, qui ont commencé à développer leur influence autour et parfois au-delà de l'internet.

B. Les réseaux sociaux renforcent les capacités de la société civile en Afrique

Le concept de la « société civile » qui ne devait sa survie que grâce au soutien extérieur a montré ses limites à influencer concrètement les politiques des nouvelles démocraties africaines des années 1990. Selon une analyse de Quantin qui s'intéresse à la période entre 1988 et 2008 en Afrique, « la société civile ne s'est pas imposée comme mécanisme de régulation interne et les effets de ‹ mauvaise société civile › ont perturbé la consolidation de nouveaux régimes démocratiques. » (Quantin, 2008, p. 11). En effet, malgré l'implication de la société civile dans les processus de démocratisation sur le continent, notamment à travers les conférences nationales souveraines au Benin, au Gabon, au Congo, au Niger, au Mali, au Togo, au Zaïre et au Tchad (Blanchard, 2019), les régimes sur place sont demeurés résistants à la mise en œuvre effective de la démocratie.

Par ailleurs, les réseaux sociaux ont fait paraître une nouvelle génération de la société civile en Afrique. Dès lors que les utilisateurs des

réseaux sociaux, notamment des jeunes africains, se sont rendus compte qu'ils pouvaient converger vers des initiatives communes, en faisant évoluer des conversations virtuelles vers des actions plus concrètes sur terrain, ils ont noué des liens pour mobiliser les communautés autour des sujets d'intérêt général afin des susciter des changements. Dans une étude sur les espaces de contestations en Afrique, Richaud explique que ces mouvements contestataires ont été créés dans des contextes variés en Afrique, mais que leurs influences ont toutes été portées par les réseaux sociaux à travers des activités de vigilance et de dénonciation (2017). En Afrique de l'Ouest, les mouvements contestataires « Y'en a marre » au Sénégal et « Balai citoyen » au Burkina Faso, ont joué depuis 2013 un rôle important dans la mobilisation autour des problématiques « liées à la citoyenneté, à la consolidation de la démocratie, à la réforme des institutions » (Touré, 2017). En RDC, le mouvement citoyen « La Lucha » qui a été créé en 2012 autour des questions liées à la justice sociale (accès à l'eau, accès à l'emploi pour les jeunes diplômés) a très vite migré vers des revendications politiques, et a participé activement aux manifestations contre le changement de constitution en RDC. (La Lucha, s.d.). Dans les pays du Magreb, les mouvements contestataires des jeunes qui réclamaient une amélioration des conditions de vie en Tunisie, en Egypte, au Maroc ou encore en Algérie, ont fait réagir depuis 2010 les régimes en place d'une manière ou d'une autre (Camau, 2012). Mais ces différents mouvements ont-ils vraiment réussi à changer les régimes autoritaires en place ?

II. Les réseaux sociaux ont échoué à transformer les régimes autoritaires

A. La société civile portée par les réseaux sociaux fait face aux problèmes de coordination.

L'utilisation des réseaux sociaux par la société civile en Afrique a donné lieux à des problèmes de coordination au sein même des mouvements contestataires. Dans une étude sur le cas égyptien, De Angelis constate que les réseaux sociaux sont devenus des espaces d'exclusions des minorités. Ceux qui n'ont pas accès aux audiences n'ont pas la capacité de faire entendre leurs voix. Les influenceurs tentent de se constituer une nouvelle classe. Les opportunités d'expressions sur l'espace public ne sont plus les mêmes, ce qui engendre parfois des frustrations, ou des soupçons des manipulations. Dans ce sens, les influenceurs qui cherchent à maintenir leurs influences via les réseaux sociaux perdent progressivement leur crédibilité. (p. 202–205). En réalité, il se pose un vrai problème sur les raisons de la création des différents mouvements de contestations qui se retrouvent chacun avec son propre agenda et ses propres projets. Les mobilisations censées faire face aux régimes autoritaires sont ainsi morcelées, et dépendent désormais des moyens à disposition des initiateurs.

En plus, les mouvements contestataires n'ont plus le monopole de la représentativité du peuple. Selon, De Angelis, l'engouement suscité par les réseaux sociaux a fait surgir des nouveaux acteurs aux seins des communautés en ligne. Les débats sont devenus de plus en plus virulents entre les pro-régimes, et les partisans du changement. (p. 213–214). Les institutions étatiques ainsi que des représentants de l'Etat ont aussi investis les réseaux sociaux pour apporter leurs versions des faits. A ce moment, le débat politique qui s'invite sur les médias sociaux, devient de plus en plus émotif. Il offre ainsi un couloir pour de la manipulation à travers des « fake news ». Les échanges sur les réseaux sociaux perdent ainsi fortement en crédibilité. (p. 214–216). En République Démocra-

tique du Congo par exemple, on a commencé à assister à des confrontations en ligne entre les mouvements citoyens et les militants du parti au pouvoir. Ces dissensions se sont poursuivies sur terrain, faisant ainsi craindre un risque réel des violences. (Isango, 2018). Ceci a été exploité par les autorités sur le continent pour justifier la surveillance et la censure de l'internet au nom de la préservation de la paix sociale ou encore de la sécurité nationale (Frère, 2016).

B. Les régimes autoritaires ont adopté des nouvelles formes de surveillance et de censure des réseaux sociaux.

En Afrique, les régimes autoritaires optent de plus en plus pour la coupure de l'internet pour contrer la mobilisation en ligne. Dans un nouveau rapport sur les limitations de l'internet en Afrique, l'ONG CIPESA *(The Collaboration on International ICT Policy for East and Southern Africa)* a noté que : « Sur les 22 pays africains qui ont ordonné les coupures d'Internet au cours des cinq dernières années, 77 % sont des régimes dictatoriaux et le reste classé comme régimes hybrides ou semi-autoritaires » (2019). Une étude suggère que la tendance autoritaire des régimes en Afrique s'explique par le souci des autorités de se maintenir au pouvoir en modifiant les lois de leurs pays (Magnani et Vircoulon, 2019, p. 13). Que ce soit au Tchad, en RDC, au Benin, au Gabon, ou au Mali, les régimes en place n'ont pas hésité à couper l'internet, ou à restreindre l'usage des réseaux sociaux à l'approche des grands évènements comme les élections présidentielles et législatives ou encore le vote de lois en lien avec des changements constitutionnels (internet sans frontières, 2018). Selon un article de la BBC, « En 2018, il y a eu 21 cas de pannes partielles ou totales d'Internet, contre 13 en 2017 et 4 en 2016 » en RDC (2019).

En plus de la censure de l'internet, les régimes autoritaires africains sont désormais attirés par l'utilisation même de l'internet afin de surveiller leur population. Le journal *Le Monde* (2018), avait révélé que les gouvernements zambiens, éthiopiens et zimbabwéens ont acheté à la

Chine des technologies pour contrôler les usagers de l'internet. Selon Arifon, la Chine disposait en 2009 de 40 000 agents pour surveiller les discussions passant par l'internet, notamment par les réseaux sociaux. En plus, le gouvernement chinois paye des jeunes internautes qui participent aux débats en ligne, et qui font valoir les points de vue du gouvernement (Arifon, 2009). En novembre 2018, Radio France Internationale (RFI) soupçonnait les autorités de la RDC de créer des comptes fictifs sur Facebook afin de surveiller les opposants au régime en place. Un peu plus tôt en mai 2017 (digitalbusiness), le gouvernement togolais annonçait la mise en place d'une cyberpolice au pays.

Conclusion

Les réseaux sociaux ont effectivement révolutionné le domaine de la communication politique, et apporté de nouveaux espoirs dans la démocratisation des espaces africains. L'émergence des mouvements de contestation portés par les réseaux sociaux et qui mobilisent sur les questions sociales, politiques et économiques était un bon signe. Pourtant, l'échec de ces mouvements à changer les régimes autoritaires en Afrique est évident. Il faut noter que cet échec tire une partie de sa justification dans l'utilisation même des réseaux sociaux. Ces derniers ont exactement reproduit dans le virtuel, les mêmes modèles de fragmentation du monde réel, comme par exemple les inégalités ou les violences. Les régimes autoritaires en Afrique ont très vite compris cela. Ils ont désormais exploité ces raisons pour justifier leurs décisions de censurer l'internet en général et les réseaux sociaux en particulier. Dans ces conditions, est-il possible de conserver les quelques acquis apportés par les mouvements contestataires en Afrique ?

Bibliographie

Sources primaires

Cipesa. (2019). Dictateurs et restrictions d'Internet en Afrique : Cinq Dimensions des Coupures, Repéré à URL : https://cipesa.org/?wpfb_dl=284.

Digitalbusiness. (2017), Cybercriminalité : Le Togo envisage de se doter d'une cyberpolice, https://www.digitalbusiness.africa/cybercriminalite-togo-envisage-de-se-doter-dune-cyberpolice/; consulté le 05 aout 2019.

Eddy Isango. (24 février 2018), Tensions à la cathédrale de Kinshasa à la veille d'une marche anti-Kabila, Repéré à URL : https://www.voaafrique.com/a/la-cathedrale-de-kinshasa-envahie-par-des-militants-du-parti-presidetiel/4269050.html.

Fifafrica 2018 : Taxes sur les réseaux sociaux et coupures internet au cœur des discussions, https://internetwithoutborders.org/fifafrica-2018-taxes-sur-les-reseaux-sociaux-et-coupures-internet-au-coeur-des-discussions/, consulté le 28 juillet 2019.

Habarirdc. (27 février 2018). Rossy Mukendi, le cauchemar de Kabila? https://habarirdc.net/rossy-mukendi-mort-sang-police-cauchemar-kabila/, consulté le 28 juillet 2018.

http://www.luchacongo.org/naissance/, consulté le 28 juillet 2019.

Internet en Afrique : Comment les gouvernements le ferment-ils ? https://www.bbc.com/afrique/region-47765394, consulté le 28 juillet 2019.

Kalonji, Couve et Le Bot. (2016). Citoyenneté numérique : ce que l'Afrique prépare. Repéré à URL https://www.cfi.fr/fr/actualites/citoyennete-numerique-ce-que-lafrique-prepare.

L'autoritarisme regagne du terrain en Afrique, https://www.courrierinternational.com/article/analyse-lautoritarisme-regagne-du-terrain-en-afrique, consulté le 28 juillet 2019.

RD Congo : dernier hommage perturbé pour Rossy Mukendi https://information.tv5monde.com/afrique/rd-congo-dernier-hommage-perturbe-pour-rossy-mukendi-238504, consulté le 28 juillet 2019.

Reporters Sans Frontières. (2019). Classement mondial de la liberté de la presse 2019 : la mécanique de la peur, Repéré à URL : https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-liberte-de-la-presse-2019-la-mecanique-de-la-peur, consulté le 01 aout 2019.

Répression en RDC : retour sur la mort tragique de Rossy Mukendi https://www.jeuneafrique.com/537335/societe/repression-en-rdc-retour-sur-la-mort-tragique-de-rossy-mukendi/, consulté le 28 juillet 2019.

Sandrine Blanchard. (14 février 2019), Les chemins de la démocratie: les conférences nationales souveraines en Afrique, Repéré à URL : https://www.dw.com/fr/les-chemins-de-la-d%C3%A9mocratie-les-conf%C3%A9rences-nationales-souveraines-en-afrique/a-47522644, consulté le 1 aout 2019.

Sébastien Le Belzic. (2018), le Big Brother chinois s'installe dans les rues et les foyers africains, Repéré à URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/07/09/le-big-brother-chinois-s-installe-dans-les-rues-et-les-foyers-africains_5328467_3212.html, consulté le 02 aout 2019.

Sonia Rolley. (29 novembre 2018), «Congo Files»: de faux comptes Facebook qui déroutent les enquêteurs. http://www.rfi.fr/afrique/20181129-congo-files-faux-comptes-facebook-rdc-kasai-enqueteurs-deroutent-onu, consulté le 05 aout 2019.

Sources secondaires

Ahmed Dahmani, « Les technologies numériques dans les pays en développement. Quel paradigme ? », Communication, technologies et développement [En ligne], 6 | 2018, mis en ligne le 18 décembre 2018, consulté le 23 juillet 2019. URL : http://journals.openedition.org/ctd/437 ; DOI : 10.4000/ctd.437.

Amanda Clarke. (2010). Médias sociaux : Utilisation politique et conséquences pour la démocratie participative, Bibliothèque du parlement, Volume F, No. 10. URL : https://lop.parl.ca/content/lop/TeachersInstitute/LesMediasSociaux4.pdf.

Bader Ben Mansour. (2017). Le rôle des médias sociaux en politique : une revue de la littérature. Regards politiques, Volume 1 (Numéro 1), pages 3 à 17. Repéré à URL https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/13930.

Coralie Richaud. (2017). Les réseaux sociaux : Nouveaux espaces de contestation et de reconstruction de la politique ? Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel, volume 4 (numéro 57), pages 29 à 44.

Gnéré Blama Dagnogo, « Du réseau social traditionnel au réseau social numérique : pistes de réflexion pour une éducation aux médias sociaux numériques en Côte d'Ivoire », Revue française des sciences de l'information et de la communication [En ligne], 12 | 2018, mis en ligne le 05 février 2018, consulté le 23 juillet 2019. URL : http://journals.openedition.org/rfsic/3495 ; DOI : 10.4000/rfsic.3495.

Ibrahima Touré. (2016) Jeunesse, mobilisations sociales et citoyenneté en Afrique de l'Ouest : étude comparée des mouvements de contestation « Y'en a marre » au Sénégal et « Balai citoyen » au Burkina Faso, Afrique et développement, Volume XLII, No. 2, 2017, pp. 57–82. URL: https://www.jstor.org/stable/90018191?seq=1#metadata_info_tab_contents.

Marie-Soleil Frère. (2016). Censure de l'information en Afrique subsaharienne francophone : la censure dans les régimes semi-autoritaires. Dans les censures dans les régimes autoritaires et totalitaires xxe-xxie siècles. (Laurent Martin), les censures dans le monde (Presses universitaires de Rennes, volume 3, p. 341–356). Repéré à URL : https://books.openedition.org/pur/45141.

Michel Camau, « Un printemps arabe ? L'émulation protestataire et ses limites », L'Année du Maghreb, VIII | 2012, 27–47. URL : https://journals.openedition.org/anneemaghreb/1383.

Olivier Arifon. (2009). Les diverses facettes du contrôle d'internet en Chine. Hermès, La Revue, Volume 3 (Numéro 55), pages 155 à 158, Repéré à URL : https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2009-3-page-155.htm.

Patrick Quantin.(2008). Le rôle politique des sociétés civiles en Afrique : vers un rééquilibrage, Revue internationale et stratégique, Volume 4 (n° 72), pages 29 à 38. Repéré à l'URL : https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2008-4-page-29.htm.

Victor Magnani et Thierry Vircoulon. (2019). Vers un retour de l'autoritarisme en Afrique ? Politique étrangère, volume (2), pages 11-23. URL : https://www.ifri.org/fr/publications/politique-etrangere/articles-de-politique-etrangere/vers-un-retour-de-lautoritarisme.

Des mots choisis avec soin

Médias communautaires[1]

Par Geraldine Fobang, Rosaline Akah Obah**, Alexander Vojvoda****

Le Cameroun se heurte à un certain nombre de conflits, il est donc important de diffuser des reportages sensibles de manière à éviter une aggravation de la situation et favoriser la paix. En ce sens, l'Église Presbytérienne a mis en place un réseau de médias communautaires, soutenu par le Service Civil Allemand pour la Paix. Les résultats actuels sont prometteurs.

Les régions anglophones du Cameroun sont en train de sombrer dans un conflit armé déclaré. L'appel à la grève lancé par les syndicats d'enseignants et d'avocats de langue anglaise en 2016 (voir le commentaire de Jonathan Bashi dans D+C/E+Z e-Paper 2017/04, Débat <https://www.dandc.eu/en/article/cameroonians-struggle-true-democracy-and-self-determination>) a déclenché un mouvement de grande ampleur qui lutte pour un droit de cité des minorités anglophones dans les processus politiques, économiques, sociaux, culturels, éducatifs et législatifs.

1 Texte publié en anglais dans *Development and Cooperation* (site web : https://www.dandc.eu/en) qui peut être téléchargée gratuitement en anglais et en allemand.

* Rév Geraldine Fobang est directrice de la radio communautaire CBS Radio 95.3 MHz à Buea dans la région Sud-Ouest et présidente du Réseau des Médias Communautaires du Cameroun (CCMN) dans les régions Sud-Ouest et Littoral.
** Rosaline Akah Obah est directrice de la station de radio communautaire CBS Radio 101.0 MHz à Bamenda dans la région Nord-Ouest et présidente du CCMN dans les régions Nord-Ouest et Ouest.
*** Alexander Vojvoda est sociologue et défenseur des médias communautaires. De 2014 à 2019, il a travaillé comme consultant pour le CCMN au nom du Service civil pour la Paix. alexander.vojvoda@amarceurope.eu

Le gouvernement camerounais riposte par des mesures de répression sévères contre les syndicats et les dirigeants de la société civile. Depuis 2017, les manifestations donnent lieu à de violents affrontements entre les combattants anglophones indépendantistes et les forces de sécurité, suivis d'arrestations arbitraires massives, d'incendies de villages et de violations des droits humains dans les deux camps. De nombreux civils ont trouvé la mort dans ce conflit.

La crise actuelle atteste parfaitement de la nécessité d'un journalisme sensible au conflit au Cameroun. L'Église Presbytérienne du Cameroun (PCC) en avait déjà pris conscience bien avant la flambée des violences et inaugurait sa propre radio communautaire en 2014 à Buea, capitale de l'une des deux régions anglophones du pays. La CBS Radio 95.3 MHz, comme on la nomme, travaille en collaboration avec d'autres radiodiffuseurs communautaires pour encourager les reportages sensibles au conflit, les programmes axés sur la paix et la société civile, ainsi qu'un dialogue permanent entre tous les organes de presse communautaires.

Pain pour le Monde, organisme d'aide des Églises Protestantes Régionales et Libres d'Allemagne, apporte son soutien à la station de radio par l'intermédiaire du Service Civil pour la Paix (SCP). En 2014, un sondage et une analyse conjoncturelle ont révélé que les membres des communautés locales préféraient de loin les médias communautaires à la radio publique. Toutefois, la plupart des correspondants de CBS Radio et d'autres médias locaux manquaient de compétences journalistiques de base si bien que la concurrence qui les opposait n'était pas saine. Le journalisme sensationnel était en plein essor et le risque de conflits induits par les médias très élevé.

C'est ainsi qu'est née l'idée de créer un réseau permanent. En 2016, la PCC a invité des professionnels de 24 médias de la région du Sud-Ouest, notamment la presse écrite, audiovisuelle et virtuelle, à se réunir à CBS Radio. L'objectif était de se rassembler et de travailler en synergie pour le bien commun de la collectivité. Au terme de quelques réunions, le Réseau Camerounais des Médias Communautaires (CCMN) a été fondé officiellement et enregistré légalement au mois de mai 2017.

Il s'agit d'une association non partisane, à but non lucratif et non religieuse. Ses membres ont bénéficié d'une série d'ateliers, de séminaires de renforcement des capacités et de formations internes. Aujourd'hui, le CCMN compte plus de 70 membres et il opère dans quatre des dix régions du Cameroun. Il se divise en deux modules : le premier concerne les provinces Sud-Ouest et Littoral et le second, celles de l'Ouest et du Nord-Ouest.

L'expansion du réseau est directement liée aux conflits que traverse le Cameroun. Outre la crise anglophone, on peut citer l'insurrection de Boko Haram dans les régions du Nord et du Grand Nord, le banditisme armé et, dans l'Est, la crise des réfugiés. La contestation des résultats de l'élection présidentielle de 2018 a fait naître des îlots de résistance dans les régions du Littoral, de l'Ouest et du Centre. En somme, le besoin d'un journalisme de paix se fait cruellement sentir dans les dix régions du Cameroun.

La loi antiterroriste utilisée pour réduire les journalistes au silence

Atia Tilarious Azohnwi, rédacteur en chef du Sun Newspaper de Buea, déclare : « Le CCMN, avec sa notion de journalisme de paix, m'offre une vision plus pondérée du reportage de guerre et du traitement des conflits. Si je l'avais connu plus tôt, je n'aurais pas été emprisonné durant près d'une année. » Le journaliste a été incarcéré pour avoir couvert la crise dans les régions anglophones sous un angle critique. Il fait partie des huit journalistes arrêtés début 2017, suite à l'échec des négociations entre les militants anglophones et le gouvernement camerounais, et inculpés devant un tribunal militaire en vertu de la nouvelle loi antiterroriste.

La loi est entrée en vigueur en 2014 dans le cadre de la lutte contre Boko Haram. Cependant, il est vite devenu évident que ce texte servait aussi à réduire au silence les journalistes les plus dissidents. En juillet 2015, un correspondant de Radio France International a été arrêté pour avoir apporté son soutien aux activités de Boko Haram dans le

nord et condamné à dix ans de prison. En outre, des stations de radio et de télévision de première importance ont été fermées, des licences de radiodiffusion temporairement retirées et toute nouvelle demande restée sans suite. Ces mesures ont été accompagnées d'une coupure d'internet de trois mois dans les deux régions anglophones et d'arrestations massives de civils. Les journalistes et la plupart des personnes incarcérées ont été libérées, mais l'incertitude ne cesse de croître quant à la manière dont le gouvernement réagira aux reportages et aux manifestations contestataires.

Face à l'escalade du conflit, les journalistes subissent des pressions intenses, mais pas uniquement de la part des militaires ou du gouvernement : certains combattants indépendantistes menacent les journalistes qui ne collaborent pas avec les séparatistes. Ambe Macmillian Awa est journaliste et blogueur pour le site d'information communautaire en ligne « The Statesman » ainsi que président de l'Association des Journalistes Anglophones du Cameroun de la région Nord-Ouest. Il a été enlevé cette année au mois de février par des combattants séparatistes et n'a été libéré qu'à la suite d'intenses pressions exercées par le CCMN, les syndicats de journalistes et autres organes de presse. Il précise : « Comme mes récits sont maintenant dépourvus de langage haineux, de penchant pour l'exacerbation et d'images provocatrices, ils aident à désamorcer la crise dans laquelle nous nous trouvons. »

Le CCMN constate une grande différence dans le choix des mots et le style d'écriture de ses membres qui s'efforcent d'éliminer les discours haineux et adoptent un langage qui incite à la paix. C'est le seul réseau au Cameroun qui défend le journalisme de paix en tant qu'alternative au journalisme conventionnel et qui se consacre au renforcement des capacités pour un journalisme pacifique et sensible aux conflits. Grâce à ce travail, les membres du CCMN ont complètement transformé le paysage médiatique en donnant la parole aux sans-voix en période de violence et en instaurant la notion de médias communautaires, autrement dit, des médias au service de la communauté, issus de la communauté et détenus par la communauté. Ce concept renforce la partici-

pation des citoyens ordinaires et constitue une tribune pour un débat d'idées structuré – contribuant de ce fait à une meilleure cohésion sociale et à la promotion d'une société pacifique.

Le CCMN produit des annonces radiophoniques, des jingles, des communiqués et des microprogrammes, diffusés par tous les organes des médias membres sous le mot d'ordre « Nous défendons la paix ». Dans un deuxième temps, le réseau entend collaborer avec la Sierra Leone et la République démocratique du Congo afin de créer une plateforme d'archivage destinée à l'échange et au stockage des programmes radiophoniques, de sorte que ceux-ci ne soient pas seulement adaptés au paysage médiatique du Cameroun mais également à celui de l'Afrique centrale.

Un pays en spirale descendante

La formation journalistique au Cameroun – au début d'une guerre civile[1]

*Par Aya Bach**

Aya Bach, rédactrice de la Deutsche Welle, s'est rendue au Cameroun en mars 2016 en tant qu'assistante technique afin de mettre en place une formation de journalisme sensible aux conflits dans la capitale, Yaoundé. Cet exercice fut plus délicat que prévu. À l'époque, le pays semblait stable, mais actuellement, les séparatistes et l'armée sont engagés dans un conflit sanglant. Et le gouvernement fait usage du terme « liberté de la presse » avec désinvolture. Voici la chronique d'un conflit qui s'intensifie – depuis le point de vue d'une professionnelle de la paix sur le terrain.

Quiconque lit le journal au Cameroun le fait généralement debout. Les kiosques sont toujours entourés de groupes d'hommes qui veulent savoir ce qu'il y a de nouveau. Plusieurs dizaines de journaux sont agrafés à l'extérieur des kiosques pour attirer l'attention. Les titres criards se bousculent, tout comme les couleurs vives : le rouge, le violet, le rose et l'orange. Cependant, les journaux se vendent mal. La majorité de la foule autour des kiosques ne vient pas acheter un journal, mais lire les premières de couverture. Cela pose un problème pour les éditeurs de

1 Cet article a été publié initialement en allemand dans le dossier de la revue *Weltsichten* ensemble avec SCP/Pain pour le Monde et téléchargeable gratuitement sous : https://www.ziviler-friedensdienst.org/sites/ziviler-friedensdienst.org/files/anhang/publikation/zfd-dossier-suche-frieden-und-jage-ihm-nach-91862.pdf.

* Aya Bach est journaliste depuis 1985 et travaille à la Deutsche Welle depuis 1994. Elle était formatrice en journalisme au Cameroun de 2016 à 2019.

Des quotidiens agrafés à l'extérieur des kiosques : Aya Bach (à droite) devant un kiosque à journaux à Yaoundé, au Cameroun.

journaux qui luttent souvent pour leur survie. Mais ce n'est qu'un petit aspect de la situation difficile de la presse camerounaise…

Compte tenu des conditions précaires de nombreux journaux, les journalistes sont extrêmement mal payés, voire pas du tout. Cela signifie par conséquent que les collaborateurs en service sont souvent très peu professionnels. Pire encore, la paternité des articles dépend largement de ce que l'on appelle ici le « Gombo », c'est-à-dire la corruption financière. Les politiciens sont enclins à acheter les journalistes pour servir leurs propres intérêts. Le résultat : des attaques dans les médias à l'encontre d'adversaires politiques et des insinuations contre certains groupes ethniques. Cette situation est dangereusement explosive dans un État postcolonial et à forte diversité ethnique.

L'histoire du Rwanda (dans laquelle la célèbre Radio Mille Collines a incité au génocide) nous montre à quelle vitesse la haine alimentée par les médias peut devenir meurtrière. Le programme du SCP (Service Civil pour la Paix) de Pain pour le Monde soutient des organisations destinées à combattre des dangers du même ordre au Cameroun. L'idée

étant de sensibiliser les jeunes journalistes aux responsabilités qui leur incombent en matière de conflit.

C'est ce que devrait rendre possible une nouvelle filière d'études qui permet de transmettre, d'une part, des compétences journalistiques professionnelles, et d'autre part, un savoir-faire en matière de couverture des conflits. L'Université Protestante d'Afrique Centrale (UPAC), une université privée de Yaoundé, est partenaire du projet qui débute en mars 2016.

Après quelques semaines seulement, le cursus a acquis une popularité allant bien au-delà des espérances. Un conflit éclate, et il va se propager de façon incontrôlable. Les protestations contre le gouvernement centralisé de Yaoundé se multiplient dans les régions anglophones du pays, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest. Au début, ce sont les avocats et les enseignants qui descendent dans la rue car ils s'estiment désavantagés par rapport à la majorité francophone. Yaoundé riposte en procédant à des arrestations massives. Cela donne lieu à des résistances et le mouvement est repris par une partie importante de la population. Des grèves générales paralysent la vie publique, tandis que les écoles ferment sous les pressions du mouvement de protestation.

Le conflit : depuis 2016, on observe des violences et une oppression importantes dans le contexte de la « crise anglophone ». Ces événements seraient apparemment uniquement liés aux discriminations envers la langue et la culture anglaises de la part du gouvernement central francophone. En fait, ils témoignent d'un profond mécontentement à l'égard du gouvernement de Paul Biya, qui préside le pays depuis 37 ans.

La mission du SCP : Pain pour le Monde coopère au sein du SCP au Cameroun avec 15 partenaires répartis sur huit sites. Actuellement, on y dénombre sept professionnels du SCP en exercice.

La « crise anglophone »

La « crise anglophone » divise rapidement le pays et les étudiants de l'UPAC ne font pas exception. Ce conflit relève pour eux aussi d'un défi journalistique : comment effectuer un reportage équitable et sans parti pris ? Comment gérer sa propre opinion ? Comment obtenir des informations fiables ? Et comment protéger les informateurs ?

La plupart des médias camerounais accordent cependant peu d'attention à ces questions. Les médias d'État diabolisent les manifestants en les qualifiant de terroristes, la presse anglophone encourage les mouvements de protestation, et un journaliste de télévision bien connu à Yaoundé qualifie les manifestants de « rats » qu'il faut éliminer.

On ne peut pas être plus clair sur les raisons qui font que ce nouveau cursus est si important au Cameroun. Maintenir des normes professionnelles dans les situations de crise, ne pas se laisser instrumentaliser, expliquer les conflits dans un souci de résolution plutôt que de promulguer des discours de haine – tout cela a un rapport avec la formation des journalistes. Et avec les convictions.

Les étudiants de l'UPAC, qui sont au tout début de leur formation, élaborent un livret thématique sur le conflit et expliquent le contexte historique qui prend racine dans le passé colonial. Ils analysent le phénomène de l'escalade et cherchent des solutions. Mais bien évidemment, aucune publication étudiante sur cette planète ne saurait mettre fin à cette crise.

Au cours des deux années suivantes, la situation se détériore et la crise dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest évolue en guerre entre les séparatistes militants et les troupes gouvernementales. Les milices armées kidnappent, torturent, assassinent. Les troupes gouvernementales incendient des villages entiers. Des centaines de milliers de personnes sont en fuite, se cachent dans les forêts ou cherchent refuge chez des proches dans les zones francophones. Dans le modeste appartement que l'université a mis à sa disposition sur le campus, une étudiante de l'UPAC originaire du Nord-Ouest accueille bientôt une tante

Des étudiants de la formation de journalisme sensible aux conflits lors d'une émission de radio à Yaoundé en juin.

âgée et neuf enfants de sa famille. « Je vais bien », dit-elle quand on lui demande de ses nouvelles.

Pile au moment des élections présidentielles en octobre 2018, une nouvelle promotion d'étudiants démarre le programme d'études à l'UPAC. Paul Biya, en fonction depuis 1982, est réélu avec un chiffre officiel de 71,25 % des voix. Son challenger, Maurice Kamto, affirme qu'il y a eu une fraude électorale massive et revendique la victoire. Un nouveau différend éclate, entre le gouvernement et l'opposition. Cette situation attise les flammes d'un conflit ethnique de longue date : Biya est Bulu, du sud du pays, et Kamto Bamiléké, une population de l'ouest qui depuis longtemps se sent défavorisée. Le Cameroun se retrouve donc dans un deuxième tourbillon de protestations politiques, d'attaques tribales et de répression étatique. De répressions aussi et surtout à l'encontre de journalistes.

Novembre 2018 : Un missionnaire américain perd la vie dans les affrontements issus de la « crise anglophone ». Sur son site web, une journaliste connue cite une annonce de presse, déclarant qu'il a été abattu par les troupes gouvernementales. Peu de temps après, elle publie un récit contradictoire fourni par le gouvernement. Elle est cependant arrêtée et traduite devant un tribunal militaire. Elle est libérée au bout de plusieurs jours. Peu de temps après, d'autres seront moins chanceux.

Décembre 2018 : Mes étudiants élaborent un magazine papier sur les différents foyers de tension au Cameroun. Ils s'efforcent de faire preuve de probité – une vertu journalistique. Néanmoins, ils critiquent le gouvernement à doses que l'on peut, au mieux, qualifier d'homéopathiques. Dois-je, ou puis-je les encourager à oser en dire plus ? Je vais quitter ce pays, mais eux doivent rester et être en mesure de nourrir leurs enfants. Ceux qui souhaitent exercer un journalisme indépendant classique ici doivent être très courageux. En dépit du caractère prudent de leurs propos, il faut un pouvoir de persuasion important pour convaincre la direction de l'université de donner le feu vert à la diffusion de l'« UPAC Peace News » sur le campus.

Paul Biya en train de voter avec sa femme Chantal à Yaoundé en octobre 2018. Depuis sa réélection à la présidence, un nouveau conflit a éclaté entre le gouvernement et l'opposition.

Un soir, une étudiante anglophone du nom de Geraldine quitte précipitamment la salle de conférence et ne revient pas. Des nouvelles arriveront quelques jours plus tard; elle a dû rentrer en urgence chez elle dans le Nord-Ouest, où son jeune frère a été kidnappé et torturé. Elle envoie des photos choquantes, son dos est déchiré par des coups de fouet. C'est le deuxième enlèvement dans sa famille qui a déjà dû collecter une rançon. Ce sont généralement les séparatistes qui extorquent de l'argent par ce biais. Cependant, Géraldine ne ressent pas de haine. Elle souhaite seulement un retour à la paix et veut y contribuer par son activité de journaliste. Elle parvient à garder une distance professionnelle dans ses articles.

28 janvier 2019 : On assiste à des manifestations en faveur de Kamto, le candidat battu aux élections présidentielles. Plusieurs centaines de personnes sont arrêtées, parmi lesquelles des reporters qui devaient couvrir les manifestations.

28 Janvier : Maurice Kamto est arrêté.

Le 3 février : Dans une interview à la télévision d'État, un ministre se réfugie derrière une comparaison historique affligeante : les Bamiléké seraient comme les Juifs d'Allemagne, qui étaient très riches et arrogants. C'est pourquoi les Allemands auraient ressenti de la « frustration » et c'est pour cette raison qu'Hitler les aurait envoyés dans les chambres à gaz.

Le journaliste de la télévision n'émet aucune question critique.

C'est le début d'une nouvelle série d'affrontements médiatiques autour du tribalisme et le climat entre les Bulu et les Bamiléké s'échauffe au point de provoquer des menaces de meurtre.

Le 12 février : Maurice Kamto est transféré de nuit à la fameuse prison de Kondengui. Il est accompagné de 145 membres de son parti.

Le 22 février : Le journal « Le Jour » publie à la une : « Bienvenue dictature ». Son directeur, Haman Mana, est l'un de nos enseignants. Dans son article principal, il déplore la fin des droits civiques au Cameroun.

Le journalisme de paix ne signifie pas de garder le silence face à l'injustice. Il consiste à choisir ses mots de manière responsable.

Le 14 mars : Geraldine, mon étudiante, est arrêtée. Elle a organisé dans le Sud-Ouest une petite manifestation de journalistes pour la paix. Sur sa banderole, il était écrit : « Yes to Justice and Peace » (Oui à la justice et à la paix). Aujourd'hui, c'est suffisant pour se faire arrêter. Le commentaire officiel dit que la manifestation a dévié de la trajectoire autorisée. Geraldine est libérée le soir même.

Quelques semaines plus tard, mes étudiants planifient une émission de radio à diffusion publique. Ils évitent les questions politiques les plus brûlantes et se consacrent à un autre sujet très sensible : l'état des hôpitaux publics. Compte tenu de l'atmosphère tendue, il reste cependant difficile de trouver des témoignages. Je suis impressionné par la créativité et la détermination dont fait notamment preuve la plus jeune étudiante dans ses recherches, alors que le personnel et les patients font obstruction. L'invité prévu disparaît de la circulation avant l'émission. C'est un pays figé par la peur.

Mon séjour au Cameroun touche à sa fin. Après trois ans et demi, le bilan est mitigé. Les journalistes que nous avons formé(e)s jusqu'ici ne seront pas en mesure de changer réellement le paysage médiatique actuel. On peut supposer que rares sont ceux qui auront le courage de critiquer un régime qui restreint toujours plus les libertés publiques. Je suis cependant convaincue qu'aucun d'entre eux ne publiera d'incitation à la haine, qu'ils transmettront leur sens des responsabilités en journalisme et qu'ils encourageront d'autres personnes à rendre compte d'une situation de manière équitable et impartiale. Ils ne pourront pas se débarrasser du « système Gombo », du reportage rémunéré. Il n'y aura pas de sitôt de liberté de la presse. Il y a toutefois de grandes chances pour qu'ils connaissent la fin du mandat de Biya. Personne ne sait ce qui se passera ensuite.

Cet article a été écrit à la fin du mois de juin 2019. Fin octobre, 333 personnes arrêtées au cours de la « crise anglophone » ont été libérées, et ensuite 102 loyalistes et membres du MRC, dont Kamto lui-même. De nombreuses personnes emprisonnées dans le cadre de la « crise anglophone » sont toutefois encore détenues, notamment des opposants appartenant à la sphère du MRC. Par ailleurs, plusieurs journalistes sont toujours en prison.

« Il faut miser sur l'être humain »

Le système d'accompagnement de Pain pour le Monde pour le programme du SCP (Service Civil pour la Paix) en Afrique[1]

Par Christiane Kayser et Flaubert Djateng***

Depuis 2007, Pain pour le Monde a mis en place étape par étape un accompagnement du SCP, ce qui représente une part non négligeable de l'historique de ce dernier. Christiane Kayser et Flaubert Djateng, deux consultants indépendants, ont pendant onze ans joué un rôle déterminant à cet égard. On trouvera ci-après les questions-réponses les plus significatives de ces deux acteurs chevronnés des services de maintien de la paix dans le domaine de la prévention des conflits, et ce, dans l'une des régions les plus instables du monde.

Sur quels fondements repose le système d'accompagnement des organisations partenaires en Afrique du SCP ?
Il s'appuie sur la coopération entre les coordinateurs nationaux des sociétés civiles concernées, qui adoptent une approche à long terme, les « intermédiaires » de l'équipe mobile multiculturelle, dotés d'une

1 Cet article été publié initialement en allemand dans le dossier de la revue *Weltsichten* ensemble avec SCP/Pain pour le Monde et téléchargeable gratuitement sous : https://www.ziviler-friedensdienst.org/sites/ziviler-friedensdienst.org/files/anhang/publikation/zfd-dossier-suche-frieden-und-jage-ihm-nach-91862.pdf.

* Depuis 1984, Christiane Kayser participe activement à divers projets de développement en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces projets ont renforcé les structures locales et ont établi des liens entre les communautés, les régions et les pays.
** Flaubert Djateng est né au Cameroun et il milite aussi bien au sein de la société civile de son propre pays qu'auprès de nombreuses organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

vision stratégique différenciée, et enfin l'équipe de Pain pour le Monde à Berlin. Ce système ne peut fonctionner que si ces trois groupes visent à atteindre des objectifs communs, grâce à une étroite collaboration basée sur la confiance.

À quels genres de conflits ces projets sont-ils confrontés ?
Dans les quatre pays où se déroule cette action – la République démocratique du Congo (RDC), le Cameroun, la Sierra Leone et le Liberia – on observe une violence et une fragmentation croissantes au sein des différentes sociétés. En RDC, on trouve de nombreux groupes armés et les gens vivent en grande insécurité. Au cours des dernières années, les conflits ont augmenté aussi bien dans le Nord, le Nord-Ouest que dans le Sud-Ouest du Cameroun. La haine et la méfiance ont pris de l'ampleur au sein de divers groupes de population des deux pays, sous l'effet de la peur. De leur côté, la Sierra Leone et le Liberia sont parvenus à surmonter la guerre, mais l'épidémie d'Ébola a entraîné de nouvelles sources d'incertitudes, ce qui représente une nouvelle entrave à la coexistence pacifique.

Quels sont les cadres étatiques en place pour mener de telles initiatives dans ces pays ?
Dans les pays francophones, le soi-disant processus de démocratisation est au point mort et cette situation n'a fait que creuser le fossé entre l'État et sa population. En Sierra Leone et au Liberia, au moins l'alternance de pouvoir s'est fait de manière pacifique. Dans l'ensemble cependant, l'appareil étatique et administratif reste corrompu.

Qu'en est-il du cadre international de ce projet?
Il est vrai que le travail pour la paix est en soi une activité de plus en plus reconnue au niveau international. Cependant, la stabilisation par l'intérieur des sociétés déchirées par les conflits reste une exception et elle n'est guère encouragée par rapport aux interventions diplomatiques et militaires externes. Cela est probablement dû à la nécessité

Rencontre SCP DR Congo: les partenaires et professionnels d'appui à la pause

d'un engagement de longue durée au sein de situations sociales complexes. Par conséquent, les initiatives et les groupes locaux devront prendre des risques toujours plus élevés tout en ne bénéficiant que d'un soutien très limité.

Quelles approches spécifiques le SCP a-t-il adoptées en Afrique pendant votre période d'activité ?

Dès le début, nous avons élaboré une conception de base commune de la paix et de l'œuvre de paix avec les organisations partenaires locales des quatre pays. Auparavant, il n'y avait que des projets soutenus isolément. Grâce à cette nouvelle approche, les organisations partenaires ont pu percevoir plus clairement le rôle qu'elles jouaient dans le contexte plus large de la promotion de la paix. Il est également devenu beaucoup plus facile de déterminer l'importance des travailleurs de paix externes dans la promotion de la paix. Les coordinateurs nationaux du SCP des pays respectifs ont réussi à mettre en place une approche multicultu-

relle plus durable, contredisant ainsi le cliché selon lequel « les Blancs en savent et peuvent plus davantage ». La coopération entre les Africains et les Européens, ainsi qu'entre les hommes et les femmes, repose maintenant sur des bases saines. Les travaux se sont également axés sur la gestion des compétences par le biais d'un site web commun et de publications. (Construire la paix ; www.peaceworkafrica.net). Chacun a pu en apprendre davantage sur le travail entrepris par les autres et tous ont également pris le temps de faire le bilan de leurs propres initiatives. Enfin, le système d'accompagnement a permis de renforcer les liens entre les militants de la paix dans différents pays africains.

Quels sont les acteurs de la société civile qui assument un rôle particulier ?
Les journalistes locaux et les radios communautaires effectuent un travail précieux mais risqué. Les réseaux de la société civile, tant dans le domaine de l'éducation que dans celui des droits des femmes, sont des partenaires importants souvent négligés. La coopération au sein de la société civile se développe sans cesse et elle représente un contrepoids majeur face aux autorités et aux Etats corrompus et parfois criminels.

Quel a été le succès de la mission au cours des onze années de votre activité ?
Il existe de nombreux exemples de situations pour lesquelles notre travail a porté ses fruits. Dans tous les pays, nous avons développé et appliqué des principes et des comportements communs lors des campagnes électorales en proie au conflit. En outre, de nombreuses organisations partenaires locales ont effectué en autonomie des études situationnelles et des analyses de conflit. En coopération avec la Fondation Friedrich Ebert, nous avons pu mener une recherche sur la participation des jeunes dans les groupes armés au Cameroun et en faire usage dans le cadre du travail auprès de la jeunesse (www.peaceworkafrica.net). Un réseau de radios communautaires a également été créé au Cameroun avec l'aide d'un professionnel d'appui à la paix et il accomplit actuel-

lement un travail considérable compte tenu de la tension ambiante. En RDC et au Rwanda, la coopération avec le programme du SCP intégré à la GIZ (Société Allemande pour la Coopération Internationale) permet depuis de nombreuses années de soutenir et de promouvoir le travail transfrontalier auprès de la jeunesse dans les villes frontières de Goma et de Gisenyi. En RDC, une professionnelle de la paix apporte une contribution significative à la formation journalistique nationale et transfrontalière. En Sierra Leone, la lutte contre l'accaparement des terres a été soutenue de manière efficace. Tous ces exemples très différents illustrent les résultats positifs que peut apporter le travail de paix.

Et où se situaient les plus grandes difficultés ?
Un principal défi concerne bien sûr les services publics corrompus, souvent privatisés au profit d'un seul individu. En outre, il devient de plus en plus risqué pour les acteurs locaux en RDC et au Cameroun de parler ouvertement des conflits d'intérêts entre la population et les décideurs ou les élites. Un autre problème découle du fait que les mesures locales ne sont pas suffisantes pour aller de l'avant. Il faut inclure d'autres acteurs, en plus des partenaires du SCP. De telles alliances pour l'action sont cependant de plus en plus difficiles à réaliser dans des sociétés qui se fragmentent. Le Cameroun illustre bien la difficulté croissante à créer des plateformes d'échange et de dialogue au niveau de la société ou de l'individu quand les conflits dans les régions se multiplient. La méfiance entre les communautés s'y renforce. Enfin, il ne faut pas sous-estimer à quel point la bureaucratisation de plus en plus poussée des bailleurs de développement de l'hémisphère Nord rend plus difficile, voire impossible, un travail impliquant une confiance mutuelle dans des situations complexes.

Quelles sont les perspectives d'avenir pour les pays en question ?
De puissants mouvements de jeunesse se sont développés dans certains pays au cours des dix dernières années malgré la multiplication des mesures d'intimidation et d'oppression. Cela ouvre des perspectives,

mais comporte aussi des risques. Des mouvements de ce type peuvent glisser vers la violence s'ils ne bénéficient pas d'un accompagnement ou d'un soutien. Les soi-disant « capacités locales pour la paix » ont désespérément besoin d'appui et de visibilité.

Que faudra-t-il améliorer à l'avenir ?
Les voix de ceux du Sud ne sont toujours pas suffisamment entendues ni vues. Le SCP peut et doit leur offrir une tribune. Il représente également un espace important pour tester et renforcer la coopération entre la société civile, les confessions religieuses et les structures étatiques. Cette collaboration n'est pas encore possible partout, mais elle reste une condition préalable essentielle pour une stabilité durable.

Pour conclure: En quoi cette mission reste-t-elle profitable compte tenu de toutes les difficultés?
Après plus de trente ans de coopération avec des militants et des groupements africains dans plus de dix pays, il convient de souligner que malgré tous les revers et en dépit d'une situation internationale pas très encourageante, il est une chose qui donne une énergie et un courage sans cesse renouvelés : le développement impressionnant des compétences, de l'engagement, de la créativité et de la persévérance, notamment de la part des jeunes et des femmes, qui peuvent bénéficier de formations et d'un soutien professionnel. Il reste encore un long chemin à parcourir, mais ceux qui donnent aux autres les capacités de s'engager de façon non violente pour leurs intérêts, en se basant sur des objectifs communs fondés sur la paix, continuent eux-mêmes à apprendre et peuvent apprécier le luxe de se consacrer à un travail utile.

L'accaparement des terres pour l'exploitation minière dans la région du Katanga[1]

*Par Audace Manirahinyuza**

Enjeux :

- Acquisition de terrains et indemnisation
- Industries extractives
- Corruption
- Principes de la Banque Mondiale

La République démocratique du Congo (RDC) est connue pour ses richesses en ressources naturelles. Par conséquent, l'industrie extractive y est préservée en tant que secteur central de l'économie. Cependant, le défi consiste à trouver un compromis entre la croissance économique et le développement durable dans le cadre des recherches de ressources naturelles. Ceci est particulièrement vrai dans la région du Katanga où la survie des communautés locales et le respect de leurs droits socio-économiques fondamentaux demeure au centre des préoccupations.

Depuis la chute du régime de Mobutu, le Congo connaît un véritable essor du secteur extractif qui a débuté en 2003, un an après la publica-

1 Les trois articles qui suivent ont initialement été publiés dans le dossier FriEnt paru en anglais en juillet 2019 sous le titre « Land and Conflict Prevention », téléchargeable gratuitement sous : https://www.frient.de/publikationen/dokument/land-and-conflict-prevention.

* Dr Audace Manirahinyuza est professionnel d'appui dans la région du Katanga et travaille au sein d'une organisation non gouvernementale confessionnelle, le Service d'Appui au Développement Régional Intégré (SADRI), il est détaché par le Programme du Service Civil pour la Paix de Pain pour le Monde sous le financement du Ministère Fédéral Allemand pour le Développement et la Coopération Économique. Il assiste son organisation partenaire dans l'implantation de différents outils pour améliorer la communication dans le travail de développement, la gestion des connaissances, le développement organisationnel, la gouvernance dans les mines et la participation locale.

Établir des ponts en République démocratique du Congo

tion du *Code minier* de 2002. La RDC est célèbre dans le monde entier pour ses immenses réserves naturelles de cobalt, de diamant, d'uranium, de coltan, de cuivre… dont les principaux gisements se trouvent au Katanga, notamment ceux de cuivre et de cobalt. Cependant, l'exploitation des ressources naturelles a un impact important sur les communautés locales et sur le développement socio-économique du pays. Les répercussions de ce secteur économique sur le pays et sur sa population, en raison des recettes provenant des droits, taxes et redevances sur les concessions ou des retombées économiques connexes, ont conduit à une législation différente dont l'esprit est d'améliorer le cadre juridique des industries extractives en RDC. Il faut préciser que le long processus de réformes institutionnelles et législatives sur l'exploitation

minière, avec pour objectif central la libéralisation de la filière pour aboutir à un partenariat public-privé (PPP), explique l'augmentation du nombre des sociétés extractives en RDC.

Mais la question principale reste de savoir comment cette croissance notable des activités minières a affecté les conditions de vie du peuple congolais et celle des communautés locales en particulier. Par ailleurs, pour certaines ONG, le phénomène du développement des PPP dans les industries extractives va de pair avec la détérioration de l'environnement, l'augmentation de la pauvreté et la vulnérabilité des communautés locales en raison des effets directs sur leurs activités productives, l'habitat, la pollution, l'accaparement des terres agricoles, l'absence d'indemnisation des personnes déplacées… etc.

Au Katanga, également appelé « Région du Cuivre » parce que les activités extractives y sont intenses, l'accaparement ou la spoliation des terres arables au détriment de la paysannerie est un phénomène bien réel qui limite ou empêche le plein accès des communautés à des revenus substantiels, créant ainsi un climat de rumeurs, de frustrations et de tensions sociales entre communautés locales, chefs coutumiers, pouvoirs locaux et entreprises exploitantes. La question est d'identifier de quelle façon ces personnes qui estiment détenir les droits naturels et culturels à l'usage de leurs terres pour l'agriculture, l'eau… se voient refuser ces mêmes droits au nom de la loi avec la complicité de représentants de l'État qui sont sous l'obligation de les protéger ?

Et dans de telles circonstances, l'enjeu principal est de déterminer comment mettre en place et appliquer un cadre juridique qui protège les intérêts des populations locales, renforcer un système de transactions équitable qui offre une issue favorable à tous, avec de réelles opportunités durables pour tous les acteurs, tout en examinant les défis à long terme que posent la préservation des ressources pour les générations futures et la protection de l'environnement.

Par conséquent, on peut dire qu'en RDC, les avancées sur les ODD 16 sont très insuffisantes et que de nombreuses mesures doivent être prises à de multiples niveaux pour améliorer la situation.

Phases depuis le conflit jusqu'à la paix

Les activités extractives et les défis liés aux dispositions légales ont fait émerger un contexte dans lequel se profilent trois stéréotypes d'acteurs clé : les communautés locales perçoivent les compagnies minières comme des prédateurs qui recherchent uniquement le profit et pillent leurs ressources, alors que l'État semble corrompu et totalement absent. Les sociétés extractives estiment que les collectivités locales sont ingrates, déconcertantes et incapables de reconnaître les efforts qu'elles ont déployés pour résoudre leurs problèmes sociaux.

Dans ce climat conflictuel, le SADRI (Service d'Appui au Développement Intégré) a adopté la stratégie de « ne pas nuire » consistant à promouvoir la dignité et les droits humains et à rapprocher les trois acteurs principaux dans une réflexion sur le rôle de chacun pour une extraction durable des ressources naturelles à l'échelle locale. Du fait que les acteurs ont des motivations et des intérêts divergents, les actions entreprises ont davantage ciblé le contexte et les problèmes spécifiques liés à un cadre tripartite dans lequel l'enjeu consistera à créer/rétablir la confiance entre les acteurs. Le SADRI intervient suivant différentes étapes.

Message clé

La protection des communautés locales contre les investisseurs miniers exige des lois plus strictes et le respect des principes internationaux.

Phase 1 : **Le renforcement des capacités**

Ateliers de réflexion et d'analyse du contexte et production de nouveaux outils, renforcement des capacités et plaidoyer pour les communautés locales.

Phase 2: **Dialogue et réflexion**

La promotion du dialogue et de la réflexion, après cessation des activités minières, sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, la gestion durable des industries extractives, la protection de l'environnement.

Phase 3: **Soutien au Plan de Développement Durable (PDD)**

L'appui à l'élaboration du « Plan de Développement Durable » (PDD), lequel constitue une obligation pour les compagnies minières afin de partager les bénéfices avec les collectivités locales. Le SADRI soutient les intérêts des communautés, en favorisant l'intégration et la concertation dans l'élaboration de ce plan (dans 90 % des cas, les populations ne sont pas impliquées dans le processus et font par conséquent preuve de peu d'intérêt).

Phase 4 : **Besoins de la communauté au sein du Plan de Développement Local (PDL)**

Adaptation du PDD aux besoins des collectivités dans le dénommé Plan de Développement Local (PDL) élaboré par les communautés concernées, mais aussi par d'autres parties prenantes telles que l'État, les administrations locales, la société civile… (Les entreprises y sont favorables au moins par souci d'apaisement social, pour éviter des violences ouvertes et pour valoriser leur image à des fins stratégiques de relations publiques.)

Une approche intersectorielle : Terre, environnement, justice et paix

Les industries extractives au Katanga peuvent présenter des débouchés, mais l'État semble totalement absent et manque à ses responsabilités envers ses citoyens. En matière d'indemnisation des personnes déplacées, par exemple, la loi oblige les entreprises à traiter avec les communautés. En dépit du fait que les activités minières entraînent la restriction ou la destruction totale des moyens de subsistance des communautés déplacées, l'État ne se voit aucunement obligé de les soutenir. Les compagnies doivent les dédommager, mais depuis 2005, aucune entreprise au Katanga n'a respecté les procédures d'indemnisation.

On assiste à une violation permanente des droits des communautés locales, violation des droits à l'information, à la consultation, à la participation, du droit à un environnement sain, violation des droits aux ressources, des droits d'indemnisation et de réparation, des droits à la réhabilitation des moyens de subsistance des populations, etc. Les principes de la Banque Mondiale (Banque Mondiale, 2010) sur le respect des droits des communautés locales, de leur véritable pouvoir de négociation, de la transparence des transactions, de la participation au processus décisionnel, des avantages sociaux pour la population, sont constamment bafoués.

Certaines compagnies originaires des pays de l'OCDE, comme Kamoa Copper SA ou Tenke Fungurume Mining, ont plutôt tendance à respecter ces principes, mais les entreprises des pays non membres, comme la Chine, ne s'y soumettent aucunement. Dans cette situation, si rien n'est fait, le danger de voir la société katangaise exploser est bien réel, avec des conséquences imprévisibles en termes de sécurité, d'agriculture, de logement, d'environnement, etc. Ainsi, 72 % des 495.865 km² du territoire du Katanga, soit 356.220 km², sont consacrés aux activités extractives et 142.814 km² à peine (dont 17.870 km² pour les parcs nationaux et 26.899 km² pour l'eau) restent destinés à d'autres usages tels que l'agriculture, l'habitat, etc.

Dans ce contexte, les revendications sont énormes : accès à la terre et aux conditions requises pour une agriculture vivrière (les entreprises disposent des droits de propriété mais pas la population), réduction de la dégradation ou pollution environnementale (aucune activité ou mesure d'atténuation n'est en vigueur) avec, comme enjeu principal, la question du dédommagement. Selon la réglementation en matière d'indemnisation, cette dernière ne peut être discutée qu'entre les communautés et le nouveau propriétaire du terrain. En conséquence, l'approche du SADRI tient compte de la complexité de ces questions, en particulier celles du droit à la terre et au logement, des risques de conflits au sein de la société et de la dégradation environnementale.

Facteurs de succès et restrictions

Bien que le SADRI ait acquis un savoir-faire dans la mise en œuvre de certains instruments utiles, les obstacles au succès sont multiples. Les droits fonciers en RDC reposent sur un modèle colonial. Cela se traduit par une souveraineté absolue et permanente de l'État sur les terres, le sous-sol, les eaux et les forêts des communautés locales. Sur le plan juridique, les besoins, la participation et le libre choix des Congolais sont assez vaguement définis. En revanche, comme il est très clairement énoncé, les autorités étatiques qui détiennent le monopole des ressources naturelles ont des droits illimités sur ces biens et sur la population.

Cela signifie que l'État est propriétaire des terres et que la population dispose des droits d'usage, autrement dit, qu'elle se voit seulement attribuer le qualificatif « d'occupant ». L'État peut, sans autre restriction, louer ou concéder des terres à titre de propriété privée. Il peut également accorder des terres à une personne en cas de besoin mais le nouvel occupant, qui dispose uniquement du droit d'exploitation, peut perdre ce droit à tout moment, ce qui entraîne une insécurité foncière. Ainsi, les droits coutumiers relatifs aux terres favorisent l'apaisement social sans pour autant accorder la propriété aux populations. Elles peuvent être délogées à tout moment si l'État le juge approprié.

Facteurs de succès contribuant à la prévention des conflits

- Renforcement des capacités dans les communautés locales
- Promotion du dialogue
- Participation aux processus de planification privés et publics
- Accès à la justice
- Respect du cadre juridique en vigueur de la part de certaines entreprises (OCDE)

De plus, l'État n'accorde aucune garantie quant au droit à l'indemnisation des communautés car il n'existe aucun contrat permanent entre les deux parties qui lui en ferait obligation. La législation congolaise sur les droits fonciers impose à l'État et aux représentants/chefs communautaires de procéder à des consultations sous forme d'enquêtes au cours desquelles les chefs coutumiers jouent un rôle déterminant, surtout au début des activités d'extraction comme cela se produit souvent au Katanga.

Les chefs coutumiers sont considérés comme des intermédiaires entre les ancêtres et les êtres vivants et ils bénissent la terre pour qu'elle puisse produire davantage. Mais l'État, pour sa part, ne procède à aucune consultation de grande envergure avec les populations concernées et il s'intéresse davantage aux chefs qui ne disposent que d'informations limitées. Ces concertations ont normalement pour but de donner aux communautés l'occasion d'exprimer leurs besoins et de faire valoir leurs intérêts, mais l'État et les entreprises ont restreint ces dernières, de même que les actions sociales, aux chefs coutumiers et aux administrations locales.

Cela entraine une certaine confusion et provoque des querelles entre les populations et leurs représentants et chefs coutumiers, mais aussi entre ces dernières et les autorités locales. Trop faibles et insuffisamment informés, les chefs coutumiers sont souvent manipulés et cor-

rompus au détriment de l'ensemble des communautés. Un tel comportement porte atteinte aux principes du développement durable, car les collectivités ne disposent d'aucune information pertinente sur les activités minières et extractives, ce qui constitue en même temps une violation du droit à l'information.

Quand on fait savoir aux gens qu'ils doivent quitter leurs terres au début des activités cadastrales, cela conduit souvent à des tensions et même à des violences physiques entre les populations riveraines, les entreprises extractives et les pouvoirs publics locaux. Sur les 45 sociétés minières du Katanga, 90 % n'ont pas respecté ce fragile accord de concertation.

Conditions favorables à la prévention du conflit

Il existe un écart énorme entre la législation nationale et internationale sur l'utilisation des terres, les droits fonciers, et le développement social des populations locales concernées. Bien que la législation de la RDC comporte des aspects positifs, notamment en ce qui concerne la Responsabilité Sociale des Entreprises et l'implication des communautés locales dans les consultations sur les indemnisations, le principal défi demeure l'incapacité de l'État congolais et des compagnies minières étrangères engagées dans les activités extractives des ressources naturelles à respecter les lois et obligations qui protègent les citoyens congolais dans leur accès aux terres et leur assurent la libre jouissance de leurs droits socio-économiques.

Il serait possible de créer des conditions plus favorables en surmontant la vulnérabilité de l'État en sa qualité de premier garant de l'application des lois. Une législation en matière d'attribution et d'utilisation des terres, ainsi que sur le développement socio-économique des communautés riveraines de la région riche en ressources du Katanga, entraînerait des retombées positives reconnues par les entreprises internationales et par l'État.

Perspectives d'expansion et de reproductibilité

À l'heure actuelle, l'État ne s'implique pas dans l'élaboration des Plans de Développement Local (PDL) et demeure passif à l'égard des populations autochtones. D'autre part, le secteur minier représente la source de revenus la plus importante de la région. En 2018, 45 entreprises établies au Katanga ont versé 348.000.000 USD à l'État et selon la loi, 15,5 % de cette somme devaient être consacrés à l'amélioration du niveau de vie des communautés. Cette situation donne ainsi au SADRI l'occasion de renforcer le pouvoir de négociation des collectivités locales dans l'élaboration, l'implantation et le suivi des mesures de dédommagement. Les communautés peuvent y gagner.si cette part de 15 % est utilisée pour soutenir leur développement.

Cette démarche peut se généraliser de manière efficace en sensibilisant les populations à leurs droits et à la législation minière ainsi qu'aux droits relatifs à la terre, à l'environnement et à l'agriculture. Un autre aspect consiste à renforcer la capacité institutionnelle des communautés afin d'accroître leur pouvoir de négociation dans le traitement des PDL, en les aidant à identifier et à analyser la problématique du développement puis à définir et valider le fait que ces derniers se fondent sur les besoins communautaires les plus essentiels en rédigeant un document qui constituera un support de référence dans le dialogue avec les compagnies minières.

Le rôle du SADRI dans ce processus sera également de superviser et de soutenir les collectivités au cours de la consultation et de faire appel à des fiches de suivi pour faire en sorte que l'obligation redditionnelle soit respectée pendant la période de mise en œuvre. On peut parvenir à des résultats durables si les communautés sont renforcées pour mener par elles-mêmes les activités de plaidoyer, avec la mise en place d'un comité de suivi local et d'une participation significative au suivi de la mise en œuvre des mesures de dédommagement.

Références et lectures complémentaires

Banque mondiale, 2016 : Intégrer les approches de responsabilité sociale dans les projets des industries extractives. [https://openknowledge.worldbank.org/ handle/10986/24771]

Banque mondiale, 2010 : Droits Humains : Indicateurs du Développement, UNE INTRODUCTION: Siobhán McInerney-Lankford Hans-Otto Sano [http://siteresources. worldbank.org/EXTLAWJUSTICE/ Resources/Human-RightsWP10_Final.pdf]

Neil Renwick, Jing Gu et Song Hong, 2018 ; La gouvernance chinoise et africaine dans les industries extractives[https://journals.openedition.org/ poldev/2547#tocto1n3].

Centre Carter, 2017 : Améliorer la gouvernance des revenus de l'industrie minière. Enseignements croisés des analyses fiscales et parafiscales de cinq projets miniers en R.D. Congo, février 2017 et Le Centre Carter publie un rapport détaillé sur la société minière d'État et ses partenaires d'investissement en RDC, 3 novembre 2017[https://www.cartercenter.org/index.html].

GÉCAMINES, 2018 : La vérité sur les mensonges des ONG en République démocratique du Congo. Ou comment sous couvert de moralité on voudrait priver le pays de sa souveraineté sur ses matières premières, novembre 2018[http://www.gecamines.cd/rapport_en.pdf].

Prévention des conflits liés aux questions foncières : réaliser l'essentiel de l'Objectif de Développement Durable no 16 des Nations Unies

*Par Santigie Sesay**

Enjeux :

- Acquisition des terres par les investisseurs
- Droits fonciers des femmes et accès à la justice
- Lois et politiques foncières nationales
- Dialogue et plaidoyers

Les tensions au sujet des biens fonciers, ainsi que la répartition extrêmement inéquitable d'autres ressources naturelles, ont été l'une des causes principales d'une guerre civile en Sierra Leone qui aura duré dix ans. En soi, les problèmes fonciers systémiques continuent de constituer une source sous-jacente de conflit social et d'instabilité politique dans le pays, ce qui, d'après Moyo et Forray, 2009, pourrait déclencher une intensification des violences dans l'avenir.

Dans le passé, les lois foncières de la Sierra Leone ont engendré un certain nombre de problèmes et de conflits. Parmi ces lois figurent la Loi sur les Concessions, Chap. 121, et l'Ordonnance sur le Protectorat des Terres (aujourd'hui Loi sur les Terres des Provinces, Chap. 122)

* Santigie Sesay est militant des droits humains et professionnel des médias en Sierra Leone. Actuellement, il occupe la fonction de Chargé de Communications au SiLNoRF. Santigie est titulaire d'une licence en Communications de Masse du Fourah Bay College de l'Université de Sierra Leone. SiLNoRF est une organisation partenaire de Pain pour le Monde, l'agence de développement et de secours des Églises protestantes en Allemagne.

qui ont été adoptées en 1927 et sont toujours en vigueur. Ces lois ne répondent pas aux défis actuels de la question des terres dans le pays mais aggravent encore les problèmes. Il est devenu évident que ces lois odieuses devraient être abrogées et remplacées si l'on veut assainir la situation dans le secteur foncier de la Sierra Leone.

Ainsi, les organisations de la société civile, convaincues de la nécessité d'un changement de politique, ont commencé à faire pression sur le gouvernement pour qu'il élabore une politique permettant de diriger le processus d'acquisition et la gestion rationnelle et efficace des terres dans le pays. Heureusement, cet appel a été entendu haut et fort et, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développe-

Étangs à poissons près de Makeni, Sierra Leone

ment (PNUD), le gouvernement a constitué cinq Groupes de Travail Technique dirigés par un Comité de Pilotage composé de technocrates, de décideurs politiques et d'Organisations de la Société Civile (OSC). Le Réseau Sierra Léonais pour le Droit à l'Alimentation (SiLNoRF) a été intégré dans cette structure en tant que membre du Comité de Pilotage.

Après plusieurs années de pressions soutenues et de plaidoyers de la part de divers acteurs, groupes et réseaux de la société civile locale tels que SiLNoRF, une Politique Foncière Nationale (NLP/National Land Policy) a été ébauchée et déclenchée ultérieurement, en 2015.

Au niveau communautaire, la terre est devenue un outil de discrimination à l'égard des femmes, en particulier dans la région du nord de la Sierra Leone. Ici, dans le Nord, les femmes n'ont pas le droit de posséder des terres pour la simple raison que les coutumes et traditions ne les y autorisent pas. Le Projet de Politique Foncière Nationale (NLP) de 2015 décrit cette situation comme suit : « Les femmes ne sont pas seulement désavantagées sur le plan de la transmission successorale des biens fonciers. En raison de la prédominance des règles coutumières de succession fondées sur le système patrilinéaire en Sierra Leone, elles ne sont pas en mesure d'accéder aux terres du fait qu'elles ne disposent jamais des ressources économiques, ou autres ressources nécessaires, pour acquérir des droits fonciers sur le marché libre. »

Par ailleurs, dans un article publié le 8 avril 2015, le Directeur de Namati, M. Sonkita Conteh, affirme que l'application des règles du droit coutumier dans la vie courante avait généralement une incidence plus négative sur les femmes que sur les hommes. Il a ajouté qu'au moins 95 % des terres de la Sierra Leone sont régies par le droit coutumier. Cela signifie que, pour la majorité des citoyens, les règles et pratiques traditionnelles tacites des tribus ou des communautés déterminent qui peut détenir, utiliser ou transférer la terre. À bien des égards, sur les questions essentielles, les femmes sont souvent traitées comme des mineures qui ont besoin d'être représentées par un homme pour agir. Dans le pire des cas, elles sont considérées comme des biens personnels.

Message clé

Les investisseurs jouent un rôle important dans les conflits fonciers, ce qui nécessite une présence d'organisations de la société civile solides, des stratégies à multiples facettes et un cadre politique adapté.

Il va de soi que ces coutumes et traditions désavantageuses expliquent aussi en partie la violence et les conflits qui se manifestent dans le pays. Les recherches ont démontré que le traitement discriminatoire des femmes qui se voient refuser leurs droits de propriété pourrait également être une source potentielle de discorde, même si celui-ci reste en temps normal très discret.

D'après Anthony B. Conteh, une forme de conflit plus sérieuse qui sévit actuellement dans le pays est celle de l'accaparement des terres. Selon des sources crédibles, entre 2009 et 2014, les investisseurs étrangers ont conclu des baux de longue durée (50 ans avec possibilité d'extension) sur au moins 1 154 777 ha, soit environ 21,4 % du total des terres arables du pays pour une agriculture industrielle à grande échelle (Bernard Koroma, 2019). Le cas suivant illustre comment SiLNoRF a géré les conflits liés à ces acquisitions foncières.

Les différentes phases depuis le conflit jusqu'à la paix

Phase 1 : **Acquisition de terrains à grande échelle pour 2la bioénergie**

La venue et les activités des multinationales dans le pays ont alimenté les tensions de manière directe ou indirecte. Le conflit se situe soit entre les propriétaires fonciers ou les communautés riveraines et la compagnie, soit au sein même des populations locales en raison des tactiques de « diviser pour mieux régner » dont font usage les entreprises dans

leurs zones opérationnelles. L'une de ces sociétés en Sierra Leone est Addax/Sunbird Bioenergy (ABSL). Addax/Sunbird Bioenergy a créé une filiale suisse du groupe Addax et Oryx (AOG).

Au cours du mois de septembre 2016, une participation de 75,1 % a été vendue à Sunbird Bioenergy, un investisseur d'origine sino-britannique qui a repris la gestion d'ABSL. AOG a conservé une participation minoritaire de 24,9 % dans ABSL.

Le projet situé en Sierra Leone, près de Makeni, a été initié en 2008 et il est opérationnel depuis 2014. Au départ, une superficie totale de 54 000 hectares avait été louée aux fins de développement du projet, mais les conceptions définitives ont abouti en dernier lieu à une utilisation du sol de 24 600 hectares. En 2014, l'entreprise avait loué 35 000 ha de terrain pour l'ensemble du projet. Actuellement, la superficie totale allouée au dispositif est de 14 300 hectares. 10 000 ha sont consacrés aux plantations de canne à sucre et 4 300 sont utilisés comme zones de compensation écologique ainsi que pour la riziculture et l'implantation de l'usine.

Phase 2 : **Pénurie en eau dans la communauté de Tonka**

La communauté de Tonka compte parmi les 53 communautés comprises dans les zones opérationnelles d'Addax/Sunbird Bioenergy. Ces populations diovent constamment faire face à de nombreuses difficultés dues à l'exploitation de l'entreprise. Bien que la compagnie ait fait quelques efforts pour relever certains de ces défis après avoir été soumise à de fortes pressions de la part de SiLNoRF et de son partenaire juridique Namati, une ONG axée sur le soutien juridique aux collectivités, la communauté ne se porte pas bien du point de vue économique et se trouve ainsi au cœur des risques occasionnés par les activités de la société. La quasi-totalité des communautés touchées par le projet Addax/Sunbird sont confrontées à de sérieux problèmes d'accès à l'eau. Selon WaterLex, une ONG qui travaille pour la défense des droits à l'eau et à l'assainissement, l'accès à l'eau potable, après épuise-

ment des sources traditionnelles, a tourné au cauchemar pour ces communautés.

WaterLex a confirmé la pollution des eaux souterraines par les nitrates et les phosphates engendrée par le projet et l'absence de systèmes d'épuration dont la population locale pourrait bénéficier.

Phase 3 : **Sensibilisation de la communauté**

Dans le cadre de son engagement communautaire et de ses activités de concertation, SiLNoRF a organisé une réunion avec la population de Tonka en mars 2017. Au plus fort de la réunion, un représentant des jeunes (dont nous tairons le nom pour des raisons de sécurité) s'est levé et a déclaré ouvertement qu'il allait mobiliser ses collègues pour prendre d'assaut les locaux de l'entreprise et perturber leurs activités jusqu'à ce que leur problème d'eau soit résolu. Les membres de la communauté ont été invités à se rassembler dans ce que nous avons appelé l'Association des Propriétaires Fonciers/Usagers Affectés (AfLOUAs). Ce groupe se compose de personnes de tous âges, genres et origines. Ces personnes ont reçu une formation de base sur les droits humains et elles ont été dûment sensibilisées quant à leurs droits et responsabilités en tant que communauté et aux initiatives en leur pouvoir pour que l'entreprise agisse comme elles l'entendent. Ce groupe est donc devenu le défenseur de la communauté et de ses intérêts. Dans toutes les communautés où intervient SiLNoRF, les AfLOUAs ont un rôle d'agents de liaison et constituent un relais par lequel les plaintes et les sujets de préoccupation sont communiqués à SiLNoRF et inversement. Après avoir reçu la formation et les connaissances requises, les AfLOUAs de Tonka se sont adressées à l'entreprise et elles ont présenté une proposition qui apportera une solution durable aux difficultés rencontrées.

Phase 4 : **Pressions sur l'entreprise**

Au lieu d'adopter une stratégie militante, le groupe des AfLOUAs a été invité à écrire une lettre officielle de plainte à l'Agence de Protection de l'Environnement (APE) pour attirer son attention sur leur situation désastreuse. En juillet 2017, en accord avec les conseils donnés par SiLNoRF, la communauté Tonka a déposé une plainte officielle contre Addax/Sunbird Bioenergy auprès de l'APE, dont une copie a été adressée au Bureau de la Sécurité Nationale (Office of National Security/ ONS) et aux autres MDA (Ministères et Organismes Publics), concernant un certain nombre de problèmes environnementaux.

Aussitôt après réception de la plainte, la communauté a reçu la visite de l'agent régional de l'APE, Bintu Keifala et du Bureau de la Sécurité Nationale ainsi que celle de SiLNoRF, mais au terme de cette réunion rien de concret n'a été accompli.

Ainsi, avec l'aide de SiLNoRF, la communauté n'a cessé d'exercer des pressions sur l'entreprise et celle-ci a finalement succombé aux exigences de la collectivité. Il s'agit d'une approche communément utilisée par SiLNoRF dans toutes ses zones opérationnelles pour prévenir les crises et les registres peuvent attester qu'au Nord, à l'Est et au Sud, dans les communautés primaires où intervient l'organisation, aucun conflit n'a été signalé.

Phase 5 : **Menace de relocalisation immédiate**

Une autre question brûlante, source d'inquiétude pour les populations, a surgi le 25 décembre 2018 lorsque le chef suprême, Bai Bairoh Ansenni II, leur a donné trois jours pour accepter d'être déplacées dans des communautés déjà identifiées, avec le concours de l'entreprise. Cet avis a enflammé les habitants de Tonka qui ont déclaré que cet ultimatum était insultant et désastreux. Depuis que ce problème de relocalisation a été soulevé, environ cinq réunions ont déjà eu lieu avec les parties prenantes concernées afin de prévenir les conflits.

Phase 6 : **Assemblées Communautaires**

Le Coordinateur National de SiLNoRF, M. Mohamed S. Conteh, qui assistait à l'une de ces rencontres, a présenté les principes de fonctionnement de l'organisation à son auditoire de parties prenantes. SiLNoRF vise à promouvoir les droits alimentaires et fonciers, et ce, manifestement dans l'intérêt de la population, c'est pourquoi le Coordinateur National a exhorté cette dernière à coopérer avec l'organisation.

Il a noté que les chefs suprêmes sont chargés de protéger les intérêts de leur peuple contre ceux des autres, mais que les circonstances actuelles sont radicalement différentes. Il a exprimé l'intérêt de SiLNoRF pour la relocalisation, étant donné que l'organisation a apporté son aide à Tonka de bien des façons, notamment au sujet de l'eau. Il a mis en garde la population contre toute réaction violente à l'égard des dirigeants de l'entreprise dans la mesure où SiLNoRF est présent pour promouvoir et protéger leurs droits humains. Il a expliqué que la relocalisation de Tonka devrait émettre des signaux positifs vers d'autres régions et éveiller l'attention internationale si les bonnes procédures ne sont pas suivies.

Phase 7 : **Stratégies multiples pour la résolution du conflit**

En outre, Hassan Sesay, au cours de son travail avec l'association Namati, a fait observer que cette dernière et SiLNoRF se limitent au rôle d'avocat du diable dans le mécanisme de médiation et qu'ils devront donc prendre un certain nombre d'engagements auprès de la population, la chefferie et la compagnie avant la relocalisation.

À ce jour, SiLNoRF a adopté les actions et recommandations suivantes :

- SiLNoRF entreprendra une vaste campagne de sensibilisation à Tonka sur les processus de réinstallation et leurs effets et conséquences possibles sur les moyens de subsistance.

- SiLNoRF organisera une visite transversale dans d'autres communautés gravement touchées par la relocalisation, ce qui permettra aux membres de la communauté Tonka d'échanger par eux-mêmes avec d'autres populations déplacées dans le pays afin de partager leurs expériences.
- SiLNoRF mènera une brève enquête/recherche (démographique) pour déterminer le nombre de ménages et de personnes vivant à Tonka qui risquent d'être expulsés.
- SiLNoRF, en partenariat avec Namati, établira une cartographie des ressources communautaires, y compris les plantations.
- Un avocat sera recruté pour assurer le soutien de la communauté.

Approche intersectorielle: Terre, égalité des genres, paix et justice

SiLNoRF croit en la médiation et au dialogue pour aborder les enjeux liés à la terre et les litiges entre les propriétaires fonciers dépossédés et les propriétaires et exploitants qui ont été déplacés. Outre le fait que la terre est une source de conflit, c'est aussi une question de genre très sensible et toujours utilisée comme instrument de discrimination à l'égard des femmes en Sierra Leone. C'est pourquoi, au Secrétariat National du SiLNoRF, nous avions un département des droits fonciers des femmes qui était chargé d'accélérer la mobilisation pour que les femmes ne soient pas seulement utilisatrices mais propriétaires terriens. Fort des succès de ce département, chaque membre du SiLNoRF a été encouragé à systématiser la campagne pour le droit foncier des femmes. Une des leçons que nous avons tirées de notre action est que le travail sur les questions foncières exige une approche multidimensionnelle.

Les facteurs de réussite

SiLNoRF suit le projet de bioénergie Addax/Sunbird depuis sa création et jusqu'à présent, aucun conflit majeur ne s'y est produit, contrairement à d'autres parties du pays. Selon le Coordinateur National Adjoint du SiLNoRF, Abass J. Kamara, l'organisation se montre efficace dans son approche de promotion de la paix grâce aux stratégies communes suivantes, utilisées dans son travail de plaidoyer :

Le dialogue entre les différents acteurs: Dans ce contexte, les nombreuses personnes directement liées à une affaire examinée par SiLNoRF sont considérées comme des parties prenantes. Les membres communautaires dépossédés de leurs terres par les entreprises avaient jusqu'ici peu de chances de se voir accorder un entretien avec les principaux dirigeants de ces sociétés. SiLNoRF a créé une plateforme permettant de réunir ces protagonistes autour d'une table ronde afin que les membres de la communauté aient l'opportunité de parler directement à ces acteurs et de leur poser les questions essentielles. En conclusion, le forum multipartite a été adopté et l'Université de Makeni a été désignée et validée par SiLNoRF et par la compagnie pour en organiser le déroulement sur la base d'une fois par trimestre.

Facteurs de réussite contribuant à la prévention des conflits

- Dialogue entre les différents acteurs
- Médiation communautaire
- Règlement des griefs et voie d'aiguillage
- Engagement et plaidoyer médiatiques
- Prise de conscience et sensibilisation
- Principe d'innocuité

Médiation Communautaire: Nous assurons la médiation entre les communautés, les entreprises et autres parties prenantes et agissons en tant qu'arbitres indépendants.

Règlement des Griefs et voie d'aiguillage: Il est clair que de nombreux griefs se manifestent dans les collectivités touchées par les multinationales. Dans le cadre de nos activités de sensibilisation, chaque fois que nous nous heurterons à des problèmes que nous ne sommes pas en mesure de traiter et que nous ne voulons pas laisser sans réponse, nous en réfèrerons aux autorités compétentes. C'est un moyen d'éviter les conflits et de promouvoir la paix et la tranquillité dans le pays.

Engagement et plaidoyer médiatiques: Du point de vue de la stratégie médiatique, nous avons conclu un protocole d'entente avec les principales stations de radio communautaires des régions où nous opérons. Nous avons ainsi pu atteindre un public plus vaste avec des messages de paix et des exposés sur les questions du droit à l'alimentation et des droits fonciers dans le pays. Nous invitons également les gens de la communauté à la radio et nous leur offrons la possibilité de raconter leur histoire de façon professionnelle afin que les autorités en charge de l'action se mettent à l'œuvre.

Prise de conscience et sensibilisation: Notre stratégie d'entrée dans une communauté est d'impliquer cette dernière dans des campagnes massives de sensibilisation et de prise de conscience. Pour nous, cela a porté ses fruits car, une fois qu'on leur a donné les moyens d'agir, les gens de la communauté peuvent interpeller certaines entreprises de manière non violente dès qu'ils ont le sentiment que leurs droits ont été bafoués.

Le Principe d'Innocuité: C'est un principe très important auquel SiLNoRF a toujours adhéré dans le cadre de ses activités quotidiennes.

Les conditions favorables à la prévention du conflit

En 2015, la Sierra Leone a adopté une nouvelle Politique Foncière, avec notamment pour objectif de se doter d'un régime foncier et d'un système de gestion efficaces qui permettront de définir clairement les formes et les droits de propriété, la sécurité foncière et une administration performante et transparente mais aussi d'assurer un accès équitable aux terres pour tous les citoyens et de stimuler un investissement responsable pour la poursuite du développement de la nation.

En Sierra Leone, nous bénéficions d'un groupement d'artisans de la paix connu sous le nom de Service Civil pour la Paix (SCP). Les membres de ce réseau sont subventionnés par le donateur allemand Pain pour le Monde (BfdW/Brot für die Welt). Par l'intermédiaire de ce réseau, les partenaires se sont engagés à soutenir les ODD 16 qui les exhortent à « promouvoir des sociétés pacifiques et non discriminatoires dans une perspective de développement durable, donner accès à la justice pour tous et créer des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. » Le Réseau de Sierra Leone pour le Droit à l'Alimentation (SiLNoRF) est un membre clé de la filière du SCP en Sierra Leone.

Perspectives d'expansion et de reproductibilité

Cette approche, qui a bien fonctionné dans l'affaire ADDAX/Sunbird Bioenergy, ne convient pas nécessairement à d'autres régions, tout dépendant du niveau d'ouverture des investisseurs. A Pujehun, on a assisté à un conflit soutenu entre les membres de la communauté rattachés à une association du nom de Malen Affected Land Owners and Users Association (MALOA) (Association des Propriétaires et Exploitants Fonciers Lésés de Malen) et la SOCFIN Agricultural Company (SAC).

Le 21 janvier 2019, une nouvelle échauffourée sanglante s'est produite entre des membres communautaires et des agents de la sécurité de l'État chargés de protéger les biens de la SOCFIN. Malheureusement, deux personnes auraient été tuées par balle par les militaires au

moment où la police et les soldats faisaient irruption dans les communautés. En raison de l'expérience et des succès remportés par SiLNoRF dans ses principales zones opérationnelles, nous avons été sélectionnés par un groupe de défenseurs des droits humains pour diriger une équipe d'enquête sur le terrain à Sahn Malen. Parmi les problèmes fondamentaux de droits humains directement liés aux incidents de janvier 2019 figuraient la mort de deux civils, la protection et la sécurité des personnes, l'arrestation et la détention illégales, le droit à la propriété et le droit à l'alimentation.

Cependant, les stratégies élaborées et expérimentées par SiLNoRF ont tout le potentiel pour fonctionner dans d'autres environnements et dans d'autres pays si les conditions sont favorables et si les acteurs sont disposés à s'engager dans le processus.

Références et lectures complémentaires

Bernard Koroma, 2019: Rapid Expansion of Large Scale Land Deals in Sierra Leone: The Contentions amidst Weak Land Tenure Systems. Chez: Standard Times Press Newspaper [http: //standardtimespress. org/?p=6326].

WaterLex, 2011; Addax Bioenergy – Sugar-cane-to-Ethanol Project compliance with the Human Right to water. Genève, publié par by Bread for all (2011) (2011), disponible à l'adresse suivante : www.breadforall.ch/english.

Bread for All/Bread for the World, 2016: The Weakest should not Bear the Risk

Swedwatch, 2017: No business, No rights (human rights impact when land investment fail to include responsible exit strategies. The case of Addax Bioenergy in Sierra Leone)

Coalition Européenne pour une Justice des Entreprises, 2016 : 18 villageois emprisonnés après s'être opposés aux plantations d'huile de palme de Bollore Socfin en Sierra Leone [http://corporatejustice. org/case-album/18-villagers-jailed-after-opposing-bol-lore-socfin-s-palm-oil-plantations-in-sierra-leone]

Sonkita Conteh, 2015: Protecting women's land rights in Sierra Leone's draft National Land Policy [http://slconcordtimes.com/protecting-womens-land-rights-in-sierra-leones-draft-national-land-policy/]

GRAIN, 2019: Stop land grabbing by Socfin in Sierra Leone – stop the criminalisation of land right defenders [https://www.grain.org/entries/6140-stop-land-grabbing-by-socfin-in-sierra-leone-stop-the-criminal-isation-of-land-rights-defenders]

Une opportunité de changement

*Par Claudia Christine Wolf**

Enjeux :
- Zone protégée
- Risques de catastrophes
- Écotourisme
- Instauration d'un climat de confiance

Le glissement de terrain tragique qui s'est produit dans la Forêt de la Péninsule Occidentale de Sierra Leone a averti les gens sur l'importance de l'aménagement et de la préservation du territoire. Si la nature et la faune sont protégées, le pays pourrait se transformer en destination touristique des plus séduisantes.

Le sentier de randonnée qui traverse la Réserve Forestière de la région Ouest de la Péninsule prend fin près de la célèbre plage de la Rivière Numéro Deux de Sierra Leone. Derrière nous, au cœur de la forêt tropicale, se trouve le majestueux barrage de Guma, qui fournit de l'eau à une population toujours plus nombreuse dans la capitale de Sierra Leone, Freetown. Face à nous, il y a la terre qui fume. Le sol est recouvert de cendres chaudes et de restes d'arbres calcinés. « Les gens continuent à empiéter sur la forêt et à construire des maisons dans le Parc

* Claudia Christine Wolf est conseillère en communication et plaidoyer à la Conservation Society of Sierra Leone depuis 2017. Elle a été détachée par l'agence d'aide et de développement des Églises protestantes d'Allemagne « Pain pour le Monde » et travaille dans les domaines de la préservation de la nature, du développement durable et de l'écotourisme. Avant d'occuper son poste actuel, elle exerçait les fonctions de journaliste scientifique et de rédactrice en chef en Allemagne.

Le glissement de terrain au Mont Sugarloaf dans la Péninsule Occidentale de Sierra Leone

National », a déclaré Momoh BaiSesay, défenseur de l'environnement. « On y pratique l'exploitation forestière, l'extraction minière et la chasse. Mais le pays connaît une période charnière. Les populations ont été sensibilisées. Elles ont tiré les leçons du glissement de terrain de 2017. »

Maintenant, alors que nous franchissons la lisière aux confins du Parc National, de grosses gouttes de pluie commencent à tomber du ciel. Elles marquent le début de la saison des pluies – une saison que de nombreuses personnes appréhendent avec inquiétude depuis l'année où les précipitations ont emporté des centaines de vies à Sugar Loaf Mountain.

Les phases depuis le conflit jusqu'à la paix

Phase 1 : **2017 Un glissement de terrain entraîne la mort de plus de 1000 personnes**

En 2017, aux premières heures de la matinée du 14 août, une colline de Sugar Loaf Mountain, près de Freetown, s'est effondrée après de fortes pluies et a coûté la vie à plus de 1000 personnes. Le glissement de terrain était principalement dû à une déforestation massive : les gens avaient coupé des arbres en plein cœur du Parc Forestier National du Secteur Ouest de la Péninsule afin d'étendre leurs zones résidentielles. À la suite de cet événement tragique, ces activités illégales ont été interdites dans le secteur où le glissement de terrain s'est produit, mais elles sont toujours d'actualité dans les autres régions.

Phase 2 : **Les gens se réveillent : la protection de l'environnement est utile.**

Les changements sont lents à venir. Ils apparaissent généralement lorsqu'il semble qu'il est déjà trop tard. Le glissement de terrain a lancé un signal d'alarme aux Sierra-Léonais. Les gens sont enfin devenus attentifs aux voix des écologistes et d'organisations comme la Société de Conservation de la Sierra Leone (Conservation Society of Sierra Leone/CSSL), une ONG qui défend la protection de l'environnement et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles depuis plus de trois décennies. « Nous avons besoin de la Forêt de la Péninsule du Secteur Ouest », a déclaré Charles Showers, président du conseil d'administration de la CSSL. « Elle fait office de bassin versant et elle abrite des espèces menacées, comme les chimpanzés et certains oiseaux. Le parc est un endroit sûr, ce qui en fait une destination idéale pour les touristes. »

Phase 3 : **La peur est toujours aussi présente pendant la saison des pluies**

Mais de fortes pluies – peut-être dues, au moins partiellement, au changement climatique – continuent de menacer la Péninsule de Freetown. Elles risquent de déclencher d'autres glissements de terrain. On compte de nombreuses collines déboisées peuplées de zones résidentielles dans la Péninsule, dont certaines sont encore plus abruptes que le versant qui s'est écroulé à Sugar Loaf Mountain.

Un an après le glissement de terrain, dans une enquête menée par la CSSL auprès de communautés de Freetown exposées aux catastrophes naturelles, 50 % des femmes et des hommes interrogés ont déclaré que les précipitations avaient de lourdes conséquences sur leur communauté. Des entrevues ont été menées dans chaque secteur auprès de 70 femmes et hommes. Dans chacune des collectivités, une majorité de personnes déclare avoir observé une augmentation de la fréquence ou de la quantité des pluies au cours de ces dix dernières années. Ce changement a été signalé par 93% des participants environ. Les gens ont également fait part de leur crainte de la pluie et de leur difficulté à dormir pendant les nuits pluvieuses.

Phase 4 : **Insuffisance des indemnités de dédommagement suite au glissement de terrain**

De nombreuses victimes du glissement de terrain du mois d'août 2017 se plaignent de n'avoir jamais reçu la totalité de l'indemnisation de cinq millions de Leones (moins de 600 dollars US) que le gouvernement leur avait promise. Les médias internationaux ont fait état de l'incapacité du gouvernement à tenir ses promesses et de la déception des victimes du glissement de terrain qui avaient espéré obtenir une aide. Cela s'est également traduit dans le projet d'aide humanitaire de la CSSL : sur les 14 femmes et hommes appuyés par la CSSL, avec un soutien de base et un capital de démarrage pour les entreprises, un seul homme avait reçu

> **Message clé**
>
> La prévention des conflits, l'écotourisme et la protection de l'environnement sont autant d'éléments qui peuvent aller de pair.

l'intégralité de l'indemnisation. Quant aux autres, ils n'avaient rien reçu, ou seulement une partie du montant. Aucun d'entre eux ne bénéficie du logement promis par le gouvernement quelques jours après la catastrophe.

Phase 5 : **La CSSL établit un climat de confiance**

Pour instaurer la confiance, la CSSL a veillé à ne pas susciter des attentes qui ne pourraient pas être satisfaites dans le cadre de la prise en charge des victimes de la coulée de boue. Le climat de confiance s'est établi grâce à un dialogue permanent, un soutien individuel et des indications précises sur le montant de l'aide financière que les femmes et les hommes allaient recevoir. Les gens ont également été informés du fait que le dispositif prendrait fin dès la mise à disposition des capitaux d'amorçage aux entreprises.

La CSSL a appliqué la même approche lors de l'enquête communautaire dans les secteurs de Freetown exposés aux catastrophes : au début de chaque questionnaire, les enquêteurs ont clairement indiqué que le but de l'enquête était de sensibiliser et d'orienter toutes les parties prenantes et que la CSSL ne rétribuait aucune des personnes interrogées, pas plus qu'elle ne contribuait à la reconstruction des structures détruites par les pluies. Il peut paraître évident de fournir des explications et de communiquer d'égal à égal, mais cela fait plutôt figure d'exception que de règle en Sierra Leone.

Phase 6 : **2018 Dialogue avec les parties prenantes**

« Nous voulons nous assurer qu'une telle catastrophe ne se reproduira plus jamais », déclare Edward Sesay, Responsable de Programme à la CSSL. « Fin 2018, nous avons organisé un symposium regroupant les intervenants sur la gestion des terres dans la Péninsule de Freetown et en début d'année, nous avons tenu une conférence sur le sujet, en collaboration avec le gouvernement. » L'absence de plans d'urbanisme constitue l'une des causes principales de l'empiètement sur la forêt de la Péninsule Ouest et les conflits concernant la propriété foncière sont fréquents. Jusqu'à ce jour, les gens ont obtenu des permis de construire pour des zones qui ne sont pas sûres ou qui sont situées dans le Parc National.

Phase 7 : **2019 L'écotourisme comme nouvelle perspective économique**

En février 2019, Jane Goodall retourne en Sierra Leone. La célèbre primatologue et anthropologue a joué, il y a 27 ans, un rôle déterminant dans la fondation du Sanctuaire des Chimpanzés de Tacugama, une station d'écotourisme emblématique de Sierra Leone. « Je suis impressionnée par le travail accompli à Tacugama », a déclaré Mme Goodall à la Sierra Leone State House. L'écotourisme est considéré comme un moyen d'échapper à la pauvreté tout en préservant les précieuses ressources naturelles.

En effet, il semble que le nouveau gouvernement de la Sierra Leone, élu en mars 2018, reconnaisse la valeur du tourisme, et de son rôle plus spécifique en tant que puissant vecteur de croissance économique. Le gouvernement favorise et encourage le développement touristique dans le pays. D'autres suivent le même chemin : Tacugama travaille sur une station d'écotourisme dans le parc national de Gola Rainforest. La CSSL a lancé un vaste programme de tourisme vert pour faire de ses zones de projet dans la forêt de Gola, la forêt de la Péninsule du Secteur

Ouest, les collines Kambui et la région du lac Sonfon, des destinations de rêve pour les voyageurs.

Approche trans-sectorielle: Terres, ressources naturelles, développement économique, paix et justice

Selon un rapport publié par l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (OMT), le tourisme est un élément moteur du développement durable et il permet d'améliorer la qualité de vie, la diversité du patrimoine culturel et la paix mondiale. En Sierra Leone, le développement du tourisme et la protection de l'environnement doivent aller de pair : les plus beaux fleurons du pays sont ses plages, sa faune, sa flore, et ses forêts tropicales Il est important, comme le montre une étude de Tourism Watch (veille touristique) et de Pain pour le Monde, de sensibiliser les groupes d'acteurs du secteur touristique à la nécessité d'éviter les risques d'accaparement de terres et de délocalisations involontaires liés à cette activité.

La prévention de la déforestation et la préservation de la biodiversité et de la faune sauvage doivent se conjuguer avec la mise en place de systèmes durables pour la population rurale et urbaine, en termes de création de revenus et de droits à l'alimentation et au logement. Grâce à cette approche, la promotion de l'écotourisme pourra contribuer à la prévention des conflits et à la réduction des inégalités en évitant en permanence les risques mentionnés ci-dessus, susceptibles de provoquer de nouvelles situations de crise s'ils ne sont pas traités correctement dès les premiers stades de sa planification.

Les facteurs de succès et les restrictions

Les organisations de la société civile, le gouvernement et les communautés de Freetown doivent collaborer afin de protéger la Forêt de la Péninsule Ouest et préserver sa biodiversité ainsi que l'approvisionne-

Facteurs de succès en matière de prévention des conflits

- Sensibilisation en contexte de catastrophe
- Instaurer la confiance grâce à une communication transparente
- Perspectives économiques de l'écotourisme et des capitaux d'amorçage pour les entreprises
- Gouvernance inclusive et dialogue entre les différents acteurs

ment en eau de la ville. Les activités de la CSSL ont posé des jalons sur le chemin. Mais toute collaboration exige de la confiance, et cette confiance est longue à s'établir en Sierra Leone. Ce n'est pas surprenant : une guerre civile qui a duré toute une décennie, une corruption et une fraude massives, un usage abusif des fonds Ébola – sans parler des promesses non tenues – ont créé une culture de la méfiance.

Les conditions favorables à la prévention du conflit

Le dialogue et la collaboration pacifiques exigent une confiance qui ne saurait se construire que sur le long terme, en particulier dans les cas de pays qui ont connu le conflit et la corruption. Les mesures de lutte contre la corruption doivent garantir une nouvelle dimension économique qui permette de réduire les inégalités et qui offre des perspectives de vie sur un territoire où personne ne sera laissé pour compte. Les programmes d'occupation des sols doivent être élaborés en collaboration avec les communautés touchées, en tenant compte des problématiques de genre et des risques de conflit.

Une gouvernance inclusive sur le plan local et national se doit de garantir la protection de l'environnement tout en générant des emplois et des revenus décents pour tous, y compris les personnes marginalisées et pauvres. Il faut faire obstacle à l'accaparement des terres et aux déplacements forcés, garantir des logements et des revenus durables,

partager les avantages économiques de façon équitable et assurer une sécurité alimentaire.

Références et lectures complémentaires

Brot für die Welt, 2019: Tourism, Land Grabs and Displacement – A Study with Particular Focus on the Global South [https:// www.tourism-watch.de/de/newsletter/95/ nr-95-tourismus-und-landraub-022019]